

Association Foyer Notre Dame

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



www.foyernotredame.org | www.residencesjeunes.org



foyer
notre dame
ASSOCIATION

SUIVEZ
NOTRE
ACTUALITÉ



associationfoynotredame



@associationfoynotredame



Association Foyer Notre Dame

foyer
notre dame
— ASSOCIATION —

www.foynotredame.org | www.residencesjeunes.org

SOMMAIRE

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

4

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6

LE SERVICE SIÈGE 7

- Présentation et enjeux 8
- Les Ressources Humaines 9

LE PÔLE ASILE RÉFUGIÉS 11

- L'édito de la Direction 12
- La SPADA 14
- Le Dispositif Accueil Hôtel 17
- L'HUDA 19
- Le CADA 22
- L'équipe juridique 26
- Le CPH 29
- L'Insertion - Animations 35
- Le Dispositif Hors les Murs 39
- L'Accueil des déplacés
Ukrainiens 42
44
- L'AIPR 46
- L'accompagnement
psychologique 47
- La Plateforme Info-Réfugiés 50

LE PÔLE JEUNESSE 49

- Le SAMI 51
- La Maisonnée 54
- Le Réseau d'Accueil
Solidaire 56
- Les Résidences Jeunes 59
- Le Centre Rosa Parks 62
- Le Dispositif Baux 62
- Glissants Jeunes 65

LA REVUE DE PRESSE 68

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

PAR ANTOINE BREINING, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année et conformément à nos statuts, je vous présente le rapport moral du Président de l'Association, qui est aussi celui du Conseil d'Administration, rapport moral qui

reflète les événements importants de l'année écoulée, mais qui trace aussi un certain nombre de perspectives pour l'année en cours.

2023 a bien sûr été, vous le savez, une année exceptionnelle puisque c'est celle qui a marqué le centenaire de l'Association Foyer Notre Dame. C'est un événement auquel il fallait donner une lisibilité particulière. Mais avant de retracer ces moments sympathiques, je voudrais revenir sur plusieurs changements intervenus à la tête de l'Association en 2023 et au début de cette année 2024.

Nous avons, au cours du dernier trimestre, lancé des appels à candidatures pour assurer le remplacement du directeur général de l'association. Plusieurs candidatures particulièrement intéressantes et solides se sont manifestées, ce qui tend à démontrer que notre Association est très attractive. C'est un jury composé de plusieurs membres du Conseil d'Administration qui a porté son choix sur Coralie TIJOU qui a pris la tête de l'Association dans les premiers jours de janvier. Elle remplissait toutes les conditions que nous avons fixées pour ce poste important, avec un parcours professionnel riche et varié. Coralie savait aussi que d'importants défis nous attendent : je vous en parlerai tout à l'heure et c'est avec un bel enthousiasme et un professionnalisme affirmé qu'elle nous a rejoints. Cet enthousiasme, je le ressens lors de nos contacts réguliers et de nos échanges et je constate aussi sa capacité à gérer des situations difficiles depuis que je travaille avec elle. Quelques mois plus tôt, nous avons eu à choisir une nouvelle directrice pour le pôle Asile lors du départ de Cathie GESTHAZ. Là encore, plusieurs candidatures très intéressantes se sont manifestées et le choix s'est rapidement porté sur Amandine BONNE. Nous pouvons nous féliciter d'avoir recruté une personne avec un parcours professionnel riche, appréciée au sein de l'Association, avec qui j'aime échanger et dont le professionnalisme est également reconnu par nos partenaires.

Et puis, il y a 2 mois, c'est Yasmina FERCHIOU qui a pris la tête de notre pôle Jeunesse, pôle qui a été réuni comme il l'était il y a quelques années encore, afin de donner une meilleure lisibilité à notre action en faveur

de la jeunesse. Yasmina saura donner à ce pôle, un peu secoué depuis 2 ans, la sérénité dont il a besoin.

Je souhaite, même si je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, une chaleureuse bienvenue à cette équipe de direction et je suis sûr que ses collègues, qui ont toutes une grande expérience professionnelle, sauront donner avec leurs équipes et vous toutes et tous, une image « constructive » de l'Association, correspondant à nos valeurs.

Je tiens aussi à saluer tous les autres salariés qui nous ont rejoints et que je ne peux pas citer mais qui ont fait un travail remarquable et largement reconnu.

Je vais maintenant revenir sur l'année 2023 qui a été particulièrement riche en événements et moments forts de l'Association.

L'événement principal qui a nécessité beaucoup de préparations fut l'Assemblée générale organisée à l'IRCAD au mois de mai 2023. Dans ce lieu emblématique et parfaitement adapté, plus de 250 personnes avaient répondu à notre invitation et de très nombreux partenaires ont entouré nos salariés et nos équipes pour cette fête. Je tiens à souligner la présence, tout au long de la cérémonie, de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète du Grand Est, du Secrétaire général de la Préfecture, M. Mathieu DUHAMEL, de Mme Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole, de Mme Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg entourée de plusieurs adjoints, de M. Nicolas MATT représentant le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, ainsi que de Mme Frédérique MEYER, Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

A cette occasion, j'ai pu retracer, à travers mes propos, les origines même et les fondements de la création de l'Association Foyer Notre Dame, mais également montrer de nombreux documents historiques de la vie de l'Association.

Nous avons ensuite, à travers un rapport d'activité particulièrement vivant et documenté, pu montrer la richesse de nos activités et la qualité du travail de tous nos salariés.

Les interventions de nos invités ont notamment mis en valeur l'engagement exceptionnel de l'Association et de ses salariés en faveur de la jeunesse et des demandeurs d'asile. Cette belle cérémonie s'est terminée par un cocktail auquel ont participé les nombreux partenaires et les salariés dans une ambiance exceptionnelle et festive.

Je tiens à rappeler que tout ceci a été possible grâce

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

PAR ANTOINE BREINING, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME

à un travail intense et réussi de notre équipe de communication, aidée par quelques collègues du siège. Je tiens encore une fois à les remercier.

Ce fut ensuite la Semaine des Réfugiés qui a eu en 2023 un écho exceptionnel lié notamment à un travail partenarial exemplaire et un investissement des équipes de l'Association Foyer Notre Dame et plus particulièrement de l'équipe du CADDA. Il y a eu des moments très émouvants, lors de la cérémonie de clôture, avec des prises de paroles de réfugiés et un défilé de mode digne de ceux des grands couturiers.

Et puis, comme nous le faisons chaque année, nous avons organisé l'AFN'Day dans une brasserie particulièrement sympathique à Schiltigheim, avec comme thème les années 1920. De magnifiques déguisements, de beaux souvenirs, de belles images partagées par les équipes.

Là encore, l'organisation fut parfaite et celles et ceux qui ont participé à ce moment festif se souviennent de l'ambiance joyeuse accompagnée de moments gastronomiques sympathiques.

Enfin, 2023 a aussi été marquée par la rédaction et la sortie du Livre du Centenaire de l'Association. Je sépare bien ces deux actions. La « rédaction » a été extrêmement difficile, la « sortie » sympathique.

Lorsque j'ai lancé l'idée de construire ce récit, je me suis vite aperçu que le défi allait être très difficile à relever. Nous manquions en effet de matières et de contenus, nos archives étant assez réduites sur les premières décennies. Je me suis dit que l'idée était saugrenue, qu'elle n'allait peut-être pas pouvoir se réaliser. Mais grâce à l'aide très efficace de François MULLER, qui a construit la trame du récit, grâce à plusieurs membres du Conseil d'Administration, qui ont donné beaucoup de leur temps et puis, grâce à 15 jours de relecture et de réorganisation en chapitres, que j'y ai consacré moi-même pendant mes vacances d'été, ce livre, qui nous a peut-être donné quelques cheveux gris, est une grande et belle réussite collective. De nombreux témoignages nous sont parvenus pour souligner la qualité de cet ouvrage et la presse en a fait un large écho. A ce propos, je tiens d'ailleurs à remercier la presse en général, les DNA en particulier, pour la couverture qui a été donnée à tous ces événements. Cette reconnaissance par la presse et donc forcément par les lecteurs, (interview, BFM, RCF) est importante et essentielle et nous y sommes très sensibles.

Je pourrai bien sûr citer encore d'autres moments exceptionnels, mais ce serait trop long. 2023 a donc été un sacré cru qui marquera l'histoire de l'Association.

Je voudrais maintenant vous parler de quelques moments moins sympathiques qui ont marqué 2023 et notamment la fermeture du Réseau d'Accueil Solidaire qui avait mobilisé des moyens et des engagements humains, mais qui pour des raisons financières et surtout d'objectifs de taille non atteints, a dû être

fermé. Je tiens à redire que la qualité du travail des salariés de l'AFND n'a jamais été mise en cause.

Permettez-moi maintenant de vous parler de ce qui nous attend en 2024. Tout d'abord, et pour donner suite à la décision prise en septembre 2022 par le Conseil d'Administration et une Assemblée générale, le siège de la rue des Echasses, pour des raisons sur lesquelles on ne va pas revenir, a fait l'objet d'une vente. Le compromis de vente est signé et la vente se réalisera d'ici cet automne. Le nouvel acquéreur a accepté l'option de maintenir dans le bâtiment un certain nombre de services, jusqu'à ce que des relocalisations soient trouvées. C'est bien sûr un crève-cœur que de vendre ce bâtiment historique, mais l'Association n'avait en aucun cas les moyens financiers de le rénover, de lui redonner son lustre et d'assurer son entretien.

Cette vente nous a, par contre, permis de pouvoir acheter un nouveau siège pour nos services administratifs d'environ 350 m² au 21, rue du Dôme, à 300 m de notre siège historique. Cerise sur le gâteau : avec vue sur la cathédrale. Cet achat est en cours de réalisation, notre offre ayant été acceptée ; le compromis de vente a été signé. Les quelques travaux nécessaires permettront à nos services administratifs de s'installer d'ici l'automne je l'espère, dans cette nouvelle adresse qui sera dorénavant celle de l'Association Foyer Notre Dame pour les prochains cent ans. Cette vente implique bien sûr une réorganisation complète de notre dispositif d'hébergement des jeunes mineurs isolés qui ne pouvaient absolument plus être maintenus au 3, rue des Echasses, en raison notamment de sérieux problèmes de sécurité. Nous sommes donc actuellement dans cette phase au cours de laquelle nous réorganisons l'hébergement du service SAMI et discutons avec la Collectivité européenne d'Alsace de sa pérennité.

Enfin, 2024, en dehors de tout ce travail d'organisation, sera aussi l'année au cours de laquelle nous lancerons la réflexion sur la définition de notre plan stratégique pour les cinq prochaines années. Une Association de notre envergure doit savoir où elle va et doit se poser régulièrement les questions de son développement stratégique. Tous les salariés seront associés à cette réflexion et le plan sera finalement validé par le Conseil d'Administration pour être mis en œuvre dès le début de l'année prochaine, je l'espère.

Voilà en quelques mots ce que je souhaite partager avec vous ce soir à travers ce rapport moral. Vous voyez que la centenaire AFND est encore pleine d'énergie et que de nombreux défis l'attendent.

Faisons toutes et tous en sorte que toutes ces perspectives se réalisent de la meilleure façon et dans le respect de nos valeurs.

LE MOT DE LA DIRECTRICE



PAR CORALIE TIJOU,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME

Mesdames, Messieurs,

2023 : « Un siècle d'expérience aux côtés des jeunes et des personnes issues de la migration forcée » !

Arrivée en janvier 2024, je suis heureuse d'avoir rejoint l'Association du Foyer Notre Dame, à la Direction Générale.

Je tiens tout d'abord à remercier le Président, Monsieur Breining, ainsi que le Conseil d'Administration pour leur confiance. En accord avec les valeurs portées par l'association, je mesure la responsabilité qui m'incombe et les défis nombreux que nous aurons à relever, ensemble.

Chaque jour, je découvre des équipes de professionnels et de bénévoles engagés aux côtés des personnes accompagnées. Si l'année 2023 a été marquée par le Centenaire de l'Association, elle n'en demeure pas moins innovante dans sa prise en charge de qualité de toutes les vulnérabilités.

Force est de constater que le public accueilli aujourd'hui est bien différent de celui qui était hébergé il y a 100 ans. Plus jeunes, en proie à des problèmes d'addictions ou de santé, des problèmes psychologiques et psychiatriques, confrontées à de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle, ces personnes sont à la fois plus réticentes à accepter l'accompagnement, et plus exigeantes face au service rendu.

C'est dans ce sens que le Foyer Notre Dame apporte des réponses pertinentes en créant de nouveaux dispositifs de qualité. C'est ainsi qu'en

2023, son offre de service s'est encore étoffée par deux nouveaux dispositifs :

- Le « *dispositif Hôtel* » du Pôle Asile, qui propose un accueil d'urgence aux demandeurs d'asile les plus vulnérables ;
- La Maisonnée, lieu d'hébergement et d'accompagnement de jeunes mineurs isolés âgés de 13 à 15 ans en semi-autonomie.

Fruits de notre expertise de terrain, ces nouveaux services prennent toute leur place et s'articulent parfaitement avec les plus anciens, comme chaque pièce d'un puzzle.

2023 aura été également l'année du changement avec une équipe de direction totalement renouvelée, compétente et pleinement investie.

2024 nous permettra de structurer, d'organiser et de permettre à chacune et à chacun de prendre sa place au sein de l'AFND.

Avant tout, ce rapport d'activité 2023 est le fruit du travail de tous les salariés que je tiens vivement à remercier. Derrière chaque donnée chiffrée, ce sont des personnes qui ont trouvé une réponse à leur demande et, je l'espère, à qui nous avons pu offrir un moment de répit.

Merci à vous toutes et tous pour votre engagement au quotidien. Sans vous, rien ne serait possible et c'est avec vous que nous poursuivrons notre belle mission d'insertion.

LE SERVICE SIÈGE

LE SERVICE SIÈGE

PRÉSENTATION ET ENJEUX

Le Siège social de l'Association a continué de jouer un rôle central dans le pilotage et le soutien de l'ensemble des activités en 2023, à travers la Direction générale, les ressources humaines, la comptabilité, les fonctions administratives, ainsi que la communication.

L'année 2023 a été caractérisée par une forte augmentation de l'activité de l'Association.

Le Siège a apporté un soutien essentiel aux différentes activités opérationnelles de l'Association, du Pôle Asile Réfugiés au Pôle Jeunesse.

Pour le Pôle Asile Réfugiés, le Siège a été impliqué dans le déploiement du « *Dispositif Hôtel* », pour les demandeurs d'asile vulnérables : ainsi, deux hôtels sont désormais opérationnels, atteignant une capacité totale de 198 places. Il a également suivi les extensions des capacités d'accueil au niveau du CPH de Sélestat, portant sa capacité à 293 personnes, ainsi que le développement des projets d'intermédiation locative pour les réfugiés et les personnes régularisées avec une extension de 40 places au second semestre 2023.

De même, pour le Pôle Jeunesse, le siège a contribué à la mise en place de nouveaux services tels que la Maisonnée au mois de janvier 2023, ainsi que la consolidation des Résidences Jeunes, incluant la mise en place de nouveaux logiciels et la conclusion de nouveaux partenariats. De plus, la hausse de 30% des arrivées de jeunes MNA en Alsace ainsi que le renouvellement de la convention pour le financement du Dispositif Baux Glissants Jeunes, pour une durée de 3 ans, a également renforcé l'action de l'association et du service Siège.

En résumé, l'année 2023 a été une période de croissance et de consolidation pour le siège social de l'Association. Grâce à son soutien et à son expertise, l'Association a pu relever les défis liés à l'augmentation de son activité et continuer à remplir sa mission d'accompagnement des publics vulnérables.



LE SERVICE SIÈGE

RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources Humaines est un service support de l'AFND. Rattaché au siège, son équipe est composée de trois personnes :

- une chargée emplois et compétences, interlocutrice privilégiée pour toutes les questions ayant traités à la gestion des compétences (*recrutements, embauches, intégration, formations, médecine du travail...*).
- une chargée paie et administratif RH, interlocutrice privilégiée pour toutes les questions - entre autres - en lien avec la paie, la mutuelle, la prévoyance...
- une directrice des ressources humaines pour coordonner l'intégralité des activités RH, interlocutrice privilégiée de la Direction, des chefs de services et du CSE.

Cette année, notre travail s'est prioritairement axé sur :

- La poursuite du déploiement de nos outils numériques et de la numérisation de nos données. Le travail de formalisation et la mise à jour de nos procédures se poursuivent également.
- Le renforcement de la prévention en matière de santé et sécurité. Cela se traduit entre autres par : le changement de médecine du travail, la mise à jour du DUERP et la constitution d'un groupe de travail,

le recrutement d'un responsable maintenance et services généraux.

- L'amplification de notre politique de développement et de gestion des compétences s'est traduit cette année par un accompagnement plus soutenu des managers dans leurs fonctions.

En effet, 37 entretiens de recrutement ont été réalisés en soutien aux managers par notre équipe en 2023 (*presque tous au cours du second semestre*).

Des temps d'information sur, entre autres, le plan de développement des compétences, les évaluations annuelles et professionnelles ont été proposés et réalisés.

L'équipe a accompagné, au cours de rdv individuels, des salariés dans leurs questions et-ou projets (*ex : questions sur le droit du travail, questions santé, rdv pour formation (CPF, abondements de branche de l'OPCO Santé, dossiers formations ou projets transition pro)*...).

La DRH a également rejoint le comité de direction au second semestre.

Enfin, le service a également été fortement mobilisé dans le cadre et l'accompagnement de la fermeture du service du Réseau d'Accueil Solidaire, le départ des directions de pôle et du directeur général.

PERSPECTIVES

Nos projets pour 2024 sont de :

- Poursuivre le déploiement de l'outil Nibelis (*portails salariés et managers, déploiement du système de signature électronique*).
- Continuer l'accompagnement des managers sur le recrutement, le travail sur la GEPP (*fiche de fonction*) et le développement de la marque employeur (*travail sur l'accueil des nouveaux salariés, travail en collaboration avec la chargée de communication, augmentation de nos participations à des événements extérieurs pour promouvoir nos métiers...*).
- Assurer le suivi des négociations de la branche sur les évolutions conventionnelles à venir.
- Poursuivre le travail dans le cadre du dialogue social et du développement de la RSE.
- Développer les actions de prévention à la santé et sécurité (*visites de l'ensemble des sites au cours du printemps, journée nutrition, partenariat médecine du travail, nouveaux indicateurs de suivi du DUERP, diffusion d'enquête à destination des salariés...*).
- Poursuivre la formalisation de nos procédures associatives.
- Participer et soutenir les équipes dans le cadre des évaluations externes.

LE SERVICE SIÈGE

CHIFFRES CLÉS DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2023, l'Association comptait 167 salariés, dont 157 salariés en CDI, 10 salariés en CDD. Sur l'ensemble des effectifs, 36% sont des hommes (60) et 64% sont des femmes (107).

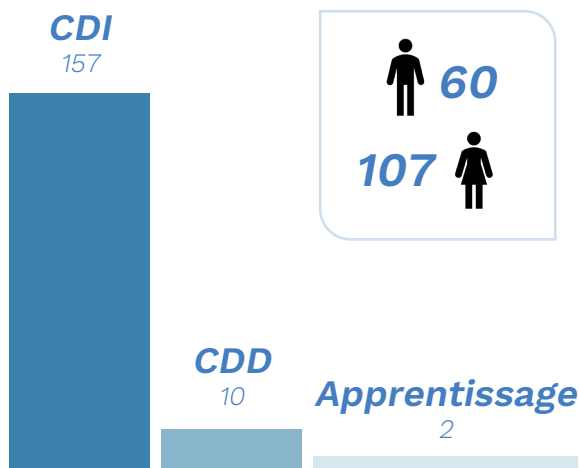
En 2023, l'AFND a embauché 57 salariés, dont 31 salariés en CDI, 25 salariés en CDD et 1 en apprentissage. Nous avons enregistré 61 sorties (dont 19 sorties de salariés en CDD et 1 apprenti). Moyenne de 4 sortie par mois (13 sorties au mois de décembre notamment en lien avec la fermeture d'un service Réseau d'Accueil Solidaire).

Le taux de remplacement des CDI a été de 88% (sans tenir compte de la fermeture du service RAS).

De 2015 à 2023, les effectifs sont passés de 95 à 167 salariés, soit une forte augmentation.

De fin 2022 à fin 2023, le nombre de salariés a légèrement baissé, cela est à mettre en lien avec des recrutements en cours et la fermeture au 31.12.2023 du service du Réseau d'Accueil Solidaire. L'effectif moyen annuel est de 162.93 ETP en 2023 soit une augmentation d'environ 2 % par rapport à 2022.

167
salariés au 31/12/2023



Exercice	2023	2022	2021
Effectif moyen annuel	162.93	159.23	157.71



Gestion administrative de **219** dossiers salariés au cours de l'année

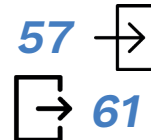
Santé : **69** rendez-vous effectifs avec la médecine du travail en 2023. Ce chiffre important de rendez-vous rendu possible est à mettre en lien avec notre travail important pour changer de cabinet et la volonté de notre nouveau partenaire, médecin, de nous accompagner au mieux en se rendant très disponible sur le deuxième semestre 2023.

71
offres d'emploi diffusées sur plusieurs canaux



5 mobilités internes et **9** passages d'un contrat en CDD à un CDI

Entrées / Sorties



10
Flash emploi internes pour recueillir les souhaits de mobilité



2245
fiches de paies (+3% par rapport à 2022)

103
contrats ou avenants rédigés en 2023



254
départs en formation, soit plus de 2700 heures



PÔLE ASIILE RÉFUGIÉS

L'ÉDITO DE LA DIRECTION DE PÔLE

PAR AMANDINE BONNE, DIRECTRICE DU PÔLE ASILE RÉFUGIÉS



Mesdames, Messieurs,

L'Association Foyer Notre Dame, et plus particulièrement le Pôle Asile et Réfugiés, est aujourd'hui un acteur reconnu dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Depuis le premier accueil sur le territoire à la SPADA pour les primo-arrivants, jusqu'à l'acquisition de l'autonomie pour le public reconnu réfugié, le Pôle est présent sur la totalité du parcours des demandeurs d'asile.

La SPADA a cette année encore pleinement remplie sa mission avec 5 329 primo-demandeurs enregistrés, soit une augmentation de 5% par rapport à 2022. Avec des flux hétérogènes d'un mois à l'autre, l'équipe a su montrer toutes ses capacités d'adaptation dans un cadre législatif très contraint par les délais de dépôt des dossiers auprès de l'OFPRA. Il a fallu également mettre en place la gestion des orientations prononcées par l'OFII, qui était depuis toujours dans le cahier des charges des SPADA.

L'année 2023 a vu se confirmer un flux toujours dominé par les personnes originaires de Géorgie, avec souvent des pathologies très lourdes, ainsi que d'Afghanistan. La SPADA du Bas-Rhin a également fait face à une importante augmentation de personnes placées en procédure Dublin, obligées d'attendre un éventuel transfert avant de savoir dans quel pays elles pourront déposer l'asile. Ces phénomènes sont le reflet des dynamiques géopolitiques mondiales mais également des routes migratoires et des communautés propres à notre région.

Mis en place début 2023, le « Dispositif Hôtel », confié à l'Association par la DDETS, permet de proposer un accueil d'urgence aux demandeurs d'asile les plus vulnérables. D'abord déployé sur un seul hôtel, un deuxième a été rajouté fin 2023 afin d'atteindre la capacité cible de 198 places.

Cette offre d'hébergement d'urgence permet une mise à l'abri rapide, souvent dès le passage au GUDA, grâce à d'étroites relations entre l'OFII et la SPADA. Elle apporte un répit avant une orientation vers un hébergement de niveau 2 en HUDA ou en CADA. Le Pôle en propose 706 places en tout réparties sur ces deux services.

Le CPH de l'Association, le seul du département, peut accueillir aujourd'hui 293 personnes grâce à l'extension

de Sélestat dont les dernières places ont été déployées en 2023. Cette extension permet d'investir un autre territoire, ce qui s'avère indispensable au regard de la tension locative sur l'Eurométropole.

L'année 2023 a vu se développer les projets d'intermédiation locative au sein du Pôle, que ce soit pour le public des réfugiés ou celui des personnes régularisées. Avec au départ une capacité de 80 places pour les réfugiés, c'est une extension de 40 places qui a été proposées au deuxième semestre de l'année. L'intermédiation locative en direction des personnes régularisées, d'une capacité initiale de 150 places, avait jusqu'ici des difficultés à finaliser la montée en charge. Grâce à une démarche de présentation et communication du dispositif auprès des partenaires, il a pu devenir un véritable facilitateur de parcours pour des ménages bloqués depuis plusieurs années dans des hébergements précaires.

Pour les personnes les plus autonomes, le dispositif Hors Les Murs vient compléter l'accompagnement « *vers et dans le logement* » pour ceux qui attendent encore une attribution locative et uniquement « *dans le logement* » pour les autres, à raison de 80 mesures financées chaque année. Cet accompagnement est la dernière « *béquille* » avant l'autonomie totale et représente la fin d'un parcours d'intégration qui pour certains aura pris de nombreuses années. Ayant vocation à disparaître avec la mise en place du programme AGIR en 2024, le dispositif Hors Les Murs a cependant bénéficié du financement de 60 mesures supplémentaires afin de s'assurer d'une transition complète et exhaustive.

Enfin, le Pôle a poursuivi tout au long de l'année l'accueil des déplacés Ukrainiens, chaque lundi matin à la SPADA, en lien avec les services de la Préfecture, ainsi qu'à travers l'accompagnement de 50 ménages accueillis chez des citoyens.

C'est ainsi tout le parcours des exilés, depuis leur arrivée sur le sol français jusqu'à l'insertion et l'autonomie, que les équipes du Pôle Asile et Réfugiés accompagnent chaque jour avec engagement. Cet engagement implique souplesse et adaptation face aux nouveaux enjeux, que ce soient les problématiques de santé de plus en plus présentes ou le changement dans la typologie des ménages. La modularité dans l'aménagement des logements a des conséquences logistiques mais également sociales, avec des cohabitations en plus en plus nombreuses et parfois tendues.

Le raccourcissement des procédures entraîne un turn-over important, renforcé par la nécessaire fluidité demandée aux opérateurs du DN@. Cela impose de

L'ÉDITO DE LA DIRECTION DE PÔLE

PAR AMANDINE BONNE, DIRECTRICE DU PÔLE ASILE RÉFUGIÉS

tenir un discours très clair, bien que bienveillant, quant aux différentes étapes dans le parcours du demandeur d'asile et du réfugié. La nouvelle Loi Immigration nous montre que cette cadence ne fera que se renforcer tout comme la fermeté face aux présences indues.

L'engagement de l'Association et du Pôle Asile et Réfugiés reste intacte face à ces évolutions sociétales et législatives. L'année 2024 s'est ouverte sur de nouveaux projets déjà réalisés ou à venir. La gouvernance renouvelée suite au changement de Direction a fait le choix d'une meilleure transversalité au sein du Pôle. La force de ce dernier est en effet de pouvoir s'adapter rapidement aux différents besoins. Cela permet une plus grande fluidité entre les dispositifs et agit comme un accélérateur de parcours pour les réfugiés. L'objectif d'une meilleure mutualisation des moyens du Pôle concerne également les interventions sur service Insertion Animation, dont les missions s'étendent petit à petit à l'ensemble des dispositifs.

L'année 2024 verra se concrétiser un certain nombre de projets chers aux professionnels du Pôle.

Pour commencer, le rapprochement de la SPADA et du dispositif Hôtel (*auparavant rattaché à l'HUDA*) permet déjà une amélioration dans l'orientation du public accueilli et la fluidité des sorties vers le niveau 2. L'accueil rapide des demandeurs d'asile les plus fragiles est en effet un objectif central du dispositif Hôtel mais également de la SPADA qui a une vraie mission de diagnostic des vulnérabilités. La SPADA va en outre faire l'objet d'un renouvellement du marché au cours de l'année 2024, pour un nouveau cycle de 4 ans. L'AFND se portera bien sûr candidate pour poursuivre cette mission ainsi que l'animation du groupement des SPADA du Grand Est.

L'HUDA et le CADA poursuivront en 2024 leurs efforts d'adaptation, notamment concernant la modularité des hébergements qui implique de revoir totalement la politique de captation des logements. Par ailleurs, l'objectif de fluidité des sorties, notamment réfugiés, sera poursuivi en 2024 avec un effort particulier sur la recherche de solutions individualisées d'accès au logement : recherche dans le parc privé, transfert de bail, transfert du ménage dans un autre dispositif avec son appartement, etc...

L'IML est également un dispositif en pleine expansion, avec d'ores et déjà 2 extensions acceptées. L'une concerne l'IML réfugiés pour 40 places et l'autre l'IML dit « 3r », réservés à des réfugiés en attente de réunification pour 20 places. Il s'agit de petits logements, réservés à des personnes isolées ou en couple, engagées dans un projet de réunification et suffisamment autonomes pour y vivre seul dans l'attente de l'aboutissement de leur projet. C'est un dispositif innovant que l'AFND, grâce à une véritable expertise sur les questions de réunification, souhaitait développer depuis longtemps.

L'AIPR, IML réservée aux personnes régularisées, pourrait également faire l'objet d'une demande d'extension.

L'année 2024 va également voir démarrer les évaluations externes au sein du Pôle Asile et Réfugiés, en commençant

par le CPH. Ce dernier, en tant qu'établissement relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles, est concerné par les dispositions de la Loi 2002-2 et notamment l'obligation de mener des évaluations externes. Il s'agit d'un exercice important, pour la structure, les équipes et les usagers. Cela permet de faire « *un pas de côté* », s'interroger sur ses pratiques et le cadre de l'action quotidienne en direction des personnes accueillies.

Enfin, il est impossible de ne pas évoquer le projet de mise en place du programme AGIR. Ce guichet unique, destiné à accompagner et orienter les BPI, a déjà été mis en place dans de nombreux départements métropolitains. Le déploiement dans le Bas-Rhin, prévu pour le deuxième semestre 2024, sera quoiqu'il en soit un bouleversement majeur dans le paysage de l'accompagnement des personnes réfugiées. Ce sera de nouvelles modalités d'accompagnement des BPI qui seront mises en place mais aussi des partenariats à créer et à faire vivre.

Ainsi, c'est un Pôle Asile et Réfugiés en mouvement qui rentre dans l'année 2024, animé par de nombreux projets et toujours cet inébranlable engagement, malgré un contexte législatif de plus en plus complexe en direction des exilés qui viennent chercher un refuge en France.

LA SPADA

PRÉSENTATION DU SERVICE

Après une année 2022 particulièrement dense tant au regard des flux toujours croissants de la demande d'asile que des évolutions constantes du droit d'asile, l'année 2023 qui s'achève confirme les constats et les nouveaux enjeux de l'asile. Le fonctionnement des Structures de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) a été particulièrement impacté, dans un contexte de renouvellement du marché public.

Le marché actuel, régissant l'activité des SPADA, s'articule autour de trois grandes prestations.

- La prestation A correspond en premier lieu à l'enregistrement des personnes souhaitant déposer une demande d'asile en France.
- La prestation B regroupe, en second lieu, l'accompagnement social et administratif des personnes en demande d'asile non hébergées dans le dispositif national d'accueil (DNA) ainsi que leur domiciliation postale.
- En troisième lieu, la prestation C a pour ambition de permettre un accès effectif aux droits des bénéficiaires de la protection internationale pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Enfin, un avenant est venu préciser au cours de l'année 2023 les missions des SPADA dans le cadre du déploiement généralisé du dispositif AGIR en 2024, en ajoutant la prestation « accompagnement ANEF ». En effet, AGIR est un dispositif qui a pour objectif d'accompagner vers l'emploi et le logement les BPI grâce à un accès aux droits efficace et de coordonner pour cela l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration.

Ce projet ambitieux rendra de facto caduque la prestation C en créant une plateforme départementale d'accueil des BPI. Néanmoins, AGIR n'éloigne pas complètement les SPADA de ce public. Celles-ci, via la prestation « accompagnement ANEF », continueront d'aider les BPI dans les démarches d'obtention d'un titre de séjour via le site ANEF. Par ailleurs, la domiciliation postale peut être maintenue pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Aussi, le prochain marché qui entrera en vigueur en janvier 2025 sera profondément remanié en raison également de nouvelles dispositions réglementaires de la loi immigration du 26 janvier 2024 qui, nous l'espérons, préservera les fondamentaux du droit d'asile que nous connaissons.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



5329 personnes
en primo-demande,
dont 2158 isolés et 899 familles.



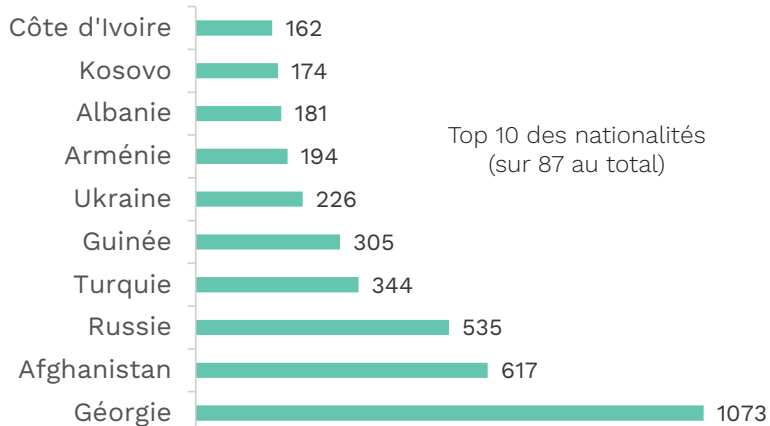
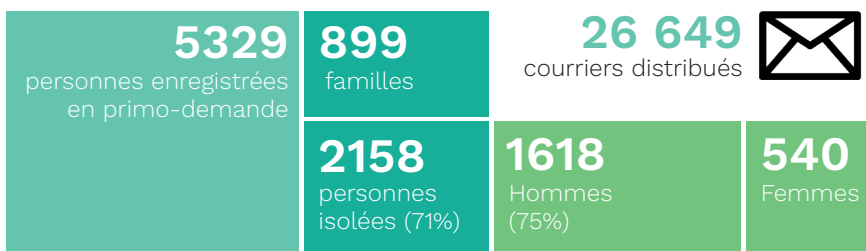
425

ménages suivis dans le
cadre de la prestation C



2646

dossiers



29% procédure normale

38% procédure accélérée

33% procédure Dublin

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

LA PRESTATION A

La prestation A désigne l'enregistrement des primo-arrivants présents dans le Bas-Rhin au guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA). Il s'agit également pour la SPADA du Bas-Rhin de réaliser un diagnostic social, permettant d'orienter au mieux nos usagers vers les dispositifs caritatifs et d'évaluer leur vulnérabilité.

Lors de son arrivée à la SPADA, le primo-demandeur est d'abord informé sur la procédure de demande d'asile et les conditions matérielles d'accueil qui seront proposées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Le primo-demandeur communique ensuite ses éléments d'identité afin que la SPADA puisse capter un rendez-vous au GUDA en fonction des créneaux proposés par la préfecture. Le délai pour obtenir un rendez-vous au GUDA est de 3 jours (*10 jours maximum en cas de nombreuses demandes - article L521-4 du CESEDA*).

En 2023, le délai moyen d'accès GUDA était de 2,1 jours, soit en deçà du délai légal de trois jours, malgré certains mois extrêmement denses - notamment au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre. Le maintien d'un délai le plus court possible a une grande importance pour le primo-demandeur qui ne pourra avoir accès à un hébergement du DNA qu'après son rendez-vous au GUDA.

Lors de ce premier rendez-vous, la SPADA du Bas-Rhin a pour objectif de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins urgents des primo-demandeurs avant le rendez-vous GUDA. Pour cela, la SPADA délivre des orientations alimentaires aux Restos du cœur pour des colis alimentaires ou vers le restaurant solidaire les 7 pains. La SPADA oriente aussi vers des vestiaires solidaires, des douches municipales ou d'autres structures selon les besoins de l'usager. Par ailleurs, chaque primo-demandeur qui déclare être sans hébergement est signalé au SIAO 67 par l'envoi d'une fiche de liaison graduée en fonction de critères de vulnérabilité. Aussi, la SPADA procède à des signalements appuyés pour les demandeurs les plus vulnérables (*familles, personnes malades...*). L'OFII est, dans ces situations, informé de ces signalements afin qu'une place d'hébergement puisse être proposée le plus rapidement possible, dès le GUDA dans le meilleur des cas si le ménage est éligible aux conditions matérielles d'accueil (CMA). En 2023, la SPADA a signalé 1535 personnes isolées et 2180 familles au SIAO.

Par ailleurs, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du CHU de Strasbourg (*la Boussole*) intervient à la SPADA deux fois par semaine afin de prioriser les rendez-vous à la PASS pour les primo-demandeurs. Nous travaillons également pour construire des partenariats similaires avec AIDES et le Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT).

En 2023, 5329 individus (*3057 ménages*) se sont présentés à la SPADA pour enregistrer une demande d'asile, soit une hausse de 5% par rapport à l'année 2022 qui était déjà une année record (*+50% d'augmentation par rapport à l'année 2021*). Outre cette hausse relative sur l'ensemble de l'année, 2023 se caractérise par

une grande hétérogénéité des flux. Au troisième et quatrième trimestre, certains mois ont enregistré une très forte activité avec 4 d'entre eux au cours desquels plus de 500 primo-demandeurs sont venus demander l'asile.

Les isolés représentent 71% des ménages, à l'instar de l'année 2022, soit 2158 personnes. Ce chiffre élevé a un impact fort sur le parc d'hébergement du DNA, peu adapté pour les personnes isolées.

La proportion des femmes seules est en augmentation parmi les isolés et représente un quart d'entre eux. Elles sont 17% sur l'ensemble des ménages en demande soit une augmentation de deux points par rapport à l'année dernière.

Parmi les 87 nationalités représentées, la Géorgie est largement en tête à l'instar de l'année 2022 avec 1073 personnes enregistrées sur 5329, soit 20% de la demande. Mais celle-ci est en forte baisse par rapport à 2022 (*1490 demandes, soit 29% en 2022*).

L'Afghanistan est de nouveau à la deuxième place avec 12% de la demande (*stable par rapport à 2022*) suivie de la Russie avec 10% (*6% en 2022*). Le top 5 des nationalités (*Géorgie, Afghanistan, Russie, Turquie et Guinée*) représente 54% de la primo-demande et le top 20 représente 88% de la demande. La part des pays d'origine sûrs représente 40% de la primo-demande en 2023. On note également la part importante d'ukrainiens souhaitant demander l'asile, malgré le bénéfice de la protection temporaire (*6^{ème} position*).

Parmi les isolés, la première nationalité est la Géorgie, en baisse de 5 points par rapport à l'année dernière (*77% des hommes*), suivie de l'Afghanistan puis de la Guinée dont la demande est en forte hausse cette année. Les dix premières nationalités représentent 70% des isolés.

Parmi les familles, la première nationalité est également la Géorgie (*24% des familles contre 37% l'année dernière*). Le nombre de géorgiens en famille s'élève à 635 individus, soit près de 60% de la totalité des géorgiens enregistrés. La demande d'asile russe, notamment familiale, poursuit sa progression enclenchée l'année dernière à l'instar de la demande d'asile turque. Les dix premières nationalités venant demander l'asile en famille représentent 77% de la demande d'asile des familles.

LA PRESTATION B

La prestation B est l'activité du marché la plus dense pour les SPADA. Elle correspond d'une part à l'accompagnement social et administratif du demandeur d'asile du début de la procédure et parfois jusqu'à la décision définitive de la Cour National du Droit d'Asile (CNDA), si l'OFII n'a pas prononcé d'orientation vers le DNA, mais également à sa domiciliation postale. Cette domiciliation est par ailleurs prolongée pour une période de 3 mois, renouvelable une fois, pour les bénéficiaires de la protection internationale d'ores et déjà suivis par la SPADA.

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

La prestation B débute donc après le rendez-vous GUDA lorsque le travailleur social référent prend connaissance de la qualification de la procédure de la demande d'asile par la Préfecture et de l'octroi des CMA par l'OFII.

Le travailleur social ne proposera donc pas le même accompagnement si le demandeur dispose ou non des CMA, s'il est en procédure DUBLIN ou en procédure normale/accélérée. Aussi, en 2023, la Préfecture a réparti les procédures de demande d'asile de la manière suivante : 29% de procédure normale, 38% de procédure accélérée et 33% de procédure DUBLIN. On note ainsi une stabilisation des procédures normales, une baisse importante des procédures accélérées (-14 points) et hausse très forte des procédures DUBLIN (+15 points), en provenance majoritairement d'Italie.

Pour les demandeurs d'asile sans CMA (*fraude à l'identité, demande d'asile après 90 jours de présence sur le territoire...*), la SPADA du Bas-Rhin veille particulièrement à les orienter vers des partenaires caritatifs adaptés. En ce sens, la SPADA signale tous les besoins d'hébergement des usagers à l'OFII ou au SIAO pour ceux ne disposant pas des CMA. La prestation B est donc un accompagnement social global pendant toute la prise en charge par la SPADA.

Elle englobe notamment l'ouverture des droits PUMA (*délai de carence de 3 mois de présence sur le territoire, sauf pour les mineurs*) ou encore la scolarité des enfants et l'ensemble des démarches que le droit d'asile encadre. Au 31/12/2023, la file active de la SPADA du Bas-Rhin s'établit à 3770 individus.

Pour les procédures normales, accélérées et les réexamens, la SPADA prévoit au moins un autre rendez-vous, avec interprète si nécessaire, afin de réaliser l'instruction du dossier OFPRA dans des délais restreints (*21 jours pour une première demande d'asile et 8 jours pour un réexamen*).

Le nombre de dossiers OFPRA est stable par rapport à l'année 2022 et reste cohérent avec le nombre de primo-demandeurs. Néanmoins, l'évolution mois par mois du nombre de primo-demandeurs reflète la difficulté d'organiser l'activité de la SPADA, eut égard au délai de 21 jours pour transmettre les dossiers à l'OFPRA. Cela nécessite une vigilance quotidienne des flux, une anticipation des délais et une ré-organisation de l'activité du service en conséquence.

La prestation B regroupe également toute l'activité de domiciliation postale de la SPADA. En effet, tous les demandeurs d'asile non hébergés dans le DNA doivent disposer d'une domiciliation postale au sein d'une SPADA. Celle-ci est essentielle pour la SPADA et, de facto, pour les usagers car elle est le lien qui les relie à leurs droits sociaux et à l'évolution de leur procédure de demande d'asile. La SPADA du Bas-Rhin a délivré 26649 courriers en 2023, soit une baisse de 7% par rapport à 2022, indiquant une maîtrise de la file active malgré l'augmentation du nombre de personnes accompagnées. Par ailleurs, la SPADA ne délivre quasiment plus aucun courrier de l'OFPRA, qui a dématérialisé tous ses

documents (*espace personnel numérique pour chaque demandeur d'asile*).

La SPADA, dans le cadre de la prestation B, est aussi, de manière moins quantifiable, le lien social qui unit les demandeurs d'asile à l'administration. En effet, pour un demandeur d'asile isolé, son seul interlocuteur sur ses droits et sa procédure est souvent son travailleur social. Le nombre de demandeurs d'asile se présentant chaque jour à la SPADA en est malheureusement le reflet.

LA PRESTATION C

La prestation C peut se définir comme l'accompagnement des personnes ayant obtenu le Bénéfice de la Protection Internationale (BPI) vers le droit commun. Cet accompagnement est proposé uniquement aux usagers encore suivis à la SPADA, dans le cadre de la prestation B, pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

La prestation C est donc une transition qui va permettre aux BPI de basculer du statut de demandeur d'asile vers le statut de droit commun. Elle englobe donc un certain nombre de démarches à réaliser sur un temps court afin notamment d'éviter des ruptures de droit. Aussi, le travailleur social référent va aider le BPI pour effectuer un certain nombre de demandes : l'état civil à l'OFPRA, la demande de titre sur l'ANEF, l'ouverture de compte bancaire, la demande RSA, le logement ou encore l'inscription à Pôle emploi.

Dans le cadre de la prestation C, 425 nouveaux individus, dont 252 isolés, ont été pris en charge en 2023. Ces personnes bénéficient de plusieurs rendez-vous avec leur travailleur social référent pour les accompagner vers le droit commun.

Les nationalités les plus représentées sont l'Afghanistan, la Russie, la Turquie et l'Ukraine.

La majorité des fins d'accompagnement est réalisée en lien avec les associations qui ont pour mission de contractualiser le RSA. Celles-ci prennent le relais sur la demande de logement et accompagnent les BPI vers l'insertion professionnelle.

Néanmoins, la prestation C n'est pas à la hauteur des enjeux d'intégration des BPI, d'une part en raison d'une prise en charge bien trop courte et d'autre part du fait de moyens peu adaptés pour espérer un bilan positif de cette transition du droit d'asile vers le droit commun.

Aussi, le dispositif AGIR devrait enfin être en mesure de proposer un accompagnement ambitieux et digne vers l'emploi et le logement des BPI, que la France a mis sous sa protection. Cet objectif est particulièrement attendu pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'être accompagnés par un dispositif du DNA et de bénéficier des prestations mises en place dans les structures d'accueil.

DISPOSITIF ACCUEIL HÔTEL

PRÉSENTATION DU SERVICE

La création du dispositif Accueil Hôtel de l'Association Foyer Notre Dame est le fruit d'une réflexion entamée peu avant la pandémie, mise au repos pendant cette période d'incertitude et qui a pu aboutir au début de l'année 2023.

En effet, des places d'hôtel administrées par le SIAO n'était pas financées par le droit commun (*public cible du SIAO*) mais par les budgets de l'asile. Aussi, il a été décidé, avec l'ensemble des acteurs de l'Etat, de flécher spécifiquement des demandeurs d'asile sur ces places d'hôtel et de les intégrer au Dispositif National d'Accueil (DNA). Ce dispositif hybride entre un hôtel SIAO et un hébergement dédié aux demandeurs d'asile reste néanmoins soumis aux dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et par conséquent celles régissant les conditions matérielles d'accueil (CMA).

Aussi, à l'instar des places de CADA ou d'HUDA, l'OFII décide des entrées et des sorties au sein de ce nouveau dispositif. Dans ce cadre, il a été demandé à l'Association Foyer Notre Dame d'administrer les places dans le logiciel DNA-NG mais également, sur le terrain, de piloter, en lien avec les hôteliers, les arrivées et les

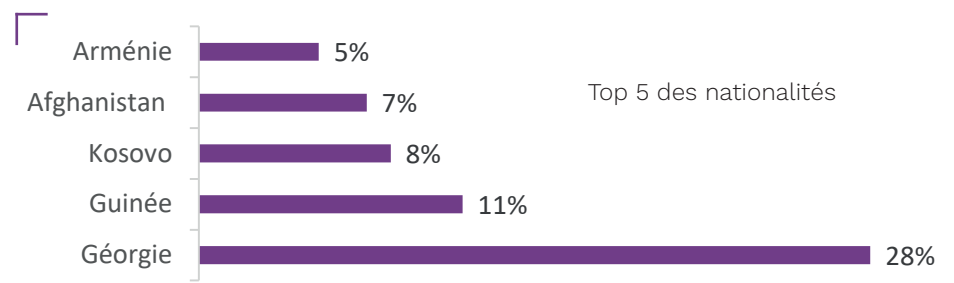
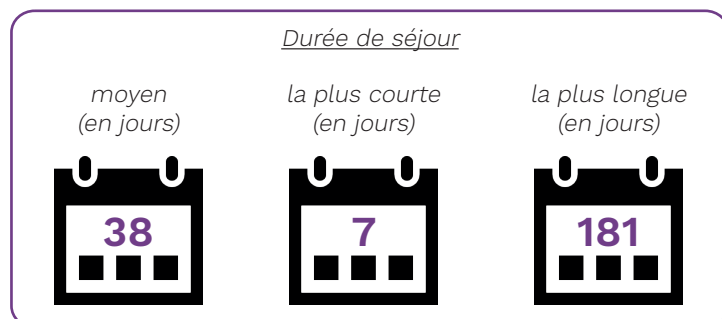
départs des demandeurs d'asile.

L'AFND est donc uniquement un intermédiaire entre l'OFII et les usagers d'une part et les hôteliers et le SIAO d'autre part. Le SIAO qui, par ailleurs, conserve la gestion financière du dispositif.

Initialement conçu pour 120 places, le dispositif hôtel a rapidement vu sa capacité augmenter à 198 places. Pour cela, deux hôtels SIAO ont été identifiés pour accueillir le public demandeur d'asile. Il s'agit de l'Hôtel Cerise dans le quartier de la Meinau à Strasbourg pour une soixantaine de places et de l'Hôtel Colonnes à Eckbolsheim pour le reste du contingent.

Avec une montée en charge progressive au cours de l'année 2023, la pleine capacité du dispositif au cours de l'année 2024 permettra de mettre à l'abri un grand nombre de demandeurs d'asile vulnérables, public cible de ce dispositif. La proximité de celui-ci avec la SPADA du Bas-Rhin a pour objectif de proposer à l'OFII des orientations pour une mise à l'abri dès le GUDA. Ces initiatives permettent de se rapprocher de l'esprit de la loi Asile du 29 juillet 2015 qui a créé le système d'accueil des demandeurs d'asile que nous connaissons.

CHIFFRES CLÉS - PREMIER ACCUEIL À L'HÔTEL "CERISE" LE 22 MARS 2023



ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'hôtel AFND est, par nature, un dispositif qui se situe entre un hôtel SIAO et un hébergement dédié aux demandeurs d'asile.

En effet, le SIAO conserve la gestion financière des places en lien avec l'hôtelier. Ce dernier se voit néanmoins orienter sur ses places des demandeurs d'asile éligibles aux CMA, préalablement identifiés par l'OFII. IL ne s'agit donc plus de personnes issues du droit commun qui ont fait appel

au 115. La prise en charge est par ailleurs plus courte. L'hôtel AFND se rapproche en ce sens des hébergements du DNA de niveau 1 à l'instar des CAES avec la présence régulière de travailleurs sociaux dans les hôtels.

L'hôtel AFND a par ailleurs l'ambition de se positionner comme une structure incontournable des plus vulnérables entre la SPADA et les hébergements de niveau 2 à savoir

DISPOSITIF ACCUEIL HÔTEL

les HUDA et les CADA.

Dès l'enregistrement au GUDA dans le cadre de la prestation A, la SPADA transmet une fiche de liaison au SIAO et à l'OFII en précisant le niveau de vulnérabilité des primo-demandeurs sans hébergement. Le dispositif Hôtel est également informé de ces signalements et propose à l'OFII dans un second temps une orientation dans une chambre adaptée à la situation de la famille. L'OFII, dans le cadre des orientations directives, peut suivre la préconisation et orienter le ménage vers la place et ainsi mettre à l'abri au plus vite les plus vulnérables.

L'hôtel AFND est donc un hébergement de niveau 1 qui nécessite une forte réactivité de la part de l'équipe afin de répondre à cette exigence de mise à l'abri dès le GUDA.

L'accueil des demandeurs d'asile se déroule de la même manière que les dispositifs d'hébergement de niveau 2 avec la signature d'un contrat de séjour qui reprend notamment les clauses régissant les CMA. La particularité est que les logements ne sont pas pilotés directement par l'AFND. L'hôtelier, en l'espèce l'Hôtel Cerise et l'Hôtel Colonnes, disposent de leur propre règlement intérieur qui diffère d'une structure à une autre. Aussi, le demandeur d'asile hébergé doit respecter l'offre de prise en charge proposée par l'OFII mais également les propres exigences des hôteliers.

A la différence des mises à l'abri par le SIAO, les places hôtel du DNA font l'objet d'un suivi très régulier afin de gérer les entrées et les sorties du DNA décidées par l'OFII. Il est donc nécessaire d'être réactif sur les accueils comme nous avons pu le voir, mais également d'être vigilant, en lien avec l'OFII, sur les sorties. La mise à l'abri n'est qu'une étape dans l'attente d'un hébergement de niveau 2 ou le demandeur d'asile pourra rester le temps de sa demande. Par conséquent, la durée de prise en charge cible au sein des hôtels est de 3 semaines. Il est donc important de veiller à ce que les personnes accueillies puissent basculer sur des hébergements de niveau 2 pour, d'une part, qu'elles puissent bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement plus stable, et d'autre part, éviter la saturation des places qui irait à l'encontre de la propre nature d'urgence de ce dispositif.

L'équipe de l'hôtel propose donc un accompagnement qui répond dans ce contexte à plusieurs exigences.

En premier lieu, les travailleurs sociaux de l'hôtel doivent être en mesure de répondre aux besoins de première nécessité des hébergés et être vigilants à ce que la prise charge soit adaptée à chaque situation. Ceci est particulièrement vrai pour l'Hôtel Colonnes qui ne dispose pas de cuisine dans les chambres, contrairement à l'Hôtel Cerise. Cet hôtel est par ailleurs excentré du centre de Strasbourg et des associations caritatives.

Aussi un demandeur d'asile hébergé à l'Hôtel Colonnes dès le passage au GUDA doit pouvoir bénéficier de quoi subvenir à ses besoins. C'est en cela le rôle et le sens des travailleurs sociaux de l'hôtel. Le cœur de l'accompagnement (dossier OFPRA...) reste à la SPADA, mais l'équipe de l'hôtel doit être en mesure de répondre aux questions et aux besoins des hébergés. La domiciliation postale est également maintenue à la SPADA dans la mesure où une orientation vers les hébergements de niveau 2 arrivera dans les semaines à venir.

En deuxième lieu, l'équipe de l'hôtel veille à ce que les clauses régissant les CMA et les règlements intérieurs des hôtels soient respectées. Pour cela, des permanences quotidiennes ont été instaurées avec un tour des chambres systématique. Ces permanences permettent également de vérifier que les hébergés vivent dans de bonnes conditions et qu'ils sont à jour dans leurs droits et leurs démarches juridiques et administratives.

En troisième lieu l'équipe, et particulièrement la coordinatrice, veille à ce que l'hôtel conserve une grande fluidité. Il est donc essentiel de pouvoir accueillir rapidement des ménages mais également d'être en mesure d'alerter l'OFII sur des prises en charge longues. Au cours de l'année 2023, la prise en charge la plus courte a été de 7 jours et la plus longue de 181 jours pour une moyenne de 38 jours. Cette moyenne, au-delà de la cible des 3 semaines, s'expliquent par la présence depuis plusieurs mois de quelques ménages ayant de graves problématiques de santé pouvant difficilement être orientés vers le niveau 2. L'hôtel participe pleinement à cet effort de fluidité vers le niveau 2 en précisant régulièrement aux hébergés qu'il s'agit d'un hébergement temporaire. A l'instar de la SPADA, le dispositif hôtel propose pour le compte de l'OFII les orientations vers le niveau 2. Néanmoins nous constatons que des prises en charge sont très longues et cela est dû aux grandes vulnérabilités de certains hébergés. En effet, des personnes ayant des pathologies lourdes ou en situation de handicap pourront difficilement être orientées vers des hébergements de niveau 2. Une fois la sortie réalisée, les travailleurs sociaux veillent, en lien avec l'hôtelier, à ce que la chambre soit rapidement disponible pour de nouvelles orientations.

Cette année 2023 est donc une année de lancement qui a permis à ce dispositif de construire son fonctionnement et ses objectifs. Le premier ménage accueilli est arrivé à l'Hôtel Cerise le 22 mars 2023. Les premières orientations à l'Hôtel Colonnes ont eu lieu le 26 octobre 2023. Au cours de cette première année, 363 personnes ont été orientées, dont une partie non négligeable dès le GUDA, la loi ne permettant pas d'orientation dans le DNA avant le passage au guichet unique. Au 31 décembre 2023, 121 demandeurs d'asile ont été orientés vers le niveau 2 dans 11 départements mais pour une grande majorité dans le Bas-Rhin.

L'année 2024 permettra à l'hôtel d'atteindre sa pleine capacité. De nombreux projets sont à l'étude lorsque les 198 places seront occupées. L'équipe travaille actuellement sur l'élaboration d'un kit d'arrivée mais aussi sur le projet de renforcer l'accompagnement social des personnes hébergées en développant les compétences des travailleurs sociaux lors des permanences sur site. L'objectif est également d'améliorer encore les échanges avec la SPADA et l'OFII pour mieux identifier les plus vulnérables, mais également d'alerter dès que possible sur les freins à l'orientation vers le niveau 2. L'un des grands enjeux de ce dispositif pour l'année 2024 sera donc de trouver un fonctionnement qui permet d'identifier et de mettre à l'abri les plus vulnérables mais également de s'assurer de la fluidité des orientations. Ce double élément est malheureusement souvent en contradiction avec le profil des personnes accueillies, notamment celles à mobilité réduite, pour lesquelles peu de places spécifiques existent dans le DNA.

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) est autorisé pour l'accueil et l'accompagnement de 206 personnes, seules ou en famille. Passées par le Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUDA), ces personnes sont placées par la Préfecture en procédure normale, accélérée ou en procédure dite « Dublin ». Elles sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans le cadre de leur droit aux Conditions Matérielles d'Accueil (CMA), comprenant une Allocation de Demandeurs d'Asile (ADA), un hébergement et un accompagnement social.

Les missions de l'HUDA, prévues par les textes, sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariats dans le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement.

L'équipe se compose de 5 travailleurs sociaux, d'une secrétaire, d'un agent de maintenance et d'un juriste, encadrés par un chef de service. Ce dernier, arrivé en mars 2023, a dû reprendre un service géré à titre provisoire par la Direction du Pôle Asile, en attendant le recrutement.

Un élément marquant de l'année 2023 aura été le déménagement du service sur le site du 5 rue Jakob Mayer, au 1er étage, au-dessus du CADA. L'installation dans ces nouveaux locaux s'est faite petit à petit, avec de nombreux ajustements qui se sont étalés tout au long de l'année. Cela a cependant permis le rapprochement de deux services au fonctionnement très similaire.

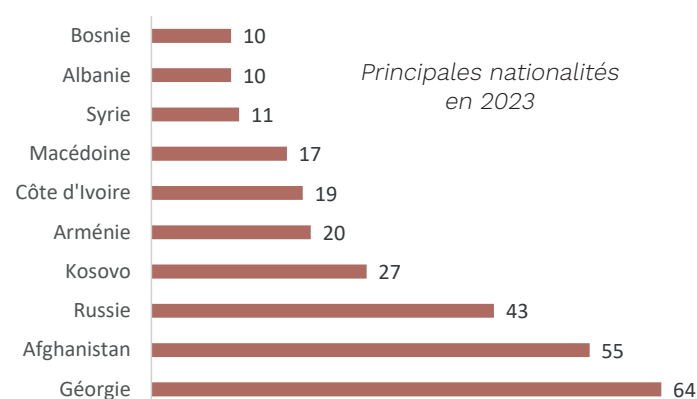
Une particularité de l'HUDA est cependant d'accueillir des demandeurs d'asile relevant du règlement européen dit « règlement Dublin ». Ces derniers ne sont pas éligibles à une orientation en CADA car ils ne sont pas autorisés à déposer leur demande d'asile en France.

En effet, le règlement européen Dublin III prévoit que le premier pays ayant contrôlé un migrant est responsable de sa demande d'asile. Si les empreintes des personnes sont enregistrées dans le fichier « Eurodac » d'un pays de l'espace Schengen, ce pays est saisi par la France pour qu'il accepte le transfert des personnes. Dans l'attente de la réponse et le cas échéant du transfert effectif, le migrant bénéficie des CMA mais l'hébergement ne peut se faire qu'en HUDA. Il est susceptible de faire l'objet d'une assignation à résidence qu'il doit scrupuleusement respecter sous peine d'être déclaré « en fuite ». Si le transfert n'est pas accepté ou pas réalisé, les personnes peuvent alors déposer leur demande d'asile en France. Outre une longue attente, la procédure Dublin est souvent difficile à comprendre pour les personnes accueillies. Le juriste de l'HUDA, spécialisé dans cette réglementation, se charge de leur en expliquer chaque étape.

Le service propose de l'hébergement en logement diffus avec un total d'environ 45 appartements dont près d'un quart se situe à Molsheim. Le reste est réparti dans l'Eurométropole.

Les familles ont un logement individuel et les personnes isolées sont accueillies dans des colocations pour hommes ou pour femmes. Certaines colocations permettent l'accueil de femmes avec des bébés ou enfants en bas âge.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Durée moyenne du séjour des personnes sorties (mois)



Personnes entrées en procédure Dublin ayant déposé une demande d'asile

50 ... dont 31 devenus statutaires
16 déboutés
et 3 régularisés

Total entrées
167 → ... dont 70 procédures Dublin,
42 procédures accélérées,
et 54 entrées demandeurs d'asile.

Total sorties
↳ 150 ... dont 49 BPI
41 déboutés
28 procédures Dublin
27 en cours de procédure
5 régularisés

Taux d'occupation

92,2%

ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION ET DU PUBLIC ACCUEILLI

Le taux d'occupation sur l'année 2023 est très bon, 92,2%, en augmentation par rapport à 2022 (88%). L'augmentation des migrants sous règlement Dublin III, dont la tendance a été confirmée par les chiffres de la SPADA et ne pouvant être accueillis qu'en HUDA, explique ce taux d'occupation. Ainsi, ils représentent 42% des nouvelles entrées pour 17% en 2022.

Par ailleurs, l'HUDA a enregistré 167 entrées, soit près du double par rapport à 2022. Cela s'explique par plusieurs paramètres :

- Le raccourcissement de la durée des procédures, entraînant un turn-over plus important, surtout sur les procédures accélérées. La durée moyenne de séjour des personnes sorties, tout statut confondu, a diminué de 3 mois entre 2022 et 2023.
- Une modification de la typologie du public accueilli, avec de plus en plus de personnes isolées, augmentant de fait le nombre de ménages accueillis et suivis. Ainsi, sur la totalité des personnes accompagnées au cours de l'année, on comptait 63 isolés pour 38 en 2022.

Ces évolutions ont un impact sur l'accompagnement avec une augmentation du nombre de ménages par travailleur social, mais également sur la typologie du parc de logements et leur entretien. Il s'avère souvent nécessaire de moduler les logements afin d'installer des colocations, dans des appartements qui ne sont pas toujours conçus de manière adaptée. Par ailleurs, les cohabitations sont parfois complexes au quotidien, dans un contexte d'attente et d'inactivité parfois difficile à supporter. La captation de logements plus adaptés, de type F3 ou F4, permettant des plus petites colocations, est un objectif pour 2024.

En 2023, 348 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement par l'HUDA, pour 287 en 2022. La Géorgie reste le premier pays des demandeurs d'asile, suivi par l'Afghanistan et la Russie. La principale évolution concerne l'Afghanistan dont le nombre de demandeurs d'asile a doublé, passant ainsi de la 4ème à la deuxième place.

La prédominance de la demande en provenance de Géorgie fait apparaître le constat d'une véritable vulnérabilité du public accueilli, dont les motivations à venir en France ne sont pas toujours la recherche d'une protection. Cette réalité questionne quant au sens de l'accompagnement par les travailleurs sociaux qui se sentent souvent démunis, face à des besoins auxquels ils peinent à répondre. C'est également toutes les modalités pratiques de l'accompagnement qui doivent être interrogées. L'existence d'un site à Molsheim devient par exemple de plus en plus complexe à maintenir, les besoins des personnes accueillies, notamment en termes de santé, se situant souvent sur Strasbourg.

LA SORTIE DES PERSONNES ACCUEILLIES

Si l'entrée dans le dispositif est fluide et représente

un soulagement pour les personnes accueillies et un nouvel accompagnement pour les équipes, la sortie est bien plus difficile. Le cadre a beau être posé dès le départ, contrat de séjour et règlement intérieur à l'appui, la perspective d'une sortie, parfois sans solution, est toujours un moment difficile pour chacun.

Les sorties des déboutés sont préparées le plus tôt possible afin de laisser au ménage le temps d'assimiler l'échec de la procédure et ce que cela implique. L'équipe veille à rester transparente sur les différentes options, mais toujours avec bienveillance et humanité.

La sortie des réfugiés est plus sereine, mais force est de constater qu'il est nécessaire de rappeler les modalités de sortie dès l'obtention du statut. Il est primordial que les personnes restent dans une dynamique de parcours, avec en tête que les structures d'asile ne sont qu'une étape vers l'autonomie.

En 2023, 150 personnes ont quitté l'HUDA, pour 106 en 2022. Près d'un tiers étaient statutaires, 27% étaient déboutées et 19% relevaient encore du règlement Dublin lors de leur sortie.

Cinq personnes étaient régularisées pour un autre motif que la protection internationale et 27 sont parties au cours de leur procédure de demande d'asile.

La moitié des personnes bénéficiaires de la protection internationale sont parties vers un dispositif de l'Association, le CPH ou l'IML. L'accès direct à un logement n'a concerné que 7 personnes.

L'HUDA s'est impliqué, à l'instar de l'ensemble des structures accueillant des demandeurs d'asile, dans un travail spécifique pour fluidifier la sortie des ménages BPI, en lien avec les partenaires institutionnels. Ce travail démarré à la fin de l'année 2023 se poursuivra en 2024 grâce à la clarification d'un certain nombre de procédures d'orientation. Cela concerne notamment les demandes CPH, IML mais également la mobilisation des Accords Collectifs Départementaux (ACD) afin d'accéder rapidement à un logement social. Ces efforts s'accompagnent d'une homogénéisation du discours tenu auprès des demandeurs d'asile, dès leur entrée dans le dispositif, au sujet de la « proposition unique » d'un logement à la sortie de l'HUDA.

Concernant les personnes déboutées, près de la moitié des personnes concernées ont quitté la structure pour une solution individuelle et 13 ont bénéficié de l'aide au retour volontaire. Le concours des services de l'Etat, que ce soit pour les mises en demeure mais également la mise à l'abri des personnes très vulnérables, a permis de fluidifier les sorties et débloquer des situations figées depuis parfois plusieurs années.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

L'équipe de l'HUDA est caractérisée par une très grande souplesse et une forte capacité d'adaptation. Toujours réactive face aux besoins de mise à l'abri, ils n'hésitent pas à réaliser des accueils en urgence lorsque c'est nécessaire. Aguerris à la procédure Dublin et avec l'aide du juriste, ils accompagnent avec patience et pédagogie

les personnes concernées. L'attente du déroulement de la procédure Dublin et la crainte d'un transfert sont souvent difficiles à supporter.

Le passage en procédure de demande d'asile est toujours accueilli avec joie par l'équipe qui peut alors donner un sens à son accompagnement et entamer la démarche avec les personnes. Ce n'est pas rare que la demande d'asile soit finalement examinée par la France car certains pays ne reprennent plus les migrants. En 2023, ce sont ainsi 50 personnes qui ont pu passer du statut de « *procédure Dublin* » à celui de demandeurs d'asile. Cela a abouti à une protection pour 31 d'entre elles.

Face aux différentes vulnérabilités, notamment en termes de santé, les travailleurs sociaux travaillent à l'ouverture des droits mais apprennent aussi à mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire et à préparer les demandes concomitantes au titre de la santé. Ils s'attachent également à scolariser les enfants le plus rapidement possible afin que ces derniers puissent bénéficier de tous les apports du système éducatif.

L'année 2023 a permis, grâce notamment au déménagement des locaux de l'HUDA, de créer une synergie avec le CADA et le service Insertion Animation.

Ce dernier fait maintenant bénéficier les personnes hébergées à l'HUDA des activités organisées. Cette nouvelle transversalité s'est mise en place petit à petit à travers l'intégration du public accueilli sur plusieurs actions « phares » : participation aux ateliers d'entretien des logements, action spécifique autour de la rentrée scolaire, temps d'accueil, etc...

Par ailleurs, les cours de FLE sont ouverts aux personnes de l'HUDA qui bénéficient également des interventions de l'Association AGIR ABCD.

Une action spécifique autour de l'entretien des logements et au suivi des Visites A Domicile (VAD) est menée par le chef du service maintenance du CADA, dont les missions se sont progressivement étendues à l'HUDA.

Le service peut également s'appuyer sur le psychologue dédié à l'ensemble du Pôle et installé depuis fin 2023 dans les locaux de l'HUDA.

PERSPECTIVES 2024

L'HUDA est un service dynamique et plein de ressources, malgré une petite équipe. L'année 2023 a permis d'accueillir un nouveau chef de service dont la présence n'a pas pu être confirmée. Le premier défi de 2024 sera donc de stabiliser à nouveau l'encadrement du service, de manière pérenne. La taille du Pôle Asile et Réfugiés et les projets en cours permettent d'envisager plusieurs options de gouvernance pour l'HUDA.

Il s'agira également de poursuivre les efforts engagés concernant la mise en place de procédures financières (*participations, caution, etc...*) mais également pour l'entretien des logements. L'appui du service Insertion Animation, et notamment la poursuite de l'intégration des personnes accueillies à l'HUDA dans l'ensemble des animations proposées, sera également un point d'attention.

Enfin, nous restons attentifs aux conséquences de la nouvelle Loi Immigration, qui a déjà apporté quelques changements dans les procédures. L'édition d'OQTF dès le rejet OFPRA et sans attendre le recours CNDA pour les procédures accélérées est en effet un élément important, qui peut s'avérer compliqué à expliquer aux personnes accueillies.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le CADA « Les Cèdres » AFND est agréé pour 500 places familles et personnes isolées. Il a pour mission l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariats avec les collectivités et les associations locales, la gestion de la sortie du centre et l'accès au logement.

Les personnes isolées ou les familles sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), via le Dispositif National d'Accueil (DNA) en tenant compte des critères de vulnérabilités : femme isolée, grossesse, avis médical lié au handicap ou à des pathologies lourdes.

L'établissement assure une prise en charge temporaire des personnes pendant l'instruction de leur demande d'asile, formalisée par un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement.

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un référent social et un référent juridique. Un logement individuel par famille ou en co-hébergement pour les personnes isolées est mis à la disposition des usagers. Ces logements sont situés

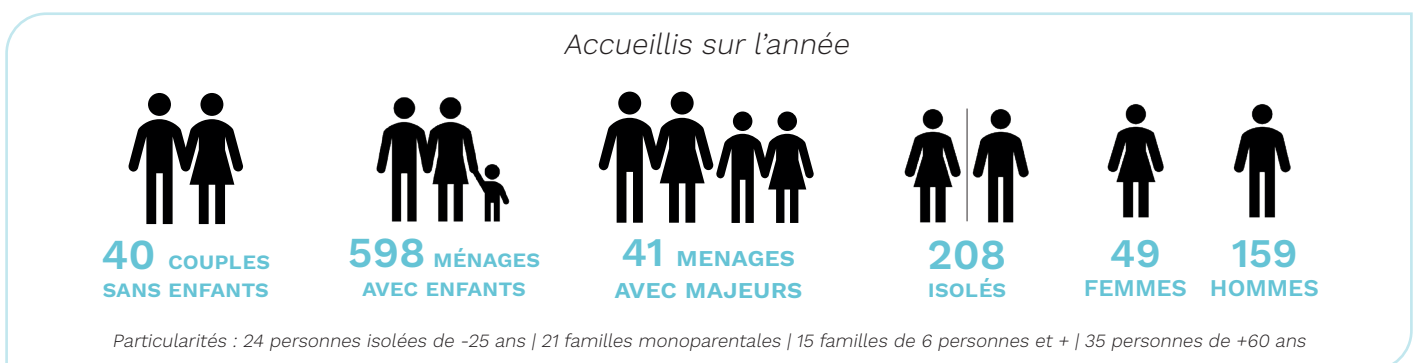
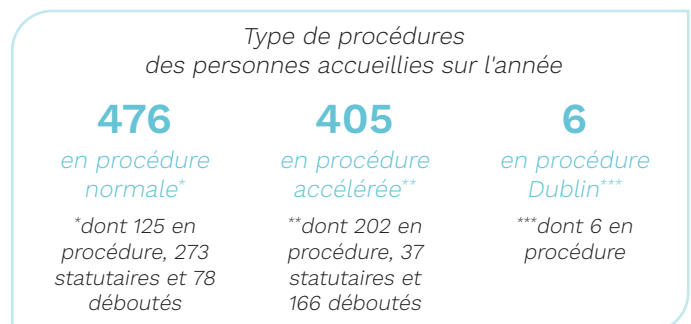
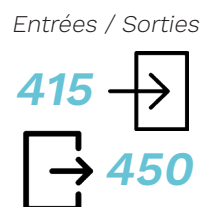
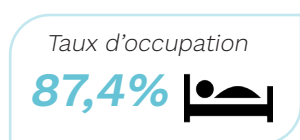
sur le territoire de l'Eurométropole. Le travailleur social référent accompagne le ménage dans les démarches administratives, celles liées au logement, à la scolarité et à la santé. L'objectif est d'accompagner à la compréhension du système français, d'accéder aux droits et d'apporter un soutien dans les différents aspects de la vie quotidienne. L'accompagnement à la procédure est mis en place par un juriste pour permettre à la personne d'effectuer les démarches inhérentes à la demande d'asile.

Un chef de service est responsable de l'accompagnement administratif, social et juridique et un second chef de service gère la question du logement et de la maintenance.

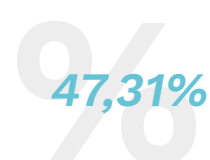
Une équipe de 15 travailleurs sociaux, 4 juristes et 3 agents de maintenance, assure l'accompagnement global pour l'ensemble des demandeurs d'asile pris en charge. Deux secrétaires accueillent, orientent les usagers et gèrent les questions administratives et de domiciliation postale.

Un psychologue, qui intervient de façon transversale sur le Pôle Asile, propose un accompagnement spécialisé aux résidents qui le souhaitent.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Taux d'obtention du statut

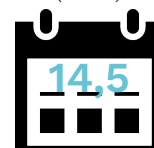


Nombre de statuts : 158
Nombre de déboutés : 176
Nombre de décisions : 334

Pays avec le plus de décisions :

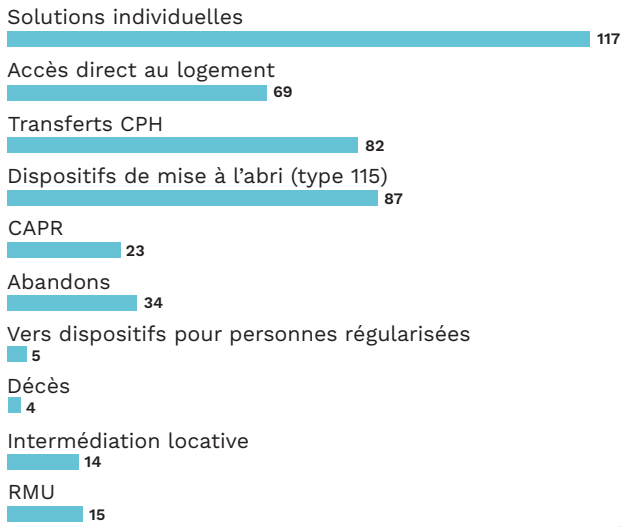
- Géorgie 96 décisions (81.25 % de rejets) ;
- Afghanistan 84 décisions (97.6 % de réponses positives) ;
- Albanie 32 décisions (94.1% de rejets)

Durée moyenne du séjour (mois)

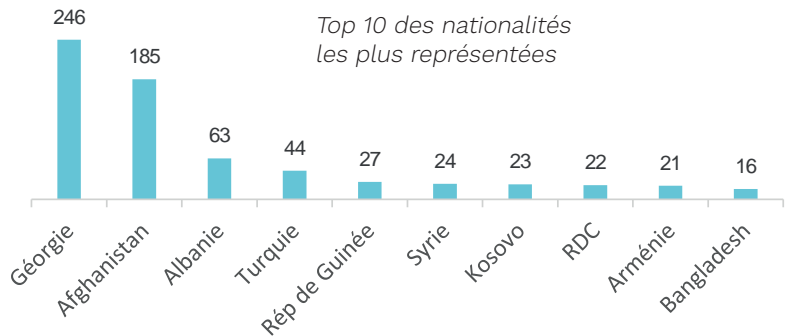
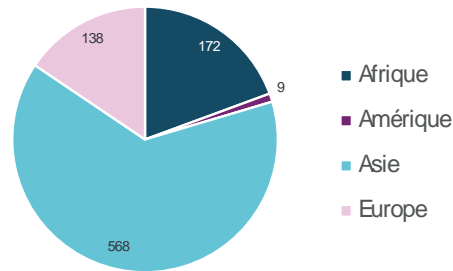


887 
Nombre de personnes accompagnées

Solution de sortie des personnes accueillies



Répartitions par continent des nationalités de provenance



ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

Sur l'année 2023, le taux d'occupation du CADA est égal à 87,4%. Le service a accueilli 887 personnes sur l'année. 415 entrées ont été réalisées, dont 270 adultes et 145 enfants, pour 395 en 2022. Le nombre de sorties du dispositif s'élève à 450 personnes, dont 292 adultes et 158 enfants, pour 378 en 2022.

L'accélération des procédures implique un plus grand nombre d'entrées et de sorties, nécessitant une fluidité et une adaptabilité toujours plus grande du service. Ce phénomène se confirme avec les durées de séjour au CADA qui se réduisent encore par rapport à 2022. L'année dernière, la durée du séjour moyen était de 18,7 mois, pour 14,5 mois en 2023. Ainsi, le temps moyen de présence au CADA a été diminué de plus de 4 mois. Cette réduction de la durée du séjour implique une réactivité toujours plus grande de l'ensemble des professionnels du CADA.

Actuellement, le service gère 39 logements permettant l'hébergement de 127 personnes isolées et 92 logements correspondants à 363 places destinées à l'accueil de familles. Afin de s'adapter au mieux à l'évolution du public en demande d'hébergement, le CADA procède dès que possible à la modularité des places dans les appartements. Le besoin d'accueil d'un public isolé a fortement augmenté, nécessitant l'ouverture de logements en colocation.

Cette situation, conjuguée à une plus forte rotation du public accueilli, n'a fait qu'accroître les problèmes déjà existants d'entretien des logements, avec une usure importante et prématurée des appareils électroménagers et du mobilier. Le défaut d'entretien

de la part des usagers perdure, malgré les ateliers d'apprentissage pour entretenir le logement (*dispensés par le service Insertion-Animation*). La cohabitation a tendance à exacerber les tensions, tout particulièrement sur les questions logistiques. Les travailleurs sociaux sont souvent mobilisés pour régler des problématiques relationnelles et dépenses liées aux travaux de rénovation : les interventions de nettoyage continuent d'augmenter. Le service n'a pas échappé à la recrudescence du phénomène des punaises de lit et autres nuisibles, devenus un véritable fléau. La réactivité du service et des entreprises spécialisées a cependant permis un accueil efficace des nouveaux ménages ainsi que le maintien de la fluidité du dispositif. Cela a cependant entraîné une augmentation considérable des interventions d'entreprises spécialisées dans le traitement des nuisibles.

L'année 2023 a également été marquée par la poursuite des efforts pour répondre aux demandes de sortie du dispositif des déboutés et des réfugiés en présence indue. La clarification des modalités d'accueil et de sortie du dispositif dès l'admission, la mise en œuvre des mises en demeure et l'appui des services de l'Etat dans la recherche de solutions ont permis de répondre à cette demande.

Sur les 169 BPI sortis du CADA dans l'année, 74 ont été transférés vers un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), 66 ont obtenu un logement en accès direct dans le cadre des accords collectifs départementaux et 14 ont obtenu un logement dans le cadre d'une mesure d'intermédiation locative (IML). Le dispositif IML, encore sous-utilisé, a vocation à largement se développer en 2024.

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

On peut relever que 34 personnes ont quitté le centre au cours de leur procédure et 4 sont décédées. La vulnérabilité sanitaire du public que le CADA accueille implique de plus en plus de travailler sur les questions de fin de vie qui peuvent impacter les différents professionnels du service.

La sortie du dispositif des personnes placées sous protection internationale et en présence induite au CADA reste un enjeu majeur sur lequel il convient de continuer à travailler en continue pour l'année à venir.

LES PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Sur les 887 personnes suivies au cours de l'année, 598 étaient des ménages avec enfants, soit les deux-tiers. Les personnes isolées étaient au nombre de 208, pour trois quarts des hommes.

Le top 5 des nationalités les plus représentées sont la Géorgie pour 28% des personnes suivies dans l'année, l'Afghanistan pour 21%, l'Albanie pour 7%, la Turquie pour 5% et la République de Guinée pour 3%. Les géorgiens et les afghans représentent à eux seuls près de 50% des personnes accompagnées. A noter qu'en 2022, les afghans étaient en tête avec près de 26% des suivis et les géorgiens en deuxième position avec 22%.

Les situations de grande vulnérabilité liées à la santé sont toujours importantes et cela se confirme encore en 2023. Les pathologies rencontrées, tant chez le public adulte que chez les enfants, nécessitent régulièrement des prises en charge médicales lourdes.

La difficulté à mettre en œuvre un suivi médical dans le délai des trois mois de carence a engendré des défauts de soin avec, parfois, une dégradation précipitée de la situation sanitaire des personnes. La prise en charge médicale lourde ainsi que la fréquence des soins nuisent à l'accompagnement social global et compliquent les différentes actions de suivi dans le cadre de la procédure de demande d'asile (*déplacement à Paris pour être entendu par l'OFPPA ou la CNDA*). Un manque d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'occupation du logement et son adaptation, les déplacements et la mobilité sont également des freins à l'investissement dans des démarches d'insertion sociale.

Ces vulnérabilités sanitaires compliquent également la question de la sortie. En effet, la sortie des personnes déboutées du droit d'asile souffrant de pathologies lourdes précarise grandement les situations en raison d'une absence de prise en charge adaptée sur les questions d'hébergement. Par ailleurs, les personnes reconnues réfugiées ou protégées subsidiaires sont également confrontées à des difficultés dans la recherche d'un logement ou d'un hébergement adapté, ce qui peut être un frein sur la sortie des BPI du CADA.

Dans ce cadre, les demandes d'autorisation provisoire de séjour concomitamment à la procédure de demande d'asile sont de plus en plus régulières, que ce soit une demande d'APS « *étranger malade* » ou une demande d'APS « *parent d'enfant malade* ».

De fait, la problématique de santé souvent invalidante

impacte fortement la procédure de demande d'asile par un manque de mobilité et de disponibilité. S'agissant de certains résidents, la procédure d'asile n'est pas au centre. En effet, dans certaines situations, l'arrivée en France est motivée par un besoin d'accès aux soins et un espoir de guérison. La prise en compte des vulnérabilités notamment liées à la santé dans le cadre de l'examen de la demande d'asile est réelle. Toutefois, en cas d'impossibilité de se présenter en entretien, l'OFPPA traite le dossier seulement sur la base du récit de vie joint au formulaire envoyé au moment de l'introduction de la demande. Il en est de même pour la CNDA qui instruit le dossier sur la base du recours formé, ce qui conduit à une augmentation des rejets sur ordonnance.

LA PROCÉDURE ET LES ENJEUX

Cette année a connu une nouvelle augmentation du nombre de personnes placées en procédure accélérée. Ainsi, 405 personnes relevaient de la procédure accélérée cette année contre 315 pour l'année 2022. En corrélation avec cette augmentation, on constate une baisse du nombre de personnes placées en procédure normale : 476 personnes pour 535 en 2022.

Ainsi, la part des personnes placées en procédure accélérée représente 45,6% de l'ensemble des personnes suivies au cours de l'année. Ce constat est à relier avec la part importante de personnes d'origine géorgienne, donc d'un pays dit « *d'origine sûre* ». Cela explique aussi la baisse du taux de protection qui s'élève sur l'année à 47%, pour 50% en 2022 (*calcul fait sur le nombre de décisions, quelle que soit le nombre de personnes concernées*).

La fin d'année 2023 restera marquée par les différents débats entourant la nouvelle loi Immigration votée par le Parlement en début d'année 2024. Sa mise en œuvre se fera au cours de l'année à venir mais un certain nombre de points peuvent déjà être perçus comme impactant la procédure de demande d'asile et modifieront nécessairement le travail réalisé au CADA.

LES FAITS MARQUANTS

La modification du profil du public accueilli, notamment dans sa composition familiale avec une augmentation du nombre de personnes isolées, a été un véritable enjeu en 2023 pour notre parc immobilier. Cela nécessite réactivité et ajustement afin de pouvoir transformer des logements prévus initialement pour accueillir des familles. Le suivi par les travailleurs sociaux, outre l'augmentation du nombre de ménages accompagnés, se trouve complexifié par la taille des colocations et les difficultés liées au « *vivre ensemble* ». Ces questions sont au cœur des réflexions pour 2024 qui voit cette tendance se confirmer et nous obligera à poursuivre l'adaptation de nos logements.

La spécialisation de places destinées à l'accueil des demandeurs d'asile les plus vulnérables, issus notamment de la communauté LGBTQIA+, s'est poursuivie au cours de l'année 2023. L'ensemble des

professionnels est régulièrement sensibilisé et formé à la bientraitance pour répondre au mieux aux attendus du projet. Cette prise en charge spécifique a permis d'assurer un accueil de qualité et une prise en compte de ce type de vulnérabilité tant sur le plan de la procédure d'asile que sur le plan du suivi social.

En 2023, la question de la sortie du public afghan, arrivé dans le cadre notamment de l'opération APAGAN, fut également un enjeu central. La plupart des personnes suivies au CADA dans ce cadre ont été reconnues réfugiées sur l'année 2022. La question de la fin de leur prise en charge a donc été au centre des réflexions. En effet, ces groupes familiaux ont, pour la plupart, des compositions relativement grandes qui représentent un frein à la sortie vers un logement en accès direct.

De plus, pour ces personnes, l'accompagnement aux démarches lié à la procédure de réunification familiale est particulièrement complexe. En effet, l'absence d'ambassade de France en Afghanistan et la nécessité de changer de pays afin de pouvoir effectuer cette démarche rallonge d'autant plus une procédure déjà peu lisible.

Les parcours d'insertion ont aussi pu être complexes pour certains en raison de la rapidité de la procédure de demande d'asile. Ainsi, en l'absence de maîtrise de la langue française et du fonctionnement des administrations et des institutions, les projets locatifs et professionnels sont plus difficiles et longs à mettre en œuvre.

D'une manière générale, la deuxième partie de l'année 2023 a été marquée par un objectif très clair de fluidité dans le dispositif, impliquant une vigilance sur la durée de séjour des personnes reconnues BPI. La vulnérabilité du public primo-arrivant et la nécessité d'une mise à l'abri de plus en plus rapide ne permettent plus de maintenir en présence indue des ménages réfugiés qui pourraient accéder à un logement autonome ou semi-autonome.

Il s'avère nécessaire, outre la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'accès au logement (*ACD mais également IML, résidences jeunes, etc...*), de travailler le projet locatif des familles avec souplesse quant à la nature du logement recherché, mais aussi sa localisation sur le territoire. Il s'agit d'un des principaux objectifs à poursuivre en 2024.

ÉQUIPE JURIDIQUE

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'équipe juridique de l'Association Foyer Notre Dame est composée de onze juristes intervenant auprès des différents publics accompagnés par l'association : demandeurs d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, mineurs non accompagnés et jeunes majeurs.

Depuis l'été 2021, en parallèle de leurs missions au sein des différents services de rattachement, les juristes s'inscrivent dans une dynamique de travail transversale, permettant la mise en commun de l'expertise et de l'expérience de chacun.

Des réunions mensuelles sont l'occasion de mener en équipe des réflexions sur l'actualité juridique et jurisprudentielle, d'étudier des situations individuelles, mais aussi de rencontrer des partenaires, avocats ou représentants d'autres associations.

Tout au long de l'année, chaque juriste assure également une veille thématique dont le résultat est régulièrement partagé avec le reste de l'équipe. En 2023, les thèmes retenus allaient de l'actualité de la procédure Dublin aux questions d'état civil, en passant par les violences liées au genre et le régime de la preuve dans la demande d'asile.

L'année a également été marquée par une nouvelle loi sur l'immigration, présentée en début d'année et finalement adoptée le 19 décembre 2023, après une procédure législative mouvementée. Au fil de ces rebondissements, l'équipe juridique a pu commenter et décortiquer le texte dans ses différentes versions, le replacer dans son contexte, analyser ses impacts, et sensibiliser les différents services de l'association aux changements à venir.

FOCUS : LA LOI CIAI POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION

Comme beaucoup d'autres associations, nous avons suivi avec attention et une certaine inquiétude les débats sur la loi dite CIAI.

Si certaines des dispositions impactant le plus les droits des personnes étrangères ont finalement été censurées par le Conseil constitutionnel, cette loi va néanmoins avoir des conséquences sur la situation des personnes accompagnées, et sur nos pratiques professionnelles.

Parmi les nouvelles dispositions, certaines impacteront particulièrement les publics accompagnés par l'AFND :

- Création du Pôle France Asile en remplacement des GUDA (*guichets uniques pour demandeurs d'asile*). Cette réforme sera d'abord mise en œuvre de façon expérimentale dans trois départements, et nous ne savons pas à l'heure actuelle si le Bas-Rhin sera concerné.

Ce changement impliquera que la demande d'asile sera enregistrée par l'OFPRA dès le passage au Pôle France Asile, et que cet enregistrement marquera le début du délai de 21 jours laissé aux personnes pour compléter leur dossier (*essentiellement en rédigeant leur récit de vie et en soumettant des éléments de preuve*). Cependant, les personnes en procédure accélérée et celles encourant une irrecevabilité de leurs demandes d'asile pourront être convoquées avant ce délai de 21 jours, potentiellement sans avoir pu compléter leur dossier.

Par ailleurs, nous observons également que les cas de refus et de retrait des conditions matérielles d'accueil (*allocation et hébergement des demandeurs d'asile*) revêtiront désormais un caractère systématique, alors même que la directive européenne Accueil (2013/33) prévoit que ces décisions doivent être prises « *au cas par cas* » et être motivées.

- Généralisation du juge unique à la CNDA : le principe des audiences collégiales, qui existait depuis 1952, date de création du système français moderne de

l'asile, avait déjà été mis à mal en 2015, avec des audiences à juge unique pour les requérants en procédure accélérée.

La généralisation des audiences à juge unique fait craindre une perte de qualité des débats et des décisions ; si la possibilité de réorienter les affaires vers une audience collégiale subsiste quand l'affaire « *pose une question qui le justifie* », nous avons constaté qu'elle était extrêmement peu utilisée jusque-là.

- Procédure de régularisation '*Métiers en tension*' : cette nouvelle procédure de régularisation, permettant d'admettre au séjour des personnes étrangères présentes depuis au moins trois ans en France et ayant au moins un an d'expérience professionnelle dans un métier en tension, a été largement édulcorée au cours de la procédure parlementaire. D'une admission au séjour de plein droit, on est passé à un principe d'admission exceptionnelle ; en outre, la non prise en compte du séjour réalisé sous couvert de certains titres (*étudiant, demandeur d'asile, travailleur saisonnier*), présente dès le texte initial, figure bien dans la loi adoptée.

Enfin, les métiers en tension dont il s'agit doivent figurer sur des listes établies par voie réglementaire. Ces listes régionales sont irrégulièrement mises à jour et ne font pas apparaître l'ensemble des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement.

- Durcissement du parcours d'intégration républicaine : la loi prévoit de remplacer l'obligation de moyen du Contrat d'intégration républicaine (*assiduité aux formations civique et linguistique prévues dans ce cadre*) à une obligation de résultat : les personnes devront ainsi réussir un test de connaissances civiques, faute de quoi elles ne pourront pas accéder à une carte de séjour pluriannuelle ou à une carte de résident.

Les niveaux de français exigés pour l'obtention de certains titres de séjour sont aussi relevés (*introduction*

EQUIPE JURIDIQUE

du niveau A2 pour l'obtention d'une carte pluriannuelle, relèvement au niveau B1 pour la carte de résident, et au niveau B2 pour la naturalisation par décret).

L'entrée en vigueur de ces dispositions est différée et devra être précisée par décret.

Les personnes ne parvenant pas à obtenir une carte pluriannuelle -des personnes pouvant être par ailleurs tout à fait intégrées mais échouant à ces évaluations parce qu'elles ne maîtrisent pas l'écrit même dans leur langue maternelle, parce qu'elles ont des freins périphériques...- ne pourront pas renouveler plus de trois fois leur carte de séjour temporaire avec la même mention. Cette disposition ne concerne pas les personnes dont le titre de séjour n'implique pas une installation 'durable' en France (*mentions travailleur temporaire, étudiant, visiteur, par exemple*) ; en revanche, un parent d'enfant français pourra théoriquement perdre son droit au séjour après quatre années.

Si d'autres dispositions de la loi sont à saluer (*création d'un accès au séjour pour les victimes de marchands de sommeil, interdiction de la rétention des familles avec mineurs*), il est sans doute dommage que la possibilité

d'accès immédiat au marché du travail des demandeurs d'asile dont la nationalité connaît un fort taux de protection ait été supprimée.

Enfin, certaines dispositions proposées durant les débats n'apparaissent finalement pas dans le texte final, mais elles pourraient réapparaître à la faveur d'une prochaine loi. C'est le cas du remplacement de l'AME par l'AMU (*aide médicale d'urgence*) qui réduit l'accès aux soins des personnes étrangères en situation irrégulière, et dont le gouvernement a déjà annoncé le retour dans une prochaine loi.

Cela pourrait aussi être le cas de certaines des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel, dont la quasi-totalité a été censurée pour une irrégularité de forme (*l'absence de liens avec l'objet de la loi*) plutôt que pour leur incompatibilité avec la Constitution : il s'agit par exemple de restrictions à l'immigration familiale (*conjoint de Français, regroupement familial, réunification familiale*), de l'instauration d'un délai de carence pour l'accès à certains droits sociaux, d'introduction de nouvelles conditions pour l'accès au séjour des étudiants et de certains mineurs non accompagnés...

FOCUS SUR LES ATELIERS JURIDIQUES AUX RÉSIDENCES JEUNES : L'EXEMPLE DE LA DÉMARCHE DE NATURALISATION

En 2023, trois ateliers sur la procédure de naturalisation par décret et un sur l'entretien de naturalisation ont été réalisés aux Résidences Paul Haeberlin et Tomi Ungerer : ils s'adressent aux jeunes étrangers installés en France qui souhaitent acquérir la nationalité française. Les participants étaient en grande majorité des anciens mineurs isolés, avec aussi quelques jeunes bénéficiaires de la protection internationale ; étudiants, apprentis, salariés en CDI ou CDD, intérimaires ou encore en recherche d'emploi, ils construisent leur vie en France et ont des projets plein la tête.

L'atelier sur la procédure de naturalisation a pour objectif d'amener les jeunes résidents à analyser leur situation personnelle au regard des informations reçues pour déterminer s'ils remplissent les conditions de recevabilité (*justifier d'un certain niveau de français, avoir sa résidence régulière et le centre de ses intérêts en France, etc.*) et de les familiariser avec les démarches concrètes à entreprendre pour effectuer cette demande. Les cas pratiques et les mises en situation leur permettent de s'approprier cette démarche sur un mode ludique. C'est aussi l'occasion d'aborder les questions relatives à la citoyenneté telles que le droit de vote, les principes et valeurs de la République, la démocratie, et la laïcité.

ACTIONS DE PLAIDOYER ET DE FORMATION

Les travaux et l'expertise de l'équipe juridique sont aussi mis au service de l'extérieur, et viennent notamment alimenter nos actions de plaidoyer et de formation.

En matière de plaidoyer, ce sont essentiellement des

ateliers sur l'entretien de naturalisation vient compléter et approfondir la notion de citoyenneté et les prépare à l'entretien auquel tout candidat à la naturalisation est convié par les autorités préfectorales. Cet entretien porte sur les connaissances du candidat sur la société française, ses principes et ses valeurs. Ces notions sont abordées durant l'atelier sous la forme d'un jeu de cartes qui se joue en équipe. Le but est de donner un maximum de réponses exactes aux questions inscrites sur les cartes. C'est ainsi que les jeunes résidents testent leurs connaissances sur l'histoire et la géographie de la France, ses personnages célèbres, ses institutions, ses monuments, etc. Ce jeu leur permet de dédramatiser l'entretien et, tout en s'amusant, de s'apercevoir qu'ils en savent souvent plus qu'ils ne le pensent.

"Et vous ? Savez-vous quand et par qui a été porté le projet de l'abolition de la peine de mort ?"

A – Robert BADINTER en 1981
B – Simone VEIL en 1975

Réponse A

Le 18 septembre 1981, après deux jours de débat, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi portant sur l'abolition de la peine de mort présenté par Robert BADINTER, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice (363 voix pour, 117 voix contre).

actions de sensibilisation qui ont été menées en 2023 : entretien sur France Bleu Alsace à l'occasion du premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, interventions pendant la Semaine des Réfugiés.

ÉQUIPE JURIDIQUE

ACTIONS DE PLAIDOYER ET DE FORMATION

Nous avons en outre eu le plaisir de voir une de nos précédentes notes de plaidoyer remarquée par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUA), puisque le rapport 2023 de l'institution fait référence à notre publication de juin 2022 intitulée *'Le modèle ukrainien : un nouveau souffle pour les politiques d'asile française et européenne ?'* (citée dans sa version anglaise : *'The Ukrainian model: a new inspiration for the European and French asylum policies'*).

En 2023, le **centre de formation** a continué son développement, avec la publication de son second catalogue de formation.

Ces formations sur catalogue s'adressent tant aux salariés de l'AFND qu'à des participants externes, et s'articulent autour des deux thèmes de la géopolitique des pays d'origine des demandeurs d'asile et du droit des étrangers. Les thématiques proposées évoluent d'année en année, en fonction de l'actualité et des besoins identifiés en interne ou évoqués par nos partenaires. En 2023, parmi les formations programmées pour la première fois figuraient ainsi celles sur la Région des Grands Lacs et sur l'accompagnement administratif des mineurs non accompagnés.

En plus de ces formations en « *inter* », rassemblant des participants de plusieurs structures, le centre de formation propose également des formations en « *intra* », privatisées pour un seul partenaire et donc totalement adaptables. En 2023, ce sont essentiellement des interventions courtes qui ont été organisées sur demande de partenaires associatifs ou institutionnels.

A la faveur de déménagements, le centre de formation a aussi pu bénéficier à partir du printemps 2023 d'une salle de formation dédiée, aménagée, et facilement accessible en transports en commun ou en voiture.



Centre de formation, 1^{er} étage,
5 rue Jacob Mayer, 67200 Strasbourg

Au-delà des formations proposées aux professionnels, un projet a été développé avec l'association Plurielles, avec la particularité de s'adresser directement aux femmes étrangères accompagnées par Plurielles. Après une première expérience de deux ateliers juridiques au premier semestre 2023, c'est un partenariat d'un an qui a été mis en place sur 2023-2024. En deux

cycles d'information comprenant chacun une réunion d'information et des permanences, l'objectif est de permettre aux personnes rencontrées de mieux comprendre et se saisir de leurs droits, avec un focus sur l'asile et le séjour.

Le premier cycle a ainsi permis d'aborder des thématiques allant du droit au séjour en cas de rupture de la vie commune liée à des violences conjugales, à des procédures de régularisation par le travail, ou encore aux droits des personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Constatant cependant que l'évolution du centre de formation était freinée par l'absence de certification Qualiopi, l'association s'est engagée dans cette démarche au second semestre 2023. Après plusieurs mois d'un travail collaboratif entre différents services et métiers, cette certification a été obtenue début janvier 2024.

Gage de qualité, Qualiopi ouvre de nouvelles perspectives au centre de formation de l'AFND, notamment en rendant les formations plus accessibles grâce à la possibilité pour les participants de se faire rembourser les frais par leurs OPCO.

Cette démarche nous a également permis de réfléchir à nos méthodes pédagogiques, à l'évaluation de nos formations ainsi qu'à notre organisation, de les formaliser et de les renforcer. Cette dynamique de réflexion et d'amélioration a bien sûr vocation à se poursuivre ; en 2024, un premier changement à signaler est l'introduction de formations de deux journées pour deux thématiques : 'Essentiels de la demande d'asile' et 'Aperçu pratique du droit des étrangers'. Visant à permettre aux participants d'acquérir des socles de connaissances, ces formations étaient jusque là organisées en une seule journée ; ce temps supplémentaire permettra d'approfondir certaines questions, mais surtout de proposer aux participants encore plus de mise en pratique et d'échanges, essentiels à la compréhension et à la mémorisation.

CHIFFRES CLÉS - CENTRE DE FORMATION

13 formations sur catalogue dispensées à 100 stagiaires. Sur le 1^{er} semestre 2023, les participants ont attribué :

- appréciation générale des formations : 9,7
- contenu de la formation : 9,7
- qualité des supports utilisés : 9,9
- atteinte des objectifs de formation : 9,2

4 interventions courtes sur 3 thématiques :

- généralités du droit des étrangers
- titres de séjour et situations de handicap
- asile et vulnérabilités des personnes LBTQI

Un projet en partenariat avec l'association Plurielles

- 2 ateliers en mai et juin 2023 autour de la demande d'asile et de « l'après »
- Un projet 2023-2024 de deux cycles d'information en droit des étrangers avec, pour chaque cycle, une réunion d'information et des permanences.
- Une réunion d'information et 8 permanences déjà réalisées

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), géré par l'AFND sous l'appellation de Centre d'Insertion pour Réfugiés depuis 1992, est un établissement de type CHRS dédié aux bénéficiaires d'une protection internationale - BPI (*réfugiés et personnes placées sous protection subsidiaire*). En sa qualité d'unique de CPH du département, il participe de façon privilégiée au système d'intégration de ce public. Il est réglementé par le décret du 02 mars 2016 et une information ministérielle du 19 avril 2019 qui précisent ses missions et modalités de fonctionnement. Les admissions sont réalisées à partir d'orientations adressées par l'OFII territoriale. Flexible aux évolutions des besoins des personnes mais aussi du contexte législatif et environnemental, le CPH permet aux BPI les plus vulnérables de bénéficier d'un hébergement temporaire d'une durée contractuelle de 9 mois prolongeable de trois mois supplémentaires. Le CPH propose un accompagnement renforcé vers l'autonomie avant l'accès à un logement pérenne : démarches administratives et juridiques, appui à la parentalité, actions sur le plan sanitaire, culturel et plus largement insertion dans le tissu social, soutien à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage du français. La vulnérabilité repose sur des critères objectifs tels que la monoparentalité, le handicap, l'isolement des personnes de -25 ans ou en procédure de réunification familiale, la santé. Pendant le temps de la prise en charge, les ménages s'engagent à verser mensuellement une participation financière à leurs frais d'hébergement réglementairement fixée à 10% ou 15% selon leur typologie. En accord avec le règlement de l'Accord Collectif Départemental, les ménages sont soumis au principe de la proposition locative unique.

La capacité d'accueil est portée à 293 personnes en 2023 à la suite d'une nouvelle extension de 35 places, ce qui fait du CPH de l'AFND l'un des plus imposants de France. Historiquement basé sur l'Eurométropole strasbourgeoise, une antenne a été installée en 2022 à Sélestat permettant une proximité géographique avec les 115 personnes hébergées sur ce territoire comprenant dorénavant plusieurs logements à Benfeld.

Laboratoire d'expérimentations du fait de son expertise de terrain, le CPH a continuellement développé des

modalités d'accompagnement innovantes en faveur des BPI. Le dispositif « IML Réfugiés » (*Intermédiation Locative*) dont la capacité d'accueil a été étendue de 80 à 120 places en 2023 constitue un nouvel outil d'intégration, en proposant une solution de sortie positive aux ménages en situation d'hébergement indu dans les établissements du DNA vers des logements en bail glissant du parc locatif privé. Une nouvelle demande d'extension a été validée pour 2024 par le financeur, ainsi que la création d'une IML réservée aux BPI en attente de réunification familiale. L'IML proposée par l'AFND présente la particularité de s'appuyer sur les ressources du CPH en mutualisant un certain nombre de moyens (*conseillers en insertion professionnel, appui juridique pour la réunification, etc...*).

Le Dispositif des Réinstallés rattaché au CPH en 2022 à la fermeture du site collectif de Thal Marmoutier prend fin progressivement, 8 ménages sur les 10 restants ayant obtenu cette année une solution de sortie par le logement.

L'inscription du CPH dans une logique d'ouverture sur son environnement et de transversalité associative a permis en 2023 de consolider et diversifier les partenariats. Aujourd'hui, on constate que le travail en réseau élargi porte ses fruits dans l'ensemble des champs de l'accompagnement (*professionnel, locatif, l'inclusion sociale*), améliorant ainsi la qualité de la prestation dans le parcours global d'insertion des réfugiés.

Adaptation, évolution et innovation sont des atouts qui maintiennent les équipes du CPH et de l'IML dans une dynamique positive et constructive.

A noter enfin que l'offre en animation socioculturelle proposée aux personnes hébergées du CPH, comprenant des actions collectives sur des thématiques facilitant l'inclusion sociale (*Logement - Famille et soutien à la parentalité - Santé - Insertion et Citoyenneté / Vie en France*) et les formations en FLE, est organisée en transversalité avec l'ensemble des établissements du Pôle Asile Réfugiés à travers le Service Insertion Animation (SIA). Le bilan annuel concernant ces champs de l'insertion est donc renvoyé vers le rapport annuel du SIA.

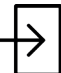

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Taux d'occupation

99,22%



Entrées / Sorties

211 
150 

Durée moyenne du séjour (mois)



Accueillis sur l'année



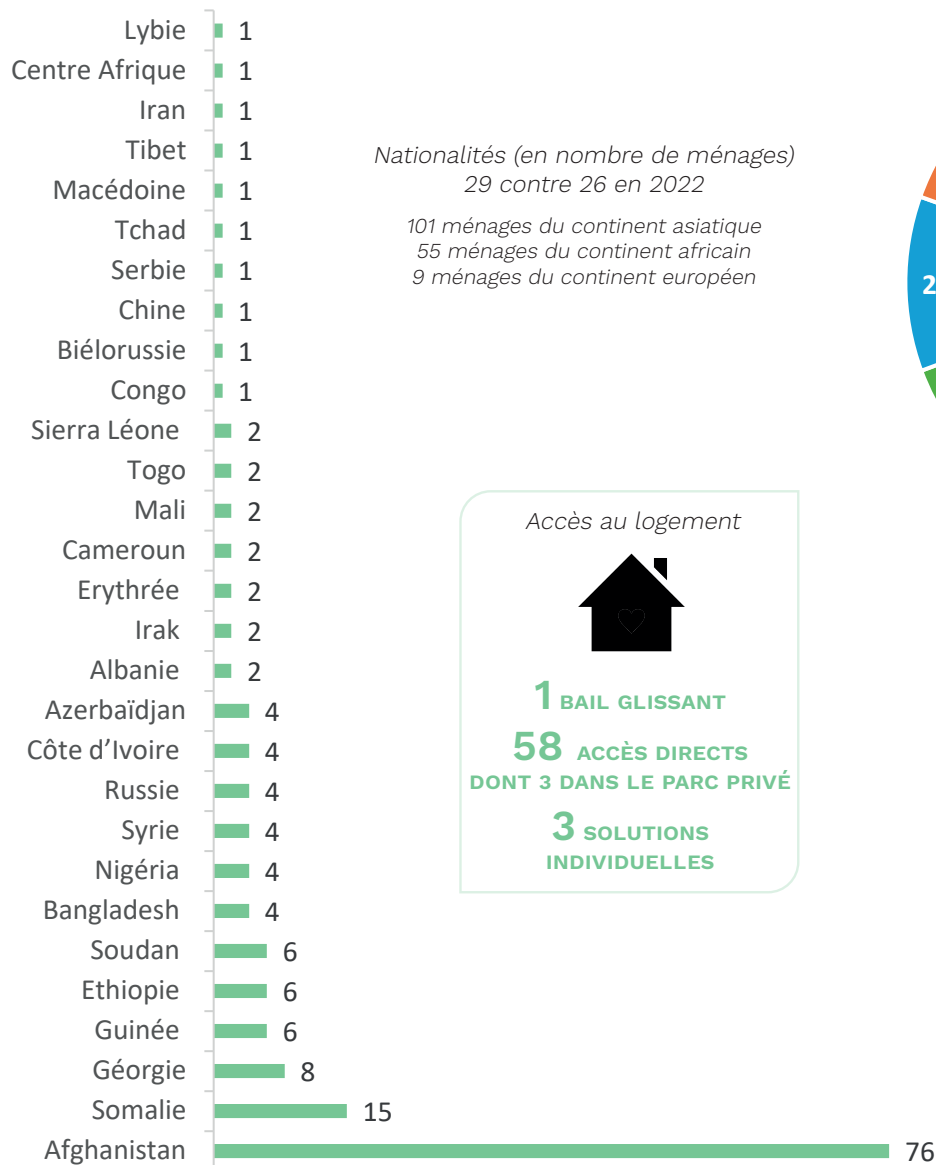
165
MÉNAGES



85 ISOLÉS

81
FAMILLES

4 COUPLES

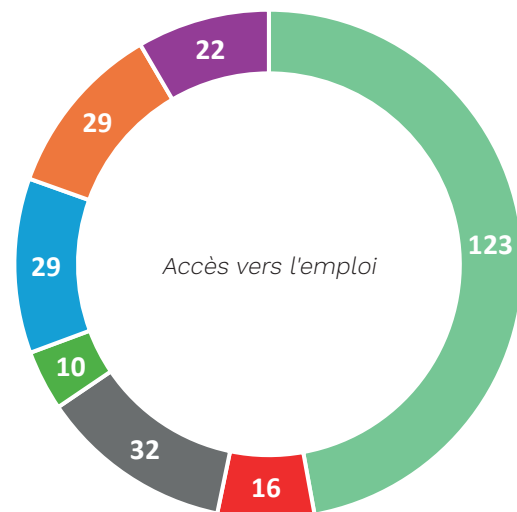


Nationalités (en nombre de ménages)
29 contre 26 en 2022

101 ménages du continent asiatique
55 ménages du continent africain
9 ménages du continent européen

Accès au logement

1 BAIL GLISSANT
58 ACCÈS DIRECTS
DONT 3 DANS LE PARC PRIVÉ
3 SOLUTIONS INDIVIDUELLES



- CIP / CPH
- CDD
- CDDI
- Autres dispositifs d'accompagnement
- CDI
- Intérim
- Formation

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

DES FLUX ENTRÉES/SORTIES IMPORTANTS MAIS INSUFFISANTS, EN LIEN AVEC LES ENJEUX DES DURÉES DE SÉJOUR

Le CPH propose un accompagnement global formalisé dans un contrat d'insertion personnalisé, visant à l'autonomie à travers la diversité des champs d'intervention (*emploi, logement, administratif/juridique, FLE, culture*). Une équipe pluridisciplinaire concourt à la réalisation des objectifs avec des moyens dédiés dont 9 travailleurs sociaux, assistés par un coordonnateur sur chacune des 2 antennes (*Strasbourg et Sélestat*) avec pour mission principale de rendre fonctionnels entre tous ces acteurs les parcours établis au bénéfice des usagers : orientation vers les cours de FLE internes, les ateliers de TRE, gestion et centralisation des validations des ACD en vue des positionnements localitifs, coordination des actions de soutien scolaire...

Des mouvements de personnel au cours de la période

estivale, en l'occurrence 3 départs simultanés, ont perturbé le fonctionnement du service et la qualité des accompagnements dans un contexte d'extension du CPH. L'équipe éducative ainsi réduite a su relever les défis en assurant le relais à l'égard des ménages dépourvus provisoirement de référent social. Quatre nouveaux travailleurs sociaux ont été recrutés pour compléter l'équipe éducative au dernier trimestre 2023.

Le profil de notre public reste inchangé en raison des critères objectifs de vulnérabilité qui conditionne l'entrée dans le dispositif selon un cahier des charges réglementaire. Le délai d'attente entre l'obtention du statut de BPI et l'orientation vers le CPH a été réduit considérablement en l'espace de 2 exercices, passant de 12 à 8 mois. Rapporté au raccourcissement des durées de traitement de la procédure d'asile, ce constat explique la part croissante de ménages dont la présence en France est inférieure à 2 ans. Ce phénomène impacte

les processus d'intégration et d'incorporation des codes culturels qui ne sont pas acquis à l'entrée au CPH.

A contrario, la durée moyenne des prises en charge calculées à partir de l'ensemble des ménages sortis au cours de l'année civile est en augmentation constante depuis 5 ans : il atteint près de 18 mois en 2023 - contre 17,5 en 2022. Au 31 décembre 2023, un tiers des ménages présents fait l'objet d'une fin d'accord de prolongation par l'OFII, sachant que la durée maximum de prise en charge autorisée est portée dorénavant à 12 mois.

La gestion du temps reste un enjeu majeur certes, mais il s'agit d'une notion relative pour notre public chez qui la disponibilité matérielle et psychologique affecte directement son adhésion ou sa mobilisation à un projet de vie. Cela peut concerner par exemple les familles monoparentales en l'absence de mode de garde, les jeunes de moins de 25 ans dans des parcours professionnels instables (*12 personnes sur 25 sans aucune ressource, ni revenu professionnel ni de formation ou Mission locale*), les isolés dans l'attente de l'arrivée incertaine de leur famille en France (*33 sur 85*), toutes les personnes analphabètes, parfois en couple, démarrant alternativement à leur entrée au CIR les 600 heures de cours de FLE prescrits par l'OFII, les parents qui priorisent la gestion de leur situation administrative et/ou le logement à toute ambition d'inclusion sociale...

Selon un bilan chiffré pour l'année 2023, l'établissement a admis 69 unités familiales, soit 211 personnes, en forte hausse comparé à l'exercice précédent qui avait enregistré 141 entrées. Ces chiffres doivent être analysés au regard d'une nouvelle extension du CPH, mais également dans une dynamique de rattrapage de notre capacité d'hébergement sur le territoire sélestadien, qui n'avait pas pu être atteinte en raison d'une carence structurelle en logements sociaux ou privés. Ces besoins en hébergement ont été couverts en partie dans la commune de Benfeld, nouveau lieu d'implantation rattaché à l'antenne de Sélestat. En prenant en compte le flux des entrées et des sorties, on dénombre au cours de l'année civile la présence de 450 personnes dont 10 naissances, soit 165 ménages. Il a été enregistré 150 sorties correspondant à 62 unités familiales et presque autant d'accès locatif. La politique de priorisation des ménages installés sur le territoire local a été confirmée en 2023, puisqu'un seul ménage provenait du National et 5 des établissements Asile du Haut-Rhin, tous orientés avant mars 2023. Les 211 personnes admises en 2023 étaient toutes, à l'exception d'une seule, hébergées initialement dans l'un des 14 établissements (CADA, HUDA) du DN@.

Quant au profil des ménages présents dans l'année, on note un nombre toujours aussi important, et même en progression, de familles monoparentales (30), de typologies familiales composées de 4 enfants et plus (23 au total incluant certaines familles monoparentales) et peu de couple sans enfant (3). Le nombre d'isolés, en progression constante, est passé au cours de ces deux dernières années de 68 à 85 dont 22 femmes et encore davantage de jeunes de moins de 25 ans (*chiffre porté à 25 contre 10*). En créant ces nouvelles places, notamment sur l'antenne de Sélestat, il s'agissait d'apporter une réponse - certes encore insuffisante -

aux besoins identifiés dans les structures du DN@ où le taux de présence induite de ce public est conséquent.

FOCUS

Les délais pour faire venir un conjoint ou des enfants restés au pays en procédure de réunification familiale sont très longs, surtout rapportés à la durée des prises en charge au CPH et dépendent de la provenance des familles (*en particulier pour l'Afghanistan ou la Corne de l'Afrique*). Les familles n'ont d'autres moyens, aidées parfois à distance par le conjoint présent en France voire directement sur place, que de solliciter l'ambassade française des pays limitrophes pour la délivrance de visas, ce qui suppose des déplacements risqués. Pour quitter le pays d'accueil et rejoindre la France une fois les visas obtenus, en particulier en Iran, l'ensemble des membres de la famille est assujéti à une taxe spéciale calculée en fonction du nombre de jours en situation irrégulière sur le territoire, dont le montant s'élève généralement à plusieurs milliers d'euros. S'ajoute à ces frais le coût des visas et les billets d'avions. Deux familles « *rejoignantes* » se sont retrouvées dans cette situation en 2023.

Cette année, sur 33 ménages - en majorité des hommes et des femmes isolé(e)s - concernés par une procédure de réunification familiale, six ont abouti durant leur prise en charge : 4 enfants d'un homme isolé ; la conjointe d'un homme isolé ; le conjoint d'une famille monoparentale ; les conjointes et les enfants (*respectivement au nombre de 2, 3 et 5*) de 3 hommes isolés. A chacune de ces situations, le CPH a pu trouver des solutions d'hébergement plus ou moins adaptées à la typologie familiale. L'équipe a toujours su se mobiliser et se montrer réactive, s'adaptant à chaque situation.

Une fois arrivée en France, la gestion du dossier administratif sous ses aspects notamment financiers avec l'ouverture des droits sociaux complique la sortie du CPH dans des délais raisonnables, surtout lorsque le nombre d'enfants suppose la captation d'un logement de grande taille.

En tout état de cause, les procédures de réunification familiale aboutissent le plus souvent au-delà de la prise en charge au CPH de la personne isolée qui, devenue locataire, s'exposera à un risque de suroccupation dans le logement. Notre projet d'IML r3 apporte une réponse partielle à ce constat.

Le travail du CPH est fait de rencontres avec des personnes de diversité culturelle et d'origine différentes : ce sont 29 nationalités qui se sont croisées ou côtoyées durant l'année 2023, chiffre constant par rapport aux années précédentes. En reflet des chiffres sur l'asile en France, le nombre de personnes d'origine afghane, isolés ou en famille, a plus que quadruplé en l'espace de 2 années, la plupart ayant été concernée par l'opération d'évacuation APAGAN : on dénombre effectivement la prise en charge de 76 ménages soit 202 personnes sur les 450 présentes dans l'année. Sur les 43 isolé(e)s d'origine afghane, 24 étaient présent(e)s au 1^{er} janvier 2023, soit 19 nouvelles entrées.

Nous avons toujours une grande diversité en ce qui

concerne les pays d'Afrique Subsaharienne, représentés souvent d'hommes isolés en particulier en provenance de la Corne de l'Afrique - Somalie, Soudan, Ethiopie. A noter toutefois que le nombre d'entrée de ménages isolés (*homme ou femme*) en provenance du continent africain, toute zone géographique comprise, est en baisse significative en 2023.

Le continent européen est sous représenté encore cette année, ne représentant que 5.4% de l'ensemble des ménages au cours de l'exercice.

Ces éléments ne reflètent pas fidèlement la nature des flux migratoires sur le(s) territoire(s) puisqu'ils concernent des BPI orientés en dehors de tout critère de nationalité, mais ils peuvent représenter une tendance à mettre en lien avec les chiffres de protection publiés par l'OFPPA.

UN RECORD HISTORIQUE DE SORTIES POSITIVES MAIS INSUFFISANT AU REGARD DES BESOINS

Malgré la forte tension devenue structurelle sur le secteur locatif social et une pression continue auprès des bailleurs sociaux pour solutionner la sortie des structures d'accueil du public primo-arrivant, le CPH a atteint au moins partiellement son objectif en termes de nombre de logements attribués et captés.

Le parc d'hébergement est constitué aujourd'hui de 80 logements dont 21 à Sélestat et 4 à Benfeld. Dix-huit se situent dans le domaine privé, sollicité en particulier pour finaliser dans les délais l'extension du CPH.

Parmi les 150 personnes sorties en 2023, 58 ménages sont devenus locataires de leur logement en accès direct (*dont 3 dans le privé*) et un par glissement de bail. Ces résultats constituent, avec ceux enregistrés en 2021, un record historique au CPH. Le volume des logements attribués selon leur typologie reflète la variété des compositions familiales. Ainsi, 28 personnes isolées sur les 85 présentes ont trouvé une solution de sortie, du studio au T2. Ce résultat est en nette progression par rapport aux exercices précédents mais reste largement insuffisant au regard des besoins toujours plus importants, notamment sur les studios ou T1.

La pénurie structurelle de petits logements dans le parc social se vérifie également pour les logements de grande taille, même si les résultats sont en amélioration comparés aux exercices précédents. Sur les 23 familles en attente d'attribution d'un T5 ou plus, six ont pu aboutir, ce qui signifie que 17 d'entre elles se trouvent toujours dans une phase d'attente fin 2023, près de la moitié n'ayant plus d'accord de prolongation de prise en charge par l'OFPI. Quant aux logements de taille intermédiaire (*de type 3*), majoritaires en volume d'attribution ou de proposition habituellement, il convient de relever la proportion moindre de ménages présents au CPH correspondant à cette typologie. L'absence de positionnement du service face à une proposition directe de type F3 par un bailleur social est malheureusement régulière.

La proportion de bail glissant reste très faible par rapport aux accès directs (*1 seul glissement*). Cette modalité

d'hébergement est volontairement limitée pour éviter d'accroître notre capacité d'accueil et reste réservée aux ménages les plus fragiles en début de parcours. Nous envisageons toutefois d'étendre le mécanisme du bail glissant sur un parc flottant de 5 à 6 logements dès l'entrée au CPH.

L'accès au logement hors EMS a abouti pour 2 familles qui ont pu pérenniser leur projet d'installation à Sélestat, dont un en glissement de bail.

Les refus de logement non légitimés ont été plus importants durant cette année 2023, puisque cela a concerné 6 familles, aboutissant pour 3 d'entre elles à l'ouverture d'une procédure de référé/mesure utile (*2 ayant été interrompues à la suite d'attribution de logement avant terme et une toujours en cours*). Les 3 autres familles sont également devenues locataires de leur logement en 2023. En revanche, 5 refus ont été légitimés, la plupart en raison d'une inadéquation du logement à une pathologie médicale d'un des membres du ménage (*handicap, mobilité*) ou du niveau de ressources.

En réponse à la saturation du parc de logements classique (*social ou privé*), il reste toujours convenu d'élargir davantage l'éventail des modalités de sortie dans les années à venir, par le logement privé, dans le cadre de l'IML si besoin, de la colocation ou des dispositifs réservés aux jeunes (*HOPE, EPIDE, RJT*).

ACTIVITÉS VISANT À PROMOUVOIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES USAGERS DU CPH ET DE L'IML

123 personnes ont été rencontrées en 2023 par les 2 Conseillers d'Insertion Professionnelle, chiffre en hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent. 87 usagers du CIR ont occupé un emploi (*CDI, CDD, intérim, CDDi*).

Certains n'ont pas été accompagnés en raison de leur autonomie suffisante, d'une activité professionnelle satisfaisante à leur entrée au CPH ou ont obtenu un emploi tout seul.

Le CPH s'est attaché dans la continuité des exercices passés à créer du partenariat et à le diversifier. Il s'est employé à rendre davantage visible l'action auprès des acteurs du territoire et du monde de l'entreprise, à se positionner plus efficacement sur le marché du recrutement ou sur des programmes de formation destinés aux BPI : actions portées ou soutenues par l'OFPI comme le programme HOPE, Pass Insertion Accompagnement nouveau départ/Face Alsace, REFUGEEKS....

Afin de répondre aux besoins de nos bénéficiaires et de leur apporter les outils nécessaires face à un marché de l'emploi de plus en plus sélectif, ont été mis en place des ateliers thématiques visant à promouvoir l'insertion professionnelle. Ces ateliers ont été élaborés ou animés par des entreprises partenaires comme Steelcase ou d'autres organismes du territoire tels que Kodiko, Kabubu, Pass Insertion etc. Leurs objectifs ont été de travailler les techniques de rédaction et mise en forme de CV, le ciblage quant à la recherche d'emploi, la préparation des entretiens d'embauche, l'utilisation des nouveaux outils de communication

pour identifier et contacter les entreprises. Les Ateliers de maîtrise des Techniques de Recherche d'Emploi mobilisent des ressources pour optimiser les acquis, valoriser les parcours et faciliter la recherche d'emploi en toute autonomie des bénéficiaires. Afin de faciliter davantage l'accès à l'emploi, des actions spécifiques autour de la mobilité ont été organisées sous forme de sessions comme les ateliers « d'initiation au code de la route » avec notamment l'identification des panneaux signalétiques et la préparation à l'obtention du code de la route. Par ailleurs, des visites collectives en présence des candidats à des positionnements éventuels ont été organisées régulièrement dans les entreprises. La participation des CIP aux événements types Café contact, Job Dating, visite entreprise d'insertion ont pu avoir des effets bénéfiques en termes de recrutement. Enfin, le CPH a coparticipé avec Kodico et ACTION à l'organisation d'un job dating à l'occasion de la semaine des réfugiés, avec un double objectif centré autour des besoins en emploi des BPI et des besoins en recrutement des entreprises partenaires.

PERSPECTIVES 2024, UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE NOS PRESTATIONS

Placer l'intérêt et les besoins du public au centre de nos actions d'amélioration sera notre préoccupation majeure en 2024, placées elles-mêmes sous le signe de l'évaluation externe.

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE RÉFUGIÉS

L'AFND gère depuis le second semestre 2021 un dispositif d'intermédiation locative pour les ménages BPI. Il est principalement destiné aux familles en situation d'hébergement indu dans un des établissements du DN@ et pouvant accéder au logement de droit commun. La finalité de l'action consiste à préparer les ménages hébergés en sous-location à devenir locataires soit par un glissement de bail ou à défaut par un relogement dans un logement mieux adapté. Initialement conventionné pour 80 places, avec une montée en charge progressive au cours des mois suivants sa mise en œuvre, une extension de 40 places supplémentaires a été autorisée en juillet 2023 pour répondre aux besoins des ménages BPI dans les établissements du DN@. Cela a permis le recrutement d'une seconde travailleuse sociale assurant la gestion locative et l'accompagnement social global des ménages et le positionnement d'une intervenante sociale sur des fonctions de coordination.

Le service propose des logements du parc privé à des tarifs modérés ou du secteur social, généralement avec une convention de bail glissant, aux ménages orientés par le SIAO67. Durant l'accompagnement social et professionnel limité à 18 mois, les familles règlent leur loyer résiduel et l'ensemble des charges liées au logement. Elles bénéficient de plusieurs prestations par mutualisation avec le CPH : cours de FLE, activités socio-culturelles, suivi par des CIP.

Au 31 décembre 2023, le parc locatif localisé presque

6 actions principales vont être soutenues :

- 1) Finaliser les dernières actions prévues dans le plan de l'évaluation interne de l'établissement et préparer l'évaluation externe programmée en octobre 2024 à partir du référentiel de la HAS. Cela implique notamment la mise en conformité des protocoles obligatoires et des outils utiles à nos pratiques professionnelles.
- 2) Poursuivre l'extension du Dispositif IML Réfugiés et prévoir le transfert de plusieurs ménages ciblés par le CPH en prévision des 160 places agréées.
- 3) Positionner des ménages isolés du CPH en procédure de réunification familiale sur la nouvelle structure d'intermédiation locative dédiée à ce public.
- 4) Réserver une partie de notre capacité d'hébergement à la constitution d'un « parc flottant » de 5 ou 6 logements selon les mécanismes du bail glissant.
- 5) Renouveler et rénover le parc de logements d'hébergement : résilier et remplacer ceux devenus inadaptés (*coût, accessibilité, environnement*) et capter en remplacement des logements de taille adaptée aux grandes compositions familiales.
- 6) Développer l'ancrage territorial sur les 2 autres bassins du CPH (*Sélestat et Benfeld*) avec le rattachement sur cette antenne du CPH d'un animateur en charge de l'insertion socioculturelle de nos hébergés.

exclusivement sur l'EMS est constitué de 28 logements dont 18 dans le secteur privé, ce qui correspond aux besoins de notre capacité d'accueil autorisée.

Le taux d'occupation s'élève pour l'ensemble de l'année à 92.61%, prenant en considération l'extension à partir d'août 2023 - soit 105 personnes et 23 ménages - mais 4 logements restaient vacants et sans orientation par le SIAO, soit l'équivalent d'une vingtaine de places. La durée moyenne de vacance d'un logement entre la captation du bien ou sa libération et l'installation du ménage est de 45 jours. Ces délais sont à raccourcir afin de limiter l'impact budgétaire sur le dispositif.

En prenant en compte le flux des entrées et des sorties, on dénombre au cours de l'année civile la présence de 139 personnes dont 2 naissances, soit 30 ménages. L'établissement a admis 17 unités familiales soit 76 personnes et a enregistré 34 sorties correspondant à 7 ménages bénéficiant d'un accès locatif. Quatorze nationalités sont représentées dont une majorité de familles afghanes (40%) exclusivement orientées à partir des structures d'hébergement du DN@ pour les admissions de 2023 (71% des CADA et 29% des HUDA). Quant aux typologies familiales, on dénombre une majorité de situations en monoparentalité et de familles de grande taille avec 4 enfants et plus.

Cinq ménages ont obtenu une attribution locative directe dans le parc immobilier social et deux ménages

sont devenus locataires par glissement de bail dont un dans le parc privé. La durée moyenne des prises en charge calculée à partir de l'ensemble des ménages sorties au cours de l'année civile est de 11,5 mois.

Le bilan de l'année 2023 met en évidence la difficulté pour les ménages de se maintenir dans leur logement en bail glissant en raison de l'absence d'un CDI (*condition posée par les propriétaires privés*) et de la typologie familiale selon les critères retenues par les bailleurs sociaux. L'accompagnement proposé aura permis aux familles de montrer leur capacité à occuper un logement autonome en gérant le paiement des factures courantes, sans qu'il y ait besoin d'un ASLL une fois devenues locataires.

L'objectif pour 2024 est d'augmenter notre capacité d'accueil pour répondre aux besoins toujours croissants des établissements de l'Asile à sortir par le logement leurs BPI. Une demande d'extension de 40 nouvelles places et 20 autres pour les isolés en attente de réunification familiale a été validée auprès de notre autorité de tutelle et fera l'objet d'un déploiement en 2024.

CHIFFRES CLÉS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Taux d'occupation

92,61%



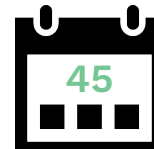
Entrées / Sorties
(nb de pers.)

76 →
← **34**

Durée moyenne du séjour
(mois)



Durée de vacances des
logements (en jours)



Accueillis sur l'année



139 PERSONNES DONT 2
NAISSANCES, SOIT
30 MÉNAGES



28 FAMILLES,
DONT **10** MONOPARENTALES

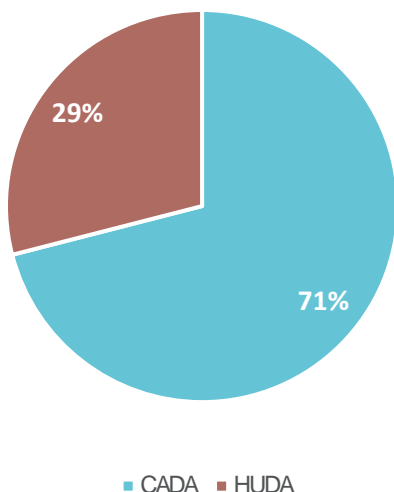


1 ISOLÉ

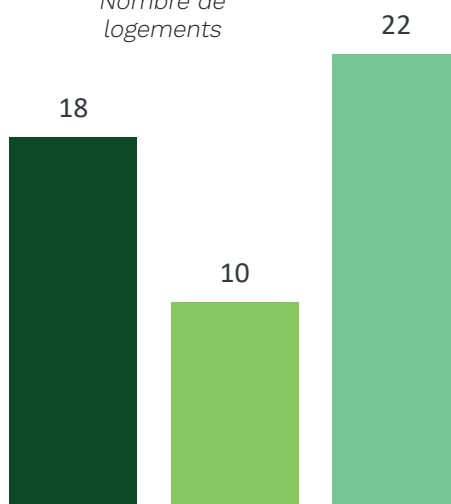


1 COUPLE

Structure d'origine



Nombre de
logements



Nombre de
nationalités

14

■ Parc privé
■ Parc social
■ Bail glissant

LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'année 2023 est marquée par une restructuration du service avec une dimension de plus en plus transversale au sein du Pôle Asile Réfugiés à compter du 1^{er} août 2023.

Les objectifs prioritaires du service en 2023 auront été de transmettre aux personnes les clés de compréhension de la vie civile en France et de faciliter leur autonomie. La clé de voûte des activités est l'insertion, partant du postulat qu'elle doit prendre en compte tous les aspects de la vie quotidienne et plus particulièrement 5 thématiques : logement, famille et soutien à la parentalité, santé, insertion professionnelle et citoyenneté / vie en France.

Pour cela, l'activité du service s'inscrit dans trois axes majeurs avec une équipe pluridisciplinaire de 4,8 ETP (+ 1ETP bénévole) pour couvrir les besoins identifiés par le Pôle Asile, prioritairement au CPH et au CADA mais de plus en plus sur l'HUDA et Hors Les Murs :

- l'ancrage territorial et le développement de partenariats de proximité, pour répondre aux besoins et faciliter l'accès à l'autonomie au sein de l'environnement local ;
- la citoyenneté et les enjeux de la vie civile en France dont la maîtrise de la communication (l'apprentissage du français mais également l'accès au numérique) ;
- la réponse aux besoins d'accès à la santé et aux besoins de première nécessité avec un public cumulant de plus en plus de vulnérabilité et/ou de précarité : Inauguration de la nouvelle Boutique Solidaire.

Pour relever les défis, le service se dote :

- de ressources humaines : quatre professeurs de FLE (des sessions de FLE Pro au CPH et des cours de FLE

tous publics au CADA/HUDA | une professeure de FLE Dispositif Ukraine), deux animateurs au CADA/HUDA, deux animateurs au CPH, trois bénévoles en soutien aux cours de FLE et alphabétisation, trois bénévoles autour des actions collectives et événementiels ;

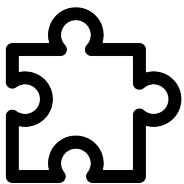
- d'un lieu ressource : la boutique solidaire au sein du service Insertion Animation qui dispose de vêtements, de produits d'hygiène, de chaussures (tout public, bébé, enfant et adulte) grâce aux dons.

Les actions menées tout au long de l'année sont délocalisées, mutualisées et intègrent les publics du CPH, du CADA, de l'HUDA, du HLM (apprentissage du français, réponse aux besoins de première nécessité, ateliers santé) et du Pôle Jeunesse (10 actions d'intégration des mineurs dans les projets santé et insertion).

Le contenu des actions menées se décline plus précisément de la manière suivante :

- la société française (et cadre européen, quand c'est nécessaire) ;
- la langue française et/ou des minimas de communication en français / le numérique ;
- l'hébergement de la gestion de l'Habitat et des conditions d'accès au logement ;
- l'environnement de proximité, l'environnement social et économique ;
- le soutien à la parentalité et l'exercice de la parentalité en France ;
- l'accès aux soins et/ou au système d'accompagnement à la santé (et santé mentale) ;
- l'expression des difficultés et du droit à la communication ;
- le droit au répit et au bien-être, le partage de sa culture par la cuisine et la nutrition ;
- l'accès aux besoins de première nécessité.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Chiffres de participation globale aux actions collectives de l'animation CADA, CPH, HUDA et SAMI :

61 actions "Vie en France" (501 participations)

115 actions d'insertion (366 participations)

28 actions "Logement et Hébergement" (167 participations)

156 actions Familles et soutien à la parentalité (dont 62 familles suivies en accompagnement scolaire et en soutien à la scolarité de 42 enfants)

78 actions "Santé" (168 participations)

32 événementiels et 808 participations (fêtes, barbecue inter-service, Semaine des Réfugiés, inaugurations avec des usagers)

28 personnes en demande d'asile ou BPI impliquées dans la clôture de la Semaine des Réfugiés, toutes les semaines sur huit mois à raison d'au moins deux fois par semaine (448 participations dans la gestion du pilotage de la Semaine des Réfugiés)

Total participations actions collectives (hors FLE) : **2 486**, dont

- 60% CADA - 35% CPH - 5% HUDA / HLM / SAMI
- 5 à 7 personnes (en moyenne) par activité et 13 personnes en préparation d'événements

LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

FOCUS ET STATISTIQUES RECENSÉES EN 2023

- 50% des effectifs participent aux actions (316 personnes en file active sur 531 au CADA)
- 30% des effectifs CPH (moins mobilisable car en activité de droit commun)
- L'effectif le plus mobilisé : les familles nombreuses
- L'effectif isolé le plus mobilisé : Les personnes seules de moins de trente ans
- L'effectif le plus impliqué en volume d'activité : les mères de famille ayant les moyens de se dégager du temps individuel ou les femmes seules
- Les nationalités représentées majoritairement : Géorgie et Afghanistan

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE : SOCLE DE COMMUNICATION ET RÉPONSE AUX BESOINS

- CPH FLE à visée professionnelle : 52% CPH | 48% autres dispositifs du Pôle Asile
 - ◊ 64 personnes accompagnées
 - ◊ Les personnes issues du CPH sont au total de 33, représentant ainsi 52% du total effectif.
 - ◊ Les personnes provenant du CADA sont au nombre de 22.
 - ◊ Le service HLM compte 6 participants.
 - ◊ La SPADA compte 3 personnes.
- FLE CADA : 228 personnes accompagnées en cours collectif FLE au CADA
 - ◊ Dont 2,5 % de personnes repérées analphabètes
 - ◊ Parcours de 70 à 146 heures
 - ◊ Juillet à décembre 2023 : 90 entrées
 - ◊ 7 groupes de 4 niveaux différents tout au long de l'année : A0/ A1.1/A1/A2
 - ◊ 1 groupes de 14 personnes accompagnées avec Contact et Promotions en interne
 - ◊ Plusieurs groupes avec contact et promotions en externe et partenaires (12 personnes)
- FLE Dispositif UKRAINE : 99 personnes /8 groupes de trois niveaux différents (A0/ A1.1/ A1)
 - ◊ Parcours d'apprentissage sur un cycle de 50h (liste d'attente trop longue pour 100h)
 - ◊ 502h de cours pour 76% de femmes et 23% d'hommes
 - ◊ Assiduité très forte et assimilation de la langue française rapide

ACTIVITÉS DU SERVICE | POINTS FORTS DE L'ANIMATION - INSERTION : UN LEVIER SOCIAL

Véritable observatoire des comportements de la vie en collectivité, le service animation a pu mesurer les effets des actions menées à plusieurs niveaux.

LA FORCE DE L'APPRENTISSAGE DU FLE

Le FLE (*classique ou à Visée Professionnelle*) est une plus-value pour l'inclusion des personnes. La qualité des cours dispensés, la pluralité des publics en présence et la mixité au sein des apprentissages sont une première immersion dans la vie civile. L'apprentissage du français impose une force de concentration pour s'adapter à un nouveau langage, à de nouveaux codes, mais aussi à une régularité dans la gestion du temps et de l'espace. C'est une confrontation directe avec la proposition de s'adapter à l'institution, à la formation et à toute démarche d'apprentissage vers les projets de vie sur le territoire. Sachant qu'il faut 10 ans en moyenne (*source SINGA*) pour acquérir un niveau de vie confortable en tant que réfugié, le FLE est une première étape de sensibilisation à la citoyenneté. L'assiduité forte (85 à 99% de taux de présence – hors public vulnérable) témoigne de la volonté de s'intégrer.

Pour les personnes en demande d'asile, c'est à la fois du « temps gagné » en cas d'obtention du statut, mais également un objectif à suivre pendant le temps d'examen de la demande d'asile, particulièrement pénible et anxiogène.

LA FORCE DES ACTIONS COLLECTIVES : UNE RESSOURCE (INDIVIDUELLE) POUR LE MIEUX VIVRE (ENSEMBLE)

- Un impact sur la santé mentale et l'amélioration de la condition physique pour 10% des personnes accompagnées : arrêt momentané ou définitif de prise de médicaments pour le sommeil, vie sociale améliorée, réduction du stress et/ou des peurs paniques.
- Une ouverture à l'environnement : l'animation est un espace d'expression et de recueil des difficultés pour les personnes accompagnées. C'est également un espace de répit face à la charge mentale que représente la procédure.
- Un impact sur la socialisation : des liens se tissent hors les murs de l'institution, qui permettent aux personnes de se créer un tissu social et solidaire de proximité, quelles que soient les nationalités et les cultures.
- Une baisse du décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité auprès des enfants et adolescents (*par une équipe de bénévoles*).
- Une mise en mouvement perpétuel des publics accompagnés pour éviter un isolement social chronique.

En outre, la parole et la mobilisation des femmes sont plus importantes en 2023 qu'en 2022. La permanence hebdomadaire de la sage-femme bénévole et l'accueil individualisé ont permis cette visibilité.

LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

FOCUS SUR LA CLÔTURE DE LA SEMAINE DES RÉFUGIÉS ET ENJEUX 2024

La Semaine des Réfugiés est une aventure humaine qui débute en novembre 2022, avec les partenaires de LA FABRIQUE – L'ATELIER DE LA COLOMBE et COSTARD BASTARD pour permettre aux personnes exilées de transmettre leur identité et leur façon de voir la France. A noter tout particulièrement la clôture avec deux témoignages de femmes qui ont partagé leur combat et leur lutte pour leurs droits au sein de leur pays d'origine. Puis, un défilé de mode a illuminé la Manufacture en trois actes :

- un passage en costumes de la vision de la France vu de l'étranger ;
- un passage en costume « Vivre en France » ;
- un passage en costume du pays d'origine.

28 participants ont travaillé durant huit mois pour ce défilé haut en couleur, symbole de la lutte contre les discriminations et du rassemblement des cultures, à travers la fabrication artisanale des costumes et d'une danse, Cris d'Exil. Huit bénévoles (dont Martine Frankreich - Crédit Photo) se sont impliqués dans cette action.



Les enjeux en 2024 sont de poursuivre les actions d'insertion en mobilisant l'animation collective et l'ouverture vers l'extérieur :

- **actions autour de l'hébergement en France** : réduire les difficultés de cohabitation et/ou de mauvaise gestion des appartements mis à disposition
- **insertion par l'activité sociale, par l'accès au bénévolat et à l'activité économique** : faciliter la mise en mouvement individuelle par le collectif
- **lutte contre les discriminations** par l'intervention dans les écoles de formation du travail social sur la thématique des publics exilés (ESEIS)
- **insertion des personnes exilées dans les instances d'Education Populaire**
- **transmission de savoir-être et savoir-faire** par la culture (culinaire, artistique, professionnelle, sociale...)
- **transmission par le témoignage vivant** des personnes exilées au sein de l'enseignement, de l'Education Nationale et des politiques sociales et culturelles

Le service Insertion Animation se veut un service pilote et transversal, au sein du Pôle Asile et Réfugiés, pour mobiliser les publics des différents dispositifs vers l'autonomie.



LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

En 2024, les actions menées par le service s'articuleront autour des mêmes thématiques que 2023 :

VIE EN FRANCE ET CITOYENNETE : 4 TEMPS FORTS

Parcours prioritaire d'accueil et d'apprentissage FLE – Choix d'un parcours – Groupe d'Expression

- Information collective Présentation de l'AFND et des actions collectives aux nouveaux entrants
- Apprentissage du Français (*4h par semaine minimum sur un cycle de 100h*)
- Choix d'un parcours selon la thématique adaptée à la demande, ou au besoin exprimé
- Groupe d'Expression deux fois par an

FAMILLE PARENTALITE : LES OUTILS NÉCESSAIRES AU SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE EN FRANCE

- Accompagnement scolaire : groupes de 4 niveaux pour aider à la communication et lutter contre le décrochage scolaire
- Ateliers Socio Linguistiques autour de la communication tout public et Alpha
- Partenariat de proximité pour les modes de garde et lieux parents enfants

LOGEMENT – HEBERGEMENT : PARCOURS EN 3 RENDEZ-VOUS

- Information collective sur la mise à disposition d'un hébergement à l'AFND le matin
- Visite A Domicile (VAD) à partir des problématiques recensées + Atelier nuisibles et Médiation des relations en cohabitation
- Visite de territoires hors Eurométropole

INSERTION : DE L'APPRENTISSAGE VERS L'INCLUSION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OU SOCIALE

- Axe transversal Pôle asile AFND : Parcours en 3 rendez-vous (*information collective sur le monde du travail en France, ateliers pratiques, mise en situation et /ou rencontre avec employeurs, centres de formation et université de Strasbourg/ Bénévolat et Education Populaire*)

SANTE : PRÉVENIR- RENSEIGNER -FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ : PARCOURS EN 3 RENDEZ-VOUS

- Informations collectives de prévention (*addictions, Aides...*) le système de soin en France + Ameli et Doctolib (numériques), Bilan de santé et présentation MGEN
- Café Santé (*Partenariat avec l'Agence Régionale de Santé*) et ateliers de gestion des émotions avec bénévoles spécialisés
- Sport et droit au répit dans les lieux ressources

La Semaine des Réfugiés, temps fort de l'année, verra à nouveau une implication forte des femmes exilées et une mise en lumière des actions menées au sein des différents dispositifs du Pôle Asile Réfugiés.

LE DISPOSITIF HORS LES MURS

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le dispositif « *Hors les Murs* », depuis sa mise en place en 2018, est devenu un acteur important grâce à son expertise et son expérience dans l'accompagnement vers l'autonomie locative des ménages bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Ce dispositif est financé par la DDETS avec un conventionnement annuel. Dans le cadre de ce conventionnement, 80 mesures d'accompagnement annuel (*Mesures MAEL et MAEL+*) sont confiées au service pour leur mise en œuvre. C'est le service Politiques Sociales du Logement de la DDETS qui valide la mesure d'accompagnement.

La mission du service est d'accompagner les ménages BPI « **Vers et Dans le Logement** », quel que soit leur parcours antérieur :

- hébergés dans le dispositif hôtelier géré par le SIAO67,
- sortant d'un dispositif d'asile du DN@ (*CADA, HUDA...*),
- en fin de prestation C à la SPADA
- BPI sans hébergement, à la rue ou hébergé chez des tiers, et orientés par des partenaires sociaux comme le CMS, l'UTAMS, le CCAS etc...

Les travailleurs sociaux de l'équipe proposent donc un accompagnement « **Vers et Dans le Logement** » aux BPI n'ayant pas encore un hébergement stable et un accompagnement « **Dans le logement** » aux BPI qui ont obtenu une attribution locative via l'accord collectif départemental (*ACD*).

L'accompagnement « **Vers et Dans le Logement** » propose aux ménages BPI un soutien dans l'acquisition de l'autonomie au regard de leur situation locative, avec pour objectif de pérenniser l'inclusion dans leur environnement. Elle inclut un diagnostic préalable réalisé par l'équipe sur le lieu d'hébergement du ménage (*souvent l'hôtel*). La prise en charge est contractualisée

par la signature d'un contrat d'accompagnement. L'adhésion et la participation active des personnes accompagnées sont un préalable à la réalisation et à la réussite de leur projet de vie.

L'accompagnement spécifique intitulé « **Inclusion professionnelle et sociale des BPI** », qui a été adossé au service Hors les Murs en 2022 grâce à un financement ponctuel de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (*DIAIR*) via la ville de Strasbourg n'a pas pu être reconduit en 2023. Néanmoins, nous avons pu garder la formatrice de FLE grâce à un financement spécifique de la DDETS en direction des déplacés Ukrainiens. Nous avons également fait le choix de garder la conseillère en insertion professionnelle sur des fonds propres, dans la perspective d'obtenir le marché public « *AGIR* », supposé accompagner le public BPI. Cette CIP intervient actuellement de façon transversale sur le service Hors Les Murs et l'AIPR.

Un autre dispositif intitulé « *Accompagnement des déplacées Ukrainiens hébergés chez des citoyens* » a été adossé en juin 2022 au service Hors les Murs. Il s'agit de 51 mesures d'accompagnement qui se sont poursuivies au cours de l'année 2023. Cette action destinée aux déplacés Ukrainiens, exclusivement hébergés chez des citoyens, s'est arrêtée au 31 décembre 2023 faute de renouvellement du financement (*à l'exception de quelques ménages dont l'arrêt de l'accompagnement est programmé pour mi-février 2024*). Les deux travailleurs sociaux de l'équipe ont été réaffectés au sein du pôle Asile et Réfugiés. En revanche, la **permanence de l'accueil et d'orientation des déplacés ukrainiens** sur le site de la SPADA avec les services de la Préfecture est également maintenue pour 2024, à raison d'une matinée par semaine.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

L'équipe des travailleurs sociaux du dispositif Hors Les Murs s'est réduite en 2023, passant de 5 à 3 ETP, encadré par un chef de service partagé avec l'Action d'Insertion pour Personnes Régularisées.

L'année a également été marquée par un flux important d'arrivée de ménages BPI en provenance de Guyane, souvent hébergés à l'hôtel par le SIAO67. A ce titre, 13 ménages soit au total 43 personnes ont été admises au sein de notre dispositif. La prise en charge de ces ménages BPI est complexe et longue car l'ensemble des droits (*CAF, sécurité Sociale, RSA, Impôt, DSL etc.*), déjà ouverts mais en Guyane, doivent être transférés rapidement pour éviter les ruptures.

Le nombre de sorties positives (*vers un accès locatif*) est assez important, presque doublé par rapport à l'année 2022. En 2023, 68 ménages (*185 personnes*) ont accédé à un logement pérenne. Cela s'explique par la qualité de l'accompagnement et notamment le développement de partenariats avec les bailleurs sociaux, plus particulièrement les chargés de clientèle qui nous repèrent rapidement comme facilitateur de l'accompagnement des ménages.

Pour mémoire, le dispositif Hors Les Murs a accompagné, depuis fin 2018, plus de 411 ménages BPI (*soit un total de 1 120 personnes*) « **Vers et dans Le Logement** ». Ce sont ainsi plus de 366 ménages qui ont pu accéder à un logement pérenne soit 89% de sortie positive.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION

En 2023, 41 personnes du dispositif Hors les Murs (dont 23 Hommes et 18 femmes) ont été orientées par l'équipe des travailleurs sociaux vers la CIP. 26 ont pu accéder à un emploi ou à une formation qualifiante, soit 63% d'issues positives.

LE DISPOSITIF HORS LES MURS

CHIFFRES CLÉS

71 mesures en 2023 concernant 220 personnes
45 mesures en file active au 31/12/2023, soit 164 personnes

Provenance des mesures

SIAO 67 / Hôtel 31 ménages - 129 personnes

Structures Asile 25 ménages - 68 personnes

SPADA / Prestation C 15 ménages - 24 personnes

Entrées / Sorties
(nb de pers.)

221 →
← **208**

Durée moyenne de l'accompagnement (MAEL et AVDL) vers un accès locatif



LOCALISATION DE L'ACCÈS LOCATIF

74 ménages sortis	64 accès dans le parc social
	2 accès dans le parc privé
	6 exclusions (non-respect du contrat - refus du logement)
	2 changements de département

66 Eurométropole de Strasbourg (EMS)	8 hors EMS
---	---------------

Top 5 des nationalités du public accompagné

Syrie
Afghanistan
Fédération de Russie
Ethiopie
Albanie

Accueillis sur l'année



Nature des contrats et formations qualifiantes

Motifs des sorties	Hommes	Femmes
CDDI	1	1
CDI	1	1
CDD + 6 mois	2	
CDD - 6 mois	1	
Missions intérimaires	1	
Formation qualifiante ou certifiante	2	2
Formation FLE	5	5
Orientation vers d'autres dispositifs		2
Auto-entrepreneur	1	
Etudiant		1
Sorties	14	12

LE DISPOSITIF HORS LES MURS

SPÉCIFICITÉS DU SERVICE

Une des spécificités de l'équipe Hors Les Murs est de s'appuyer sur des nombreux partenariats, formels et informels. En voici quelques uns pour exemple :

- Epicerie sociale
- OVALIE
- La Fabrique
- KODIKO
- Ecolo Putz
- Projet Sésame
- Pôle Emploi
- Emi Crino
- Gei Génius
- Activ'Action
- Carijou
- Scop'Resto
- Scoprobat
- Stef
- AFPA
- Groupe BK
- Randstad

Des activités collectives ont également été menées, telles que des Job Dating, des ateliers à visée professionnelle ou des cafés contact.

PERSPECTIVES 2024

Le déploiement du programme AGIR (*Accompagnement Global et individualisé des Réfugiés*) dans le département du Bas-Rhin, prévu pour 2024, suscite des questionnements et des appréhensions concernant la pérennité du dispositif Hors Les Murs.

Nous pensons cependant que le dispositif Hors Les Murs conserve toute son utilité, même les premiers mois suivant la mise en place d'AGIR. L'ensemble du public BPI ne sera en effet pas éligible à AGIR, qui impose une ancienneté stricte du statut de BPI.

Après des échanges en fin d'année 2023 avec notre financeur, la DDETS, l'activité du dispositif est maintenue pour 2024 avec l'attribution de 60 nouvelles mesures à réaliser dans l'attente du déploiement du programme AGIR.

Nous rencontrerons à nouveau nos financeurs en fin d'année 2024 afin de connaître l'avenir réservé au dispositif Hors Les Murs.

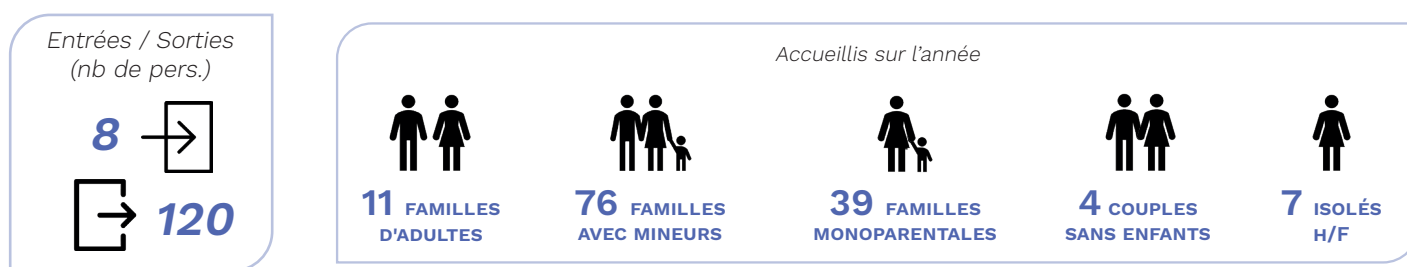
LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES UKRAINIENS HÉBERGÉS PAR DES CITOYENS

BILAN 2023

Depuis la mise en place de l'accompagnement en juin 2022, 51 ménages, soit 137 personnes, ont été accompagnés. L'essentiel de la prise en charge s'est achevé au cours de l'année 2023. Néanmoins, il reste encore quelques accompagnements à finir, dont la date est programmée pour mi-février 2024.

Cette action d'accompagnement des déplacés Ukrainiens ne sera plus reconduite pour l'année 2024. Néanmoins, l'accueil et l'orientation des déplacés ukrainiens à la SPADA les lundis matins continuera à être assuré, en lien avec les services de la Préfecture.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES UKRAINIENS



APPRENTISSAGE DU FLE (FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE) EN DIRECTION DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

Nous avons bénéficié d'un financement spécifique dans l'objectif d'organiser des cours de français en direction des déplacés ukrainiens. Ce financement a fait l'objet d'une prolongation de quelques mois début 2024.

Ainsi 105 personnes ont été accompagnées, ou les sont encore, dans le cadre de cours de Français Langue Étrangère. Ces apprenants ont été répartis dans des groupes diversifiés, soigneusement ajustés en fonction de leurs niveaux respectifs.

Au total, nous avons eu 8 groupes de trois différents niveaux :

- Niveau A0 : 5 groupes
 - Niveau A1.1 : 2 groupes
 - Niveau A1 : 1 groupe
- 105 PERSONNES, DONT 80 FEMMES ET 25 HOMMES, SOIT 524 HEURES D'ENSEIGNEMENT**

Sans assurance de financement supplémentaire, les cours n'ont pour le moment pas pu être reconduits pour 2024. L'Association se tient cependant prête si la DDETS souhaite à nouveau lui confier ce dispositif.

ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

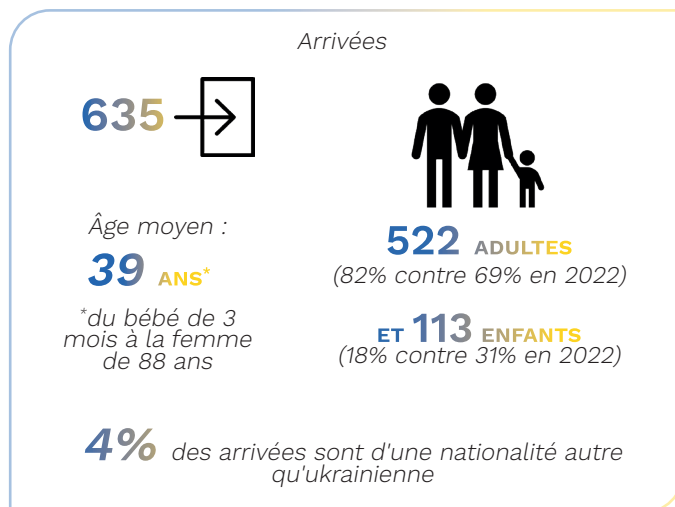
PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Accueil Ukraine a connu en 2023 sa deuxième année de fonctionnement : lancé le 4 mars 2022 en réponse à l'arrivée de personnes déplacées fuyant l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le dispositif est resté l'année passée le premier maillon de l'accueil des déplacés ukrainiens dans le Bas-Rhin.

Aux activités initiales d'accueil des personnes déplacées

primo-arrivantes lors d'une permanence physique, et d'information sur leurs droits et démarches par téléphone et mail, s'est ajoutée en début d'année une mission ponctuelle de délivrance et de recensement des attestations permettant aux hébergeurs citoyens de personnes déplacées de bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat.

CHIFFRES CLÉS



Comparaison avec nos voisins européens :

- de 70 à 100 000 déplacés ukrainiens accueillis en France (*selon les sources*)
- 1 million en Allemagne
- 4,2 millions dans l'ensemble de l'Union européenne

Mesure exceptionnelle de soutien aux hébergeurs citoyens :

- un dispositif destiné à compenser les dépenses des personnes ayant hébergé un ou des déplacés ukrainiens pendant plus de 90 jours ;
- une aide financière d'un montant de 5€ par journée ;
- 93 hébergeurs bénéficiaires dans le Bas-Rhin ;
- 1187 déplacés ukrainiens hébergés par des citoyens ;
- 20 302 journées d'hébergement recensées.

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES ET FOCUS DU SERVICE

Le rythme des arrivées a sensiblement ralenti, puisque 635 personnes ont été accueillies en 2023, contre 4269 en 2022.

L'organisation du dispositif a été adaptée en conséquence, avec désormais une demi-journée d'accueil physique par semaine, dans les locaux de la SPADA. Cette permanence se déroule toujours en aval d'un premier entretien avec un agent de la préfecture, présent sur place et chargé d'une première évaluation de l'éligibilité des personnes à la protection temporaire. Les personnes sont ensuite orientées le jour même vers un hébergement, en fonction notamment de leur situation familiale et de leur état de santé ; elles obtiennent généralement dès le lendemain de leur arrivée l'autorisation provisoire de séjour matérialisant leur placement sous protection temporaire et leur permettant de travailler, et peuvent bénéficier sous quelques semaines de leurs droits sociaux : allocation financière (ADA), assurance maladie, le cas échéant aides au logement...

En 2023, on observe une évolution du profil des primo-arrivants : les femmes et les enfants continuent à représenter la grande majorité des personnes accueillies, avec 70% du total des arrivées, mais leur part était de près de 82% en 2022. Cette évolution s'explique par une baisse de la part des mineurs accompagnants et l'augmentation du nombre d'hommes adultes.

En 2023, seules 27 personnes -soit 4% des arrivées- étaient d'une nationalité tierce, majoritairement géorgienne, arménienne, ou algérienne ; pour ces personnes, souvent résidentes de longue date en Ukraine souvent de longue date, l'accès à la protection temporaire est possible essentiellement si leur conjoint ou leurs enfants sont de nationalité ukrainienne.

En parallèle des permanences d'accueil des primo-arrivants, une adresse mail et une ligne téléphonique dédiées permettent d'assurer une information sur les droits et démarches des déplacés ukrainiens dans le Bas-Rhin ; ce sont ainsi près de 600 mails qui ont été traités en 2023.

Début 2023, une mission supplémentaire a été confiée au dispositif Accueil Ukraine, avec l'introduction par l'Etat d'une mesure exceptionnelle de soutien aux hébergeurs citoyens : ces hébergeurs pouvaient bénéficier a posteriori d'une aide financière de 5€ par jour d'hébergement, à condition d'avoir accueilli durant au moins 90 jours entre avril et décembre 2022 des déplacés ukrainiens. Pour introduire leur demande, ils devaient disposer d'une attestation d'hébergement, établie soit par une association agréée, soit par une collectivité locale.

A l'échelle du Bas-Rhin, l'AFND a été désignée comme seule association agréée pour cette mission ; il s'est

ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES ET FOCUS DU SERVICE

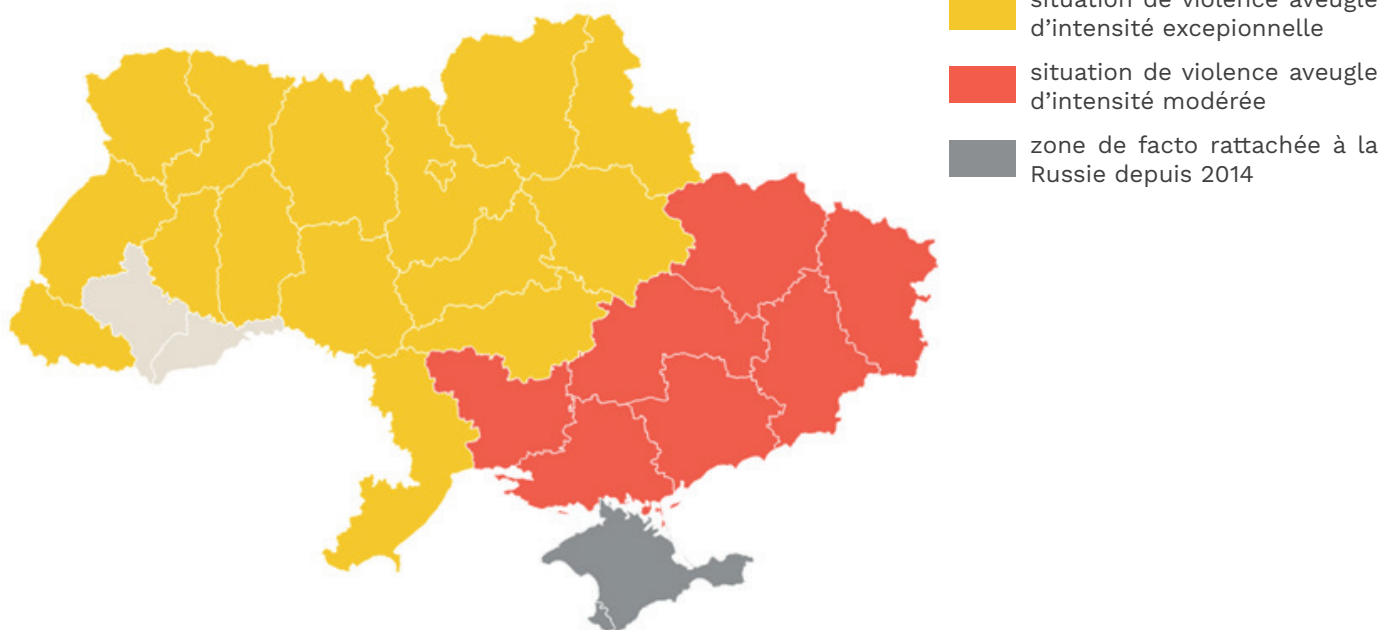
d'abord agi d'informer les hébergeurs citoyens identifiés lors des permanences d'accueil, et dans un second temps de valider les attestations qu'ils nous transmettaient, et de compiler celles établies par les collectivités. Entre janvier et avril 2023, ce sont 84 attestations qui ont été signées par nos soins, et 9 qui nous ont été transmises par des mairies.

C'est aujourd'hui un lieu commun de souligner le contraste entre le dispositif de protection temporaire, réservé aux déplacés ukrainiens et permettant un accès rapide et systématique aux droits, et celui de la demande d'asile, dont relève les autres exilés.

La protection temporaire présente néanmoins une inconnue majeure : celle de sa pérennité. Le droit européen fixe à trois ans la durée maximale de cette

protection et, même si des négociations entre Etats ou une interprétation juridique dynamique permettaient de reporter cette date limite, elles n'en lèveraient pas pour autant la grande incertitude entourant ce statut à moyen terme. Aussi, un nombre croissant de déplacés ukrainiens, qui n'imaginent pas rentrer en Ukraine dès mars 2025, se tournent vers la demande d'asile.

La CNDA a eu l'occasion, dès la fin 2022, de qualifier la situation de violence régnant dans les différentes régions d'Ukraine, et a depuis pu se prononcer sur les risques encourus sur la quasi-totalité du territoire ukrainien. Cette évaluation conditionne l'octroi de la protection subsidiaire de type c, c'est-à-dire la protection pouvant être octroyée à un civil exposé à un danger indiscriminé en raison d'un conflit armé.



Pour les régions de l'Est et du Sud de l'Ukraine, la CNDA considère que le conflit est tel que tout civil originaire de la zone est exposé à de grands risques, et doit donc obtenir la protection subsidiaire. Les autres régions ne sont pas épargnées par le conflit mais la Cour considère que les incidents de sécurité sont d'une intensité moindre, et que la protection est donc à réserver aux personnes particulièrement vulnérables.

Les ressortissants ukrainiens qui sollicitent l'asile sont bien sûr également susceptibles d'obtenir le statut de réfugié, s'ils sont en danger non en raison de la seule situation de violence causée par le conflit, mais pour des raisons personnelles d'ordre politique,

religieux, ethnique, ou liées à leur appartenance à un groupe social. Jusque-là, c'est néanmoins la protection subsidiaire qui a très majoritairement été accordée aux demandeurs d'asile ukrainiens, avec 87% des décisions OFPRA en 2022, et 74% des décisions CNDA en 2023.

Dans les prochains mois, il sera intéressant de continuer à suivre les tendances des demandes d'asile ukrainiennes et des réponses qui leur sont apportées, mais aussi de voir si les déplacés s'orientent vers d'autres voies de sécurisation de leur séjour, telles qu'une demande d'admission au séjour pour des motifs professionnels ou familiaux.

L'ACTION D'INSERTION DES RÉGULARISÉS

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Action d'Insertion pour Personnes Régularisées est un service spécialisé dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion sociale, professionnelle et locative des personnes admises au séjour sur le territoire français par la Préfecture du Bas-Rhin.

Le service s'adresse aux personnes titulaires d'une autorisation de séjour délivrée par la Préfecture et qui souhaitent voir réaliser leur projet d'insertion locative. Nous avons ainsi une autorisation de 150 places au total, avec l'accueil possible de personnes isolées sous forme de colocation. Une extension de 50 places a été autorisée fin 2021 par le financeur, la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS).

Les orientations vers ce dispositif sont prononcées par le SIAO67. Chaque ménage orienté est rencontré par le responsable du service afin de valider le projet d'insertion locatif. La famille ou personne isolée admise dans le dispositif se voit proposer un hébergement (*logement individuel, partagé ou chambre*) et un accompagnement social global assuré par un référent.

La prise en charge des ménages est contractualisée à travers un contrat de séjour établi pour une durée de 6 mois renouvelable. Elle comprend également une participation financière des personnes accompagnées à leur hébergement sur la base d'un pourcentage calculé en fonction des ressources financières. Ceux qui disposent d'un logement en bail glissant paient un loyer résiduel.

L'accompagnement proposé par le service vise l'accès locatif par un soutien aux démarches administratives, l'accès à des ressources financières notamment par le travail et la recherche d'un logement pérenne. L'accompagnement s'appuie également sur l'adhésion et l'investissement des personnes accompagnées. Encadré par un chef de service soutenu par un coordinateur, l'équipe est composée de 3 travailleurs sociaux et d'un agent de maintenance chargé de la réparation et de l'entretien des logements. Le service bénéficie également du concours d'une conseillère en insertion professionnelle et de deux chargés de

prospection logement dans le parc public et privé, ces derniers intervenant de manière transversale sur tout le Pôle Asile Réfugiés.

L'année 2023 a été marquée par des changements concernant le service Action d'Insertion pour Personnes Régularisées :

- un nouveau chef de service a repris ses fonctions au sein de l'équipe en mars 2023 ;
- l'équipe des travailleurs sociaux est presque entièrement renouvelée avec l'arrivée de 3 nouveaux TS ;
- l'équipe a changé de locaux fin août pour s'installer au sein de la résidence Paul Haeberlin à Illkirch-Graffenstaden.

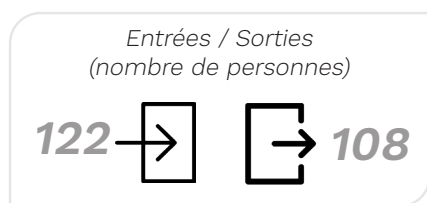
En 2023, il a été constaté que le dispositif AIPR était méconnu des partenaires et orienteurs comme le SIAO67. De nombreuses actions ont donc été entreprises par le chef de service et la direction du Pôle Asile Réfugiés, dans l'objectif de mieux faire connaître ce dispositif, ses missions et son fonctionnement.

Ainsi, de nombreuses rencontres ont été organisées avec différents partenaires comme les Pôles Insertion et Hôtel du SIAO67 (*rencontres mensuelles*), l'Association Etage, Antenne, l'UTAMS Nord et Sud, le CCAS d'Illkirch, Strasbourg, Bischheim, etc. Des temps d'échanges ont également eu lieu avec notre financeur, la DDETS.

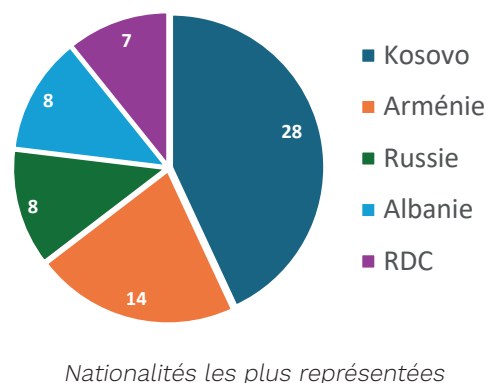
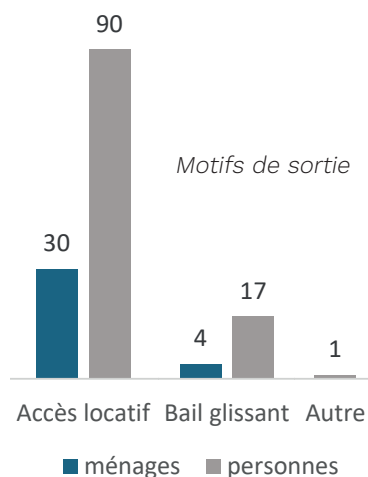
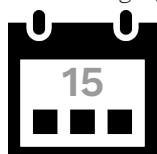
Fort de cette nouvelle visibilité, le parc de logement d'insertion du service s'est considérablement développé en fin d'année 2023 grâce à l'acquisition de nouveaux logements sociaux et privés, pour atteindre l'objectif de 150 places.

Le taux d'occupation du dernier trimestre 2023 avoisinait donc 80%, ce qui représente une belle progression comparativement à 2022 où il n'était que de 68%. Ce taux d'occupation a également pu être atteint grâce à une nouvelle équipe mise en place, stabilisée, renforcée et supervisée par un responsable d'équipe au plus près des besoins, des attentes des personnes accueillies et de la commande publique.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Durée moyenne
de la prise en charge (en mois)



L'ACTION D'INSERTION DES RÉGULARISÉS

Profils des personnes accueillies et accompagnées (122 pers.)



3 COUPLES SANS ENFANTS (6 PERS.)



4 FAMILLES D'ADULTES (12 PERS.)



14 MÉNAGES AVEC ENFANTS (66 PERS.)



9 FAMILLES MONOPARENTALES (35 PERS.)



3 ISOLÉS

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

EVOLUTION DU PUBLIC

En 2023, on observe une augmentation importante des familles avec mineurs, qui représentent plus de la moitié du public accueilli. Viennent ensuite les familles monoparentales, majoritairement des femmes. La part des ménages composés d'adultes et d'isolé(e)s reste stable.

En termes de parcours, un tiers du public accueilli était auparavant hébergé par le SIAO67 dans le cadre du dispositif hôtelier. Ces orientations en provenance du Pôle Hôtel se sont largement accentuées à partir du dernier trimestre de l'année 2023, afin de fluidifier le dispositif hôtelier du SIAO67, complètement saturé. L'objectif était clairement de sortir vers le logement autonome des ménages bloqués depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, dans l'hébergement précaire.

Le dispositif AIPR est aujourd'hui clairement identifié comme l'un des leviers d'action pour les partenaires institutionnels, tels que le SIAO67 et la DDETS, dans l'objectif de fluidifier ce dispositif hôtelier.

Le service continue à accueillir et accompagner des familles à statut mixte, régularisées au titre de « *parent d'enfant reconnu réfugié* », « *parent d'enfants français* » ou encore lorsque l'un des membres de la famille est « *Bénéficiaire de la Protection Internationale* ».

L'une des difficultés du public accueilli est liée à l'obtention des prestations familiales pour les enfants nés à l'étranger, car la CAF demande une attestation préfectorale. La délivrance de ces attestations est actuellement trop longue, jusqu'à 1 an, ce qui met en difficultés certains ménages qui se trouvent sans ressources financières.

SORTIE DU DISPOSITIF ET INSERTION LOCATIVE

Plus de 108 personnes sont sorties du dispositif en 2023, dont 107 par un accès locatif dans le parc social. Ce nombre est doublé par rapport à l'année 2022.

- 90 personnes ont accédé à un logement dans le parc social
- 17 personnes ont bénéficié d'un glissement de bail dans le parc social

Les 8 ménages les plus anciens, présents depuis 2021 et 2022, ont quitté le dispositif en 2023.

Les ménages qui se sont vus attribuer un logement social sont également accompagnés dans cette phase d'installation au sein du nouveau logement. Ainsi les premières démarches sont entamées avec les familles : l'assurance habitation, le contrat de gaz, d'électricité, le changement d'adresse, la scolarité des enfants, les

droits APL, FSL, le « *prêt-caf* » et la relation avec les bailleurs. Cet accompagnement est nécessaire afin d'éviter toute rupture de droit et d'apporter un soutien dans ce nouveau statut d'être locataire en France.

Néanmoins, la principale difficulté à la sortie reste l'insuffisance de ressources financières de certains ménages ou des problématiques de santé (*handicap d'un adulte ou d'un enfant*) qui retardent la proposition d'un logement.

SITUATION PROFESSIONNELLE À LA SORTIE

Compte tenu de la particularité du public accueilli, qui n'a pas droit aux minima sociaux, l'accompagnement à l'insertion professionnelle est un axe de travail fondamental. Le référent social, avec le concours de la conseillère en insertion professionnelle, accompagne et soutient les ménages dans les démarches de recherche d'emploi, de stages et de formation.

L'adhésion et l'investissement des personnes sont des prérequis indispensables dans la réalisation de leur projet d'insertion locative et d'insertion professionnelle. Parmi les ménages sortis en 2023, on dénombrait :

- 20 CDI
- 7 CDD
- 4 CDDI
- 1 autoentrepreneur

PERSPECTIVES 2024

Le rattachement du dispositif à un nouveau chef de service depuis fin mars 2023 et la mise en place d'une nouvelle équipe stable permettra d'atteindre rapidement la capacité autorisée par le financeur, à savoir 150 places.

Grâce à des efforts de communication et de visibilité, l'AIPR a su démontrer son utilité publique par sa capacité à absorber, dans des délais contraints, certains ménages éligibles au dispositif et hébergés depuis longtemps dans le dispositif hôtelier du SIAO67.

Ainsi le dispositif, en démontrant son utilité, a pu remonter rapidement son taux d'occupation et prendre sa place d'acteur incontournable dans l'accueil d'un public à statut mixte. Le savoir-faire de l'équipe, aguerrie aux situations administratives complexes, est un atout et un vrai levier.

Compte tenu de la tension existante et persistante dans le dispositif hôtelier du SIAO67 et pour poursuivre les efforts de fluidité, nous projetons d'augmenter notre capacité d'accueil au cours de l'année 2024. Des négociations seront lancées à ce sujet au cours du premier semestre avec la DDETS.

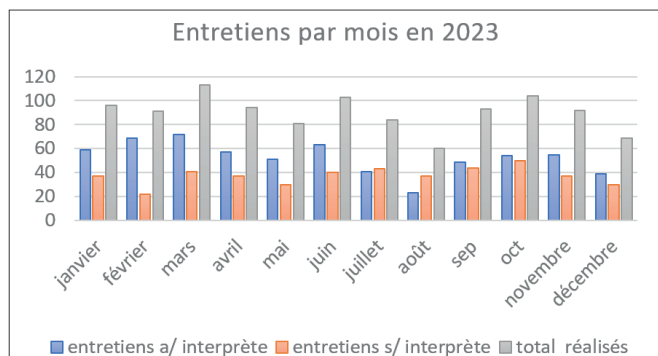
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Le Pôle Asile et Réfugiés propose depuis plusieurs années un accompagnement psychologique aux personnes accueillies.

En 2023, l'activité du psychologue s'est poursuivie en permettant à un nombre important d'utilisateurs du Pôle d'avoir plus rapidement accès à une prise en charge psychologique durant la procédure d'asile, voire dans le contexte de leur parcours d'insertion sociale lorsqu'ils ont obtenu le statut de réfugié.

La mission principale de cet accompagnement consiste à assurer des entretiens psychothérapeutiques auprès d'enfants, adolescents et surtout adultes confrontés à la souffrance psychique dans le cadre de leur accompagnement notamment à la SPADA, à l'HUDA et au CADA. Une mission de liaison et de coordination des soins s'y ajoute lorsqu'une prise en charge médicale ou psychiatrique s'avère nécessaire. C'est le cas également en cas de relais pour les personnes sortant d'un des dispositifs du Pôle et pour lesquelles la poursuite d'un suivi psychologique est préconisée. Le psychologue peut également apporter un éclairage aux équipes sur le fonctionnement psychique des usagers et contribuer à la réflexion concernant les accompagnements proposés par les différents services du Pôle.



De janvier à décembre 2023, un total de 1080 entretiens ont été réalisés dont 632 (58%) avec des interprètes en 24 langues différentes¹ et 448 (42%) sans interprètes².

Au cours de l'année 2023, 148 nouvelles orientations vers le psychologue ont été faites principalement dans le contexte de la procédure d'asile :

- 81 personnes ayant entre 5 et 60 ans ont été adressées par la SPADA (55%) ;
- 50 personnes âgées entre 5 et 58 ans par le CADA (34%) ;
- 15 personnes ayant entre 20 et 59 ans par l'HUDA (10%) ;
- 1 par le CIR ;
- 1 par le dispositif Hors les Murs.

On y décompte un total de 87 personnes de sexe masculin et 61 de sexe féminin.

Le nombre total d'utilisateurs reçus en entretien par mois a augmenté entre 2022 et 2023. Les chiffres ci-dessous rendent compte du nombre de personnes déjà suivies en plus de celles nouvellement orientées.

Les usagers orientés en 2023 viennent de 30 pays différents, surtout de la Géorgie (16%) qui, comme l'année dernière, reste le pays le plus représenté de la file active. Viennent ensuite le Cameroun (9%), dont la région anglophone est particulièrement touchée ces dernières années par des



conflits armés, et l'Albanie (8%), souvent représentée par des femmes victimes de violences conjugales.

La plupart des usagers rencontre pour la première fois un psychologue lorsqu'ils viennent en consultation. Cela s'explique par les représentations négatives du psychologue selon les cultures ou souvent parce qu'ils n'en ont jamais entendu parler. Ils expriment très souvent des difficultés de sommeil et se plaignent de maux de tête. Derrière ces plaintes fréquentes, plus de 30% de ces usagers manifestent en réalité des troubles psychotraumatiques plus ou moins complexes qui nécessitent parfois aussi une prise en charge médicale.

Ils présentent également des symptômes anxieux et dépressifs qui sont l'expression la plus courante de la détresse émotionnelle des demandeurs d'asile, souffrant en outre de leur situation d'exil et de l'incertitude de leur avenir. Ils ont été surtout victimes d'exclusion, de menaces et de violences diverses et arbitraires dans un contexte de persécutions politiques, religieuses ou intra-familiales. Une prise en charge psychologique efficace des demandeurs d'asile et des réfugiés requiert non seulement de leur permettre de s'exprimer dans leur langue maternelle mais aussi de tenir compte de leur culture afin de mieux comprendre leur souffrance.

En 2024, il est prévu de développer les interventions du psychologue sur l'ensemble du Pôle Asile et Réfugiés, notamment pour les BPI, encore peu suivis.

Le raccourcissement des procédures de demandes d'asile, la ré-orientation de plus en plus rapide vers des opérateurs du DN@ pour ceux suivis par la SPADA, rendent difficiles une intervention qualitative dans le temps. Le psychologue continuera bien sûr ses accompagnements en direction de ce public pour les situations les plus aiguës, afin de ne pas laisser un demandeur d'asile en grande souffrance. Il poursuivra pour cela le développement de son réseau partenarial pour orienter au mieux les personnes vers le secteur médical lors de leur sortie de l'Association.

L'accompagnement du psychologue sera développé en direction du public réfugiés, auprès duquel un travail à plus long terme est possible. En outre, de nombreux réfugiés développent des troubles après l'obtention de leur statut, quand la réalité de l'exil et le non-retour dans leur pays prennent forme. Il est primordial de repérer ces points de fragilité et de proposer un soutien spécifique à ce public.

Enfin, la mission d'appui aux équipes sera encouragée, par des temps de formation et de sensibilisation ou des aides sur des situations individuelles.

¹ Les plus fréquentes étant le géorgien, l'albanais, le turc et le russe.

² Lorsque les langues parlées sont le français, le portugais ou l'anglais.

PLATEFORME INFO-RÉFUGIÉS

PRÉSENTATION DU SERVICE

La Plateforme Info-réugiés s'adresse aux **professionnels** et aux **bénévoles** qui rencontrent des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) dans le cadre de leurs missions. Partant du constat que la situation de ces personnes présente souvent des particularités inédites pour les acteurs de terrain, le dispositif mène depuis le 18 janvier 2022 des actions de deux ordres :

- Tenue d'une **permanence téléphonique et mail** pour répondre à des questions précises sur les droits et les démarches des BPI
- Organisation de **réunions d'information** sur des thématiques liées à l'intégration de ce public

L'expérience de la Plateforme Info-réugiés a aussi permis le déploiement, dès le 4 mars 2022, d'un dispositif similaire dédié aux ressortissants ukrainiens.

PERMANENCES

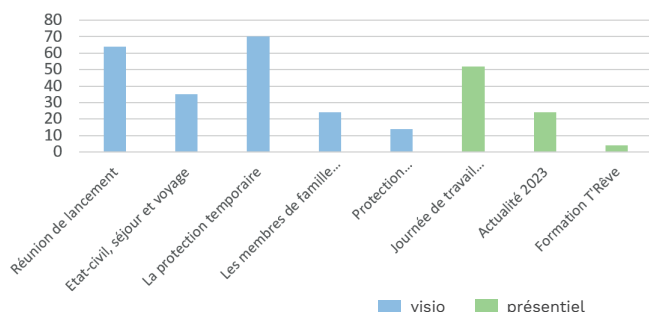
Depuis janvier 2022, les permanences téléphonique et mail ont permis de traiter 387 sollicitations émanant d'une quarantaine d'acteurs institutionnels, associatifs, ou indépendants.

INTERLOCUTEURS



MATINALES D'INFO

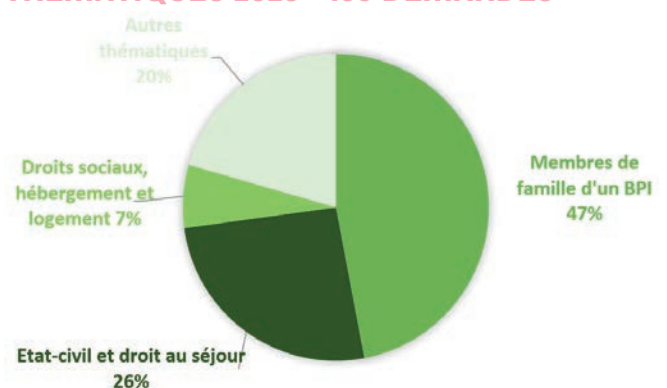
Nombre de participants par rencontre



En complément des permanences, des réunions d'information sont l'occasion de réaliser un focus sur une démarche spécifique ou sur l'actualité, et d'échanger sur les pratiques.

Huit interventions ont été organisées depuis 2022 : cinq réunions se sont déroulées en visio et ont réuni entre 14 et 70 participants. Pour la sixième réunion, en octobre 2022, c'est une journée entière qui a été consacrée à l'intégration des BPI avec, dans la matinée, une réunion d'information sur **l'actualité de l'asile et des réfugiés**,

THÉMATIQUES 2023 - 166 DEMANDES



Parmi les thématiques diverses, figurent par exemple des questions sur la naturalisation ou le voyage des personnes BPI, mais aussi des demandes concernant des ressortissants étrangers non BPI (*personnes demandeuses d'asile, déboutées, titulaires d'un titre de séjour, ...*) soit 39 sollicitations en dehors du cadre d'intervention de la Plateforme en 2022, et 16 en 2023. Dans les cas les plus simples, une réponse est apportée immédiatement aux personnes tandis que, dans les situations complexes, elles sont réorientées vers d'autres acteurs locaux à même de les conseiller.

suivie de trois ateliers animés en partenariat avec des acteurs de l'intégration sur les thématiques de la **réunification familiale**, de **l'intégration professionnelle des BPI**, et de leur **accès à l'enseignement supérieur**. 52 personnes ont participé à cette journée.

Les visios de l'année 2022 restent disponibles sur les réseaux sociaux de l'association, constituant une ressource librement accessible sur les questions les plus fréquentes de l'intégration des BPI. En 2023, il a donc semblé plus pertinent de nous concentrer sur des questions d'actualité et des échanges pratiques entre professionnels et bénévoles de l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale.

Deux thématiques récurrentes ont été identifiées parmi les questions soumises à la Plateforme : celle des **membres de famille**, et notamment de la **réunification familiale**, d'une part, et celle des démarches liées à **l'état civil et au séjour des BPI**. Cette tendance s'est même renforcée en 2023, ces deux thèmes représentant près de 75% des demandes (contre 60% en 2022).

PLATEFORME INFO-RÉFUGIÉS

• La réunification familiale, procédure dont la mise en œuvre est historiquement compliquée, a connu en 2022 et 2023 des évolutions jurisprudentielles intéressantes, même si les familles restent confrontées à des obstacles matériels majeurs.

• Un autre changement d'importance est intervenu en mai 2022 - et continue de susciter des difficultés : le passage à la dématérialisation des demandes de premiers titres de séjour des BPI.

Au-delà des difficultés d'ordre technique (*problèmes informatiques, profils non pris en charge, illectronisme,*

...), le document délivré dans l'attente de la fabrication de la carte a longtemps été méconnu, certaines administrations ignorant que cette nouvelle attestation de prolongation d'instruction ouvrait les mêmes droits que l'ancien récépissé délivré aux BPI. Par ailleurs, les textes réglementaires encadrant l'ouverture des différents droits sociaux n'ont pas tous été mis à jour pour inclure ce nouveau document, fragilisant ainsi l'accès des BPI à leurs droits.

Ces deux actualités ont constitué des sujets tout trouvés pour la matinale de la Plateforme de juillet 2023.

FOCUS: RÉUNIFICATION FAMILIALE ET ÂGE DES ENFANTS REJOIGNANTS

En août 2022, la Cour de justice de l'Union européenne a eu à connaître d'une affaire dans laquelle l'enfant candidat à la réunification était devenu majeur en cours de procédure d'asile de son parent.

Dans un arrêt très protecteur, la Cour a posé le constat que le demandeur d'asile n'avait aucun contrôle sur les délais d'examen de sa demande, et que ces délais ne devaient donc pas impacter son droit à la réunification familiale, une fois la protection internationale obtenue.

Elle décide donc que la minorité de l'enfant doit être

vérifiée à la date de dépôt de la demande d'asile du parent protégé, à condition que la demande de réunification familiale intervienne dans un délai raisonnable après l'obtention de la protection.

* CJUE 01/08/2022 C273/20

L'année suivante, le Conseil d'Etat a explicité l'application de cette décision, en y intégrant la particularité française quant à l'âge des enfants rejoignants, qui doivent être âgés de moins de 19 ans au moment de la demande d'asile de leur parent.

Actualité de la réunification familiale
Age des enfants rejoignants

Le Conseil d'Etat a confirmé que cette solution pouvait s'appliquer en droit français (avis du 29 juin 2023, 472495).

L'enfant a moins de 19 ans lors du dépôt de la demande de réunification familiale

- pas de condition de délai après l'obtention de la protection du parent.
- l'âge de l'enfant est vérifié à la date de dépôt de la demande de visa.

OU

L'enfant avait moins de 19 ans lors du dépôt de la demande d'asile mais a désormais dépassé cet âge

- c'est l'âge lors de la demande d'asile de son parent qui est pris en compte.
- sa demande doit être déposée dans les trois mois suivant l'obtention de la protection.

foyer notre dame

Enfin, en 2023, la Plateforme Info-réfugiés a diversifié ses modes d'intervention, en proposant une formation à l'équipe de la T'rêve, un lieu de répit et d'accueil inconditionnel porté par la Ville de Strasbourg. Deux après-midis ont permis de revenir sur le parcours du demandeur d'asile, la situation des personnes déboutées, et d'échanger sur des situations précises.



PÔLE
JEUNESSE

L'ÉDITO DE LA DIRECTION DE PÔLE

PAR YASMINA FERCHIOU, DIRECTRICE DU PÔLE JEUNESSE



Mesdames, Messieurs,

Je suis ravie d'avoir rejoint l'équipe de l'AFND en mars 2024 et de pouvoir ainsi mettre mes compétences au service de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité.

Force est de constater quotidiennement la diversité et la qualité des interventions qui permettent au Foyer Notre Dame d'accompagner les vulnérabilités liées à l'enfance et ce dans un contexte difficile, marqué par de profondes mutations de ce secteur d'activité.

La gestion de l'accueil des mineurs non accompagnés se heurte à de nombreuses difficultés. En effet, le nombre de jeunes de moins de 18 ans qui arrivent de l'étranger est en effet en pleine explosion en Alsace (+30% d'arrivées en un an en 2023 par rapport à 2022).

Ceci a pour conséquences des temps de prises en charge de plus en plus longs au sein du Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés. Ce qui nous amène à revoir au quotidien notre manière de fonctionner à tous les niveaux : santé, scolarité, activités. En 2023, le recrutement de deux animatrices a ainsi permis de répondre à une demande d'activité plus importante pour les mineurs.

Le dernier né des services est la Maisonnée en janvier 2023. Il s'agit d'un service relais, entre les premiers services d'accueil et les partenaires territoriaux gérant les appartements d'accueil du Bas-Rhin. Comme toute ouverture de service, l'année 2023 a été une année de mise en place et d'ajustements aussi bien au niveau de la composition de l'équipe, que des protocoles, des modalités de suivis et de la structuration des locaux.

Entre crises climatiques, tensions mondiales et pauvreté, les migrations ne vont pas ralentir dans les années à venir. La hausse des arrivées de ces jeunes isolés est constante et a lieu partout en France. Cette situation nous demande de prendre du recul pour pouvoir redéfinir le projet de service du SAMI et de la Maisonnée en 2024. La mise aux normes ERP et la réalisation des travaux vont également se poursuivre en 2024 pour répondre aux obligations légales d'accueil des mineurs.

Les Résidences jeunes sont quant à eux un acteur incontournable dans un contexte de tension du logement sur l'Eurométropole. L'année 2023 a été une année de réorganisation de l'équipe et de consolidation du fonctionnement à travers de nouveaux logiciels, la réalisation de travaux dans les résidences et la mise en place de partenariats (CROUS, PJJ...). L'objectif principal de l'année 2024 sera d'avoir des taux d'occupation élevés tout en garantissant un accompagnement de qualité à

tous les jeunes.

Le Centre Rosa Parks, fort de son expérience, s'inscrit dans une logique d'insertion, de prise d'autonomie et d'émancipation en raison de la temporalité brève dans laquelle s'inscrit le CJMi. Résultat du travail de l'équipe du CRP, une personne en mobilité réduite a pu accéder à un logement autonome en 2023. Ce travail d'inclusion est à poursuivre. La captation de logement est un élément clé de la réussite des actions menées par le CRP. 2023 aura également été l'année de la remise en réflexion du projet de service et de ses pratiques pour cet établissement qui existe depuis plus de 15 ans.

La perspective que nous autorise le renouvellement de la convention pour le financement du DBGJ pour une période de 3 ans renforce notre expertise et notre action. Elle nous permet de nous projeter vers un travail de construction d'un projet de service, et d'adapter les contours de notre prise en charge ainsi que de nos missions au regard de l'insertion locative. Aujourd'hui, nous devons pérenniser notre travail de sensibilisation et de prévention relatif aux discriminations auxquelles les jeunes actifs, pour la plupart originaires de pays étrangers peuvent être confrontés.

Loin de rester sur ses acquis, notre structure a évolué à la fois dans sa qualité de prise en charge mais aussi dans la diversité des réponses apportées au public. Il reste encore des synergies à expérimenter avec les autres acteurs de la protection de l'enfance sur notre territoire. Nous imaginons notre développement en cohérence avec l'ensemble de ces établissements.

Les salariés, quant à eux, relèvent chaque jour le défi de l'accompagnement socio-éducatif, en articulant les attentes institutionnelles, les obligations réglementaires, les contraintes locales, et les besoins des personnes accompagnées.

Le public accueilli aujourd'hui est bien différent de celui qui était accompagné à la création de l'association : en proie à des problèmes souvent pluriels de santé et notamment d'addictions, psychologiques ou encore psychiatriques, confronté à de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle, à des difficultés culturelles... Ce public demande une attention et des réponses toujours plus pointues.

En 2024, le CRP et les Résidences Jeunes seront évalués dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation construit par la HAS qui s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée. Saisissons ces temps d'évaluation comme une opportunité pour prendre du recul et nous (re)questionner collectivement sur nos pratiques.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés (SAMI) a pour principales missions la mise à l'abri, l'approfondissement de l'évaluation de la minorité, de l'isolement et des besoins de santé des jeunes se déclarant mineurs étrangers et sans représentants légaux sur le territoire français. Ces derniers sont orientés par le service dédié de la Collectivité Européenne d'Alsace.

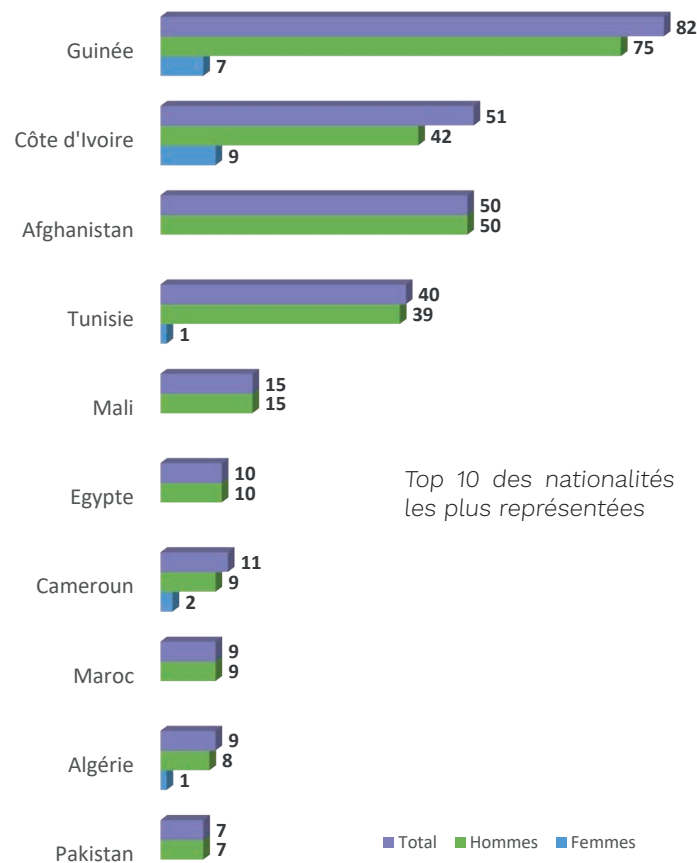
Aussi, durant le temps de prise en charge, le SAMI les accompagne dans leur vie quotidienne que ce soit dans le cadre de l'accès aux besoins primaires (*hébergement, nourriture, vêture*), la santé, l'aide dans les démarches administratives simples, l'accès à la culture, au sport,

aux loisirs et à la découverte de son environnement ainsi que vers l'inclusion scolaire. Des cours de français langue étrangère sont aussi dispensés dès leur arrivée.

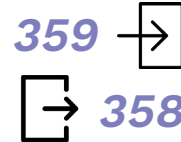
En 2023, notre équipe pluridisciplinaire est composée de travailleurs sociaux, d'un coordinateur, d'une assistante administrative, d'une infirmière, de deux professeurs de FLE, d'une animatrice, de trois animateurs-veilleurs, d'une maîtresse de maison ainsi que de deux juristes.

Pour l'année, nous bénéficions d'une capacité d'accueil de 48 places, dont 2 places d'urgence, au sein du Foyer Notre Dame situé au 3, rue des Echasses.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



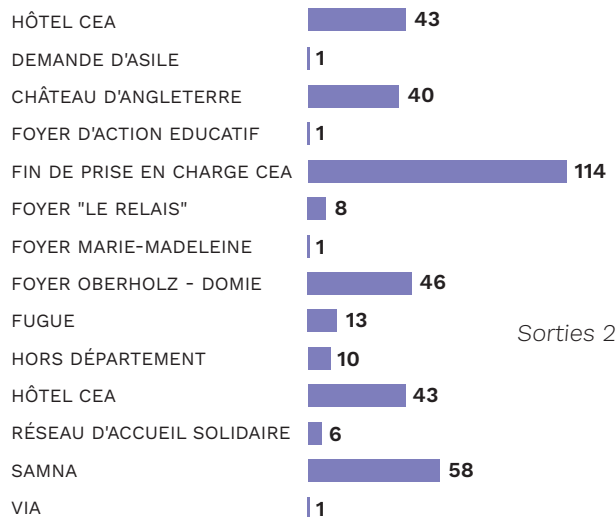
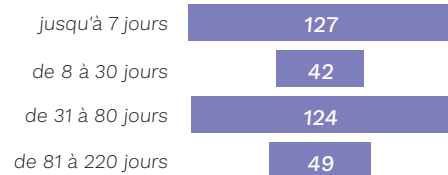
Entrées / Sorties



15,45 ans

Moyenne d'âge des jeunes pris en charge en 2023

Nombre de jours de prise en charge



Type d'accueil par tranche d'âge



SERVICE SANTÉ

L'objectif du service médical du SAMI est de prendre en charge et de coordonner le parcours de soin du jeune nouvellement arrivé en France, tant sur le plan somatique que de la santé mentale.

Du fait de l'évolution de la prise en charge des jeunes, qui est plus longue, les activités en terme de santé évoluent :

- Sur le plan de la santé mentale, une évaluation psychologique est faite par l'éthnopsychologue qui évalue la nécessité d'un suivi ou non. Du fait que les jeunes restent au SAMI, ce suivi est à présent mis en place au sein même du service, soit par l'éthnopsychologue soit par une bénévole qui vient sur le site.
- Lorsqu'un jeune révèle des problèmes psychologiques plus importants, il revient également au SAMI de mettre en place des stratégies et des solutions.
- Une prise en charge plus longue oblige également à mettre en place de nouveaux partenaires pour le suivi des hépatites virales qui se faisait auparavant par les structures de suite. Ainsi, des réunions de partenariat ont été mises en place avec le CEGID pour avoir un annuaire de professionnels pour l'orientation vers des gastro-entérologues. Une information vers les professionnels du SAMI concernant les hépatites

ETHNOPSYCHOLOGUE

Chaque semaine, pendant une journée, une ethnopsychologue vient rencontrer les nouveaux arrivants sur leur lieu de vie. L'objectif est de répondre aux directives de la note interministérielle du 18 novembre 2022, relative au guide de bonnes pratiques portant sur la première évaluation des besoins de santé des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés lors de la phase d'accueil provisoire d'urgence.

Durant ce temps de rencontre individuel d'une heure environ, en présence d'un traducteur quand cela est nécessaire, un bilan des besoins en matière de soins psychiques du jeune est réalisé et des préconisations sont transmises à l'équipe. Ce temps d'échange avec

COURS DE FLE, FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Durant l'année 2023, les jeunes mineurs pris en charge au SAMI ont bénéficié de cours de Français Langue Étrangère.

Allophones ou francophones, alphabétisés ou pas, tous les jeunes ont reçu des cours adaptés à leur niveau de français. Pour certains, l'objectif a été d'acquérir les bases de la langue pour pouvoir communiquer à l'oral dans les situations de la vie quotidienne. Pour d'autres, maîtrisant déjà les bases, il a été question de renforcer des compétences plus spécifiques ou poussées à l'écrit. Enfin, il y a aussi des jeunes, non scolarisés auparavant, qui ont fait leurs premiers pas en lecture et écriture.

Dans tous les cas, les cours ont représenté une occasion pour eux de (re)prendre contact avec le cadre scolaire (*avec toute la charge émotionnelle – positive ou négative – que cela implique*), et une préparation en vue d'une potentielle scolarisation en France dans l'avenir.

virales est également planifiée.

- Les jeunes sont de plus en plus scolarisés lors de leur séjour au SAMI. Ils rencontrent des problèmes de vue : des RDV chez l'ophtalmologue sont donc nécessaires ainsi que des séances d'orthoptie.
- Enfin, la durée rallongée sur le site du SAMI a permis de mettre en place des séances d'éducation à la santé : sexuelle / addiction / alimentation. Ces ateliers sont animés de manière hebdomadaire en binôme médecin / infirmier.

Sur l'année écoulée, nous avons consolidé le travail avec les partenaires (CLAT / CEGID / centre de vaccination de la ville / Dentego) et les professionnels se servent de manière systématique du passeport santé mis en place en 2022.

Pour l'année 2024 nous envisageons :

- de développer le volet santé mentale en sollicitant des partenaires : Maison des ados, CPAM, prise en charge de 8 séances de suivi chez un psychologue ;
- de développer des stratégies pour que les jeunes ne ratent pas de RDV santé en cours lorsqu'ils sortent du SAMI ;
- de travailler sur les transmissions santé lorsque le jeune quitte le SAMI.

l'équipe interdisciplinaire (*éducateurs, mais aussi enseignants de FLE, pédiatre, infirmière...*) permet également d'échanger autour des questions éventuelles qui peuvent se poser, et de proposer des éclairages ou pistes de réflexion. En fonction des conclusions de ce premier bilan, le jeune pourra être réévalué quelques jours ou quelques semaines plus tard.

Les délais pour consulter s'étant considérablement allongés depuis la crise de la Covid, l'ethnopsychologue pourra également assurer des soins d'urgence, et faire le lien avec le ou les professionnels qui prendront ensuite le jeune en charge. Environ 200 jeunes sont ainsi évalués au cours de l'année.

En termes de chiffres, environ 250 jeunes ont reçu des cours de FLE pendant l'année 2023, en raison de deux ou trois heures par semaine par apprenant.e.

Enfin, dans le but de favoriser l'intégration socioculturelle des jeunes, des activités en dehors des cours et complémentaires à ceux-ci ont été organisées, telles que : des promenades pour découvrir la ville, des visites culturelles dans différents musées, des sorties pour regarder des spectacles ou des pièces de théâtre, des visites aux médiathèques de Strasbourg pour emprunter des livres, ou encore des visionnages de films. Ces moments plus détendus, aussi importants que les cours, ont permis non seulement aux jeunes de mettre en pratique les contenus travaillés mais aussi d'entrer en contact avec des sujets, réalités et points de vue différents aux leurs.

INSERTION ET ANIMATIONS



L'année 2023 a été marquée par un renouveau significatif de l'animation au Pôle Mineurs. Jusqu'à avril 2023, seuls les éducateurs et éducatrices proposaient des activités aux jeunes. Cependant, ces propositions étaient souvent limitées en raison du manque de temps disponible pour leur organisation et leur supervision. Le recrutement d'une animatrice a été une réponse directe à cette lacune, offrant ainsi aux jeunes une palette plus large d'opportunités d'engagement et de développement.

Depuis l'été 2023, l'équipe a également été renforcée par le recrutement d'une animatrice FLE dédiée à la Maisonnée, mais intervenant également au SAMI deux fois par semaine. Une collaboration étroite s'est établie entre les deux animatrices, l'animatrice FLE préparant en amont des cours (*d'histoire, de français, etc.*) liés aux activités proposées par la suite. Cette approche a garanti la cohérence entre l'enseignement du FLE et les animations.

L'animatrice transversale travaille également en collaboration avec l'équipe d'animation et d'insertion du CADA, avec laquelle ont été mises en place des activités communes, favorisant ainsi une synergie entre les différents pôles du Foyer Notre Dame. Ceci démontre l'engagement du service d'animation des différents pôles à favoriser des liens solides et des interactions fructueuses avec l'ensemble des services de la structure.

Depuis la mi-2023, les jeunes accueillis au SAMI restent plus longtemps dans le dispositif ce qui n'était le cas avant, cette situation met en évidence un besoin accru d'activités. Cette observation souligne l'importance pour ces jeunes, pour la majorité non-scolarisés, de participer à des activités structurantes. Cette nouvelle disposition permet de mettre en place des activités sur du long terme : les mêmes jeunes ont, par exemple, sur une période de plusieurs semaines, pu bénéficier de plusieurs cours d'afro-dance, ce qui leur a permis de faire l'ouverture dansante de la Fête d'Hiver du CADA. Il y a ainsi une certaine continuité des activités.



En 2023, ce sont approximativement 116 activités qui ont été proposées, réparties sur 29 semaines à raison d'une moyenne de 4 activités par semaine, en tenant compte des semaines de congés. Les activités ont répondu à une ou plusieurs thématiques parmi 6 thématiques définies :

- la question du rapport femme-homme ;
- l'ouverture à la découverte de la ville ;

- les codes sociaux et la question du civisme ;
- l'expression artistique et la créativité ;
- la sensibilisation et la prévention ;
- la santé et l'activité physique.

La diversité des activités offertes comprenait des activités culturelles, des activités sportives, des activités manuelles et créatives, des activités de prévention et de sensibilisation, des visites de la ville de Strasbourg par semaine.

Exemples d'activités proposées :

- des visites récurrentes des musées de la ville ;
- des cours hebdomadaires d'afro-dance ;
- du yoga ;
- des visites de la ville de Strasbourg grâce à un jeu de piste ;
- la découverte de plusieurs médiathèques strasbourgeoises grâce à des ateliers ludiques (*jeux de société et jeux vidéo, spectacles, lectures, etc.*) ;
- des concerts dans des salles de spectacle ou lors de festivals estivaux ;
- des pièces de théâtre et des opéras ;
- des ateliers de sensibilisation avec AIDES, CAPS ou encore Thémis ;
- des sorties divertissantes à la patinoire et au trampoline Park ;
- des ateliers musicaux avec Ballade...

La taille des groupes, généralement composés de 7 jeunes par activité, a été délibérément limitée pour favoriser des interactions plus individuelles et personnalisées. Cette approche a permis des échanges constructifs entre les jeunes, qui ont pu chacun établir un bilan de l'activité auprès de l'animatrice. Cela a permis également une discussion autour des activités à prévoir, celles à supprimer ou à modifier selon les envies et besoins des jeunes présents à ces moments-là, et donc une adaptation des animations en fonction des besoins et des retours.

Environ 85% des activités proposées étaient gratuites, grâce à des collaborations et des partenariats avec des associations et des dispositifs culturels et sportifs de la ville, tels que Tôt ou t'Art, Ballade, Kabubu, Thémis, CAPS, ainsi que les éducateurs sportifs de l'Eurométropole. Les responsables du service ont été sollicités lorsque des fonds étaient nécessaires. Toutes les demandes ont été acceptées en raison de la cohérence et de la pertinence des activités proposées.



En somme, l'année 2023 a été marquée par une renaissance de l'animation au Pôle Mineurs, avec une offre d'activités diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes accueillis.

Les jeunes du SAMI ont été, pour la plupart, motivés, investis et impliqués lors des activités. Une grande majorité ont été curieux et demandeurs et ont tiré de réels bénéfices des activités proposées.

LA MAISONNÉE

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'ouverture du service datant du 2 janvier 2023, il s'agit là d'un premier retour sur l'activité de la Maisonnée.

Le service de la Maisonnée est un foyer d'accueil pour MNA garçons (*Mineurs Non Accompagnés*) de 12 à 16 ans au sein duquel l'équipe travaille autour des capacités d'autonomie, de responsabilisation, d'insertion sociale et d'accompagnement éducatif en vue d'être réorienté vers des dispositifs en logements éclatés avant leurs 16 ans. La Maisonnée est un service relais, entre les premiers services d'accueils (*principalement le SAMI*), et les partenaires territoriaux gérant les appartements partagés sur le Bas-Rhin.

La Maisonnée est une maison collective où les jeunes, au nombre de 18, vivent en semi-autonomie. Ils vivent en studios, seul ou à deux, lesquels sont équipés de kitchenette (*plaque de cuisson, frigo*), d'une salle de bain dont les jeunes ont la responsabilité.

Pour compléter cette autonomisation les jeunes accueillis reçoivent des aides financières de plusieurs

natures : aide alimentaire, argent de poche, aide à la vêture.

Les jeunes accueillis en 2023 sont âgés de 12 à 16 ans. Nous avons pour mission d'accompagner les jeunes à être suffisamment autonome et sécurisée pour que leur accession et leur acclimatation en appartement se passe le mieux possible. Il s'agit de suivre le développement de ces jeunes adolescents en se focalisant sur les objectifs prioritaires suivants : le suivi alimentaire, apprendre à cuisiner seul et de façon équilibrée, le suivi budgétaire, la scolarité, l'apprentissage de la langue française, l'accès à la santé, l'autonomie dans le quotidien, l'hygiène, le maintien des liens familiaux, « l'intégration », les loisirs.

Pour mettre en place cet accès à l'autonomie et remplir nos objectifs, l'équipe de la Maisonnée est constituée de trois travailleurs sociaux, une animatrice FLE (*Français Langue étrangère*), d'une animatrice à mi-temps, d'une coordinatrice et d'un chef de service à mi-temps.

CHIFFRES CLÉS

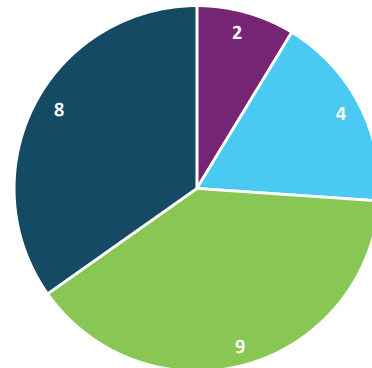
Entrées / Sorties



Durée moyenne de la prise en charge (en jours)

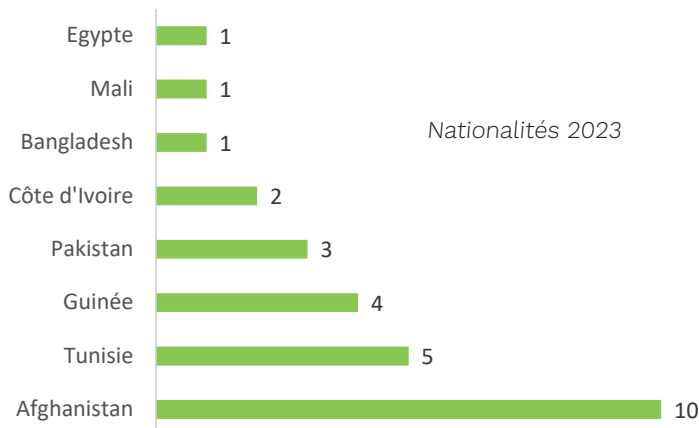


Âge à l'entrée en 2023



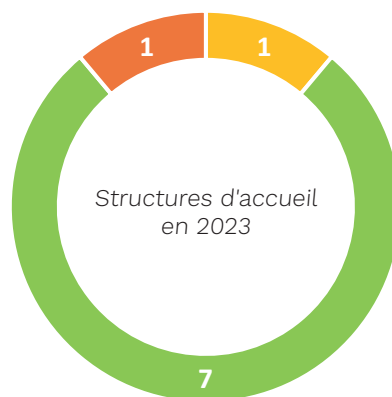
■ 12 ans ■ 13 ans ■ 14 ans ■ 15 ans

Nationalités 2023



Origine de l'arrivée : **SAMI**

Structures d'accueil en 2023



■ DOMIE1 ■ Domie 2 Strasbourg ■ EEP Château d'Angleterre

ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES DU SERVICE

2023 : UNE ANNÉE D'OUVERTURE DU SERVICE ET D'AJUSTEMENTS

À la suite de l'ouverture du service au mois de janvier 2023, la Maisonnée a vécu de nombreux changements quant à la composition de l'équipe. C'est à partir du mois d'avril 2023, que l'équipe a trouvé une relative stabilité.

Comme toute ouverture d'établissement, le fonctionnement propre a également connu de nombreuses modifications et ajustements au cours de l'année, que ce soit au niveau des protocoles, des modalités de suivis, de l'organisation de l'équipe.

Une difficulté particulière pour l'accompagnement des jeunes se situe dans la structure même des locaux, un certain manque de place a été constaté, freinant les possibilités d'accompagnements individuels et collectifs. Des travaux sont ainsi planifiés pour l'année 2024 afin de palier à ses difficultés.

LA SCOLARITÉ ET LA LANGUE FRANÇAISE COMME VECTEUR PRINCIPAL D'ACCLIMATATION

Les jeunes accompagnés au sein de la Maisonnée sont destinés à être scolarisés le plus rapidement possible, dans des dispositifs NSA et UPE2A (*respectivement Non Scolarisé Antérieurement et Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants*) de l'Eurométropole de Strasbourg. A la fin 2023, tous les jeunes accueillis sont scolarisés. Ces dispositifs spécialisés mettent l'accent sur l'apprentissage de la langue française. Ce focus permet l'assimilation renforcée des bases linguistiques afin de pouvoir travailler la question de l'orientation à la fin de la troisième et les prémisses d'une orientation professionnelle.

Afin de renforcer cet élément, l'animatrice FLE propose des sessions de groupe et individuelles de façon hebdomadaire en plus de l'accompagnement aux devoirs. Aussi, un travail autour de l'accès au livre est proposé aux jeunes (*via la Médiathèque de Strasbourg*).

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE EN LIEN AVEC LA FAMILLE

L'ensemble de l'équipe travaille pour permettre un accompagnement global en fonction du projet et des objectifs de chaque jeune accueilli établis avec lui. Chaque jeune est suivi en particulier par un travailleur social référent. Cela n'empêche pas l'entière participation de l'équipe de participer à l'émergence du dit projet.

Nous tâchons au maximum, quand cela est possible, de créer et d'encourager les relations avec la famille des jeunes hors France. Que ce soit pour informer, discuter, demander un avis ou recadrer le jeune accompagné, nous essayons d'associer les parents au parcours du jeune.

LA CULTURE ET LES LOISIRS COMME LEVIER DE COMPRÉHENSION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Le pôle animation (*animatrice et animatrice FLE*) travaille à l'ouverture culturelle des jeunes accueillis. Cela passe par la proposition d'activités culturelles (*spectacles, musées, animations*), d'accès au livre, de rencontre avec des associations partenaires.

Nous proposons également l'inscription à une licence sportive pour l'ensemble des jeunes accompagnés.

Nous croyons à l'importance de ces démarches qui permettent de rencontrer directement la culture du pays ainsi que de se confronter à ses règles et cadres.

2024 ET PERSPECTIVES

Nous souhaitons mettre en avant certains projets pour l'année 2024 :

- la réalisation des travaux de sécurité et de mise aux normes ERP ;
- la réalisation de travaux d'aménagement d'agrandissement de l'espace de travail, notamment la réfection et l'équipement du garage ;
- la mise en place d'un accompagnement psychologique pour les jeunes accompagnés ;
- la mise en place d'un accompagnement de type Groupe d'Analyse de Pratiques pour l'équipe ;
- le recrutement d'une maîtresse de maison et la stabilisation de l'équipe.

LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Réseau d'Accueil Solidaire est un projet d'accueil et d'accompagnement spécifique pour certains Mineurs Non Accompagnés de moins de 16 ans confiés à la Collectivité Européenne d'Alsace. Cet accueil se fait avec des familles bénévoles qui hébergent un jeune à leur domicile et qui s'engagent à l'accompagner dans son quotidien jusqu'à sa majorité.

Ce mode d'accueil permet à de jeunes migrants de grandir et s'épanouir dans une famille qui leur apportera un soutien, leur permettra un ancrage affectif et social. La famille devient le « port d'attache » du jeune pour lequel elle sera un modèle citoyen et parental.

Les bienfaits de ce mode d'accueil sont nombreux comme l'intégration, l'apaisement, l'apprentissage de la langue et de la culture française, mais surtout :

- il permet aux jeunes de reprendre leur place d'enfant, ils sont plus disponibles à la légèreté ;

- il permet aux jeunes d'appartenir à un réseau et de ne pas être isolés à leur majorité ;
- il permet l'ouverture sur des personnes ressources pour toute une vie.


Tout au long de cet accueil, l'équipe de travailleurs sociaux du Réseau d'Accueil Solidaire suit et accompagne les jeunes et les familles bénévoles.


Le Réseau d'Accueil Solidaire accompagne aussi les Mineurs Non Accompagnés qui sont accueillis chez un membre de la famille majeur non-détenteur de l'autorité parentale (*oncle, sœur, cousin..*).

Ainsi, le lien est maintenu entre le mineur et ses proches, le Réseau d'Accueil Solidaire étant garant du suivi scolaire, médical, juridique, affectif et psychologique du mineur.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

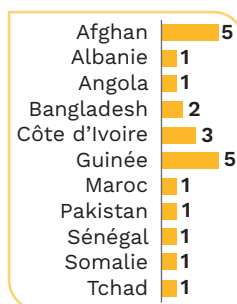
Nombre de suivis : **22**

11  sur le collectif, dont 2 du collectif qui ont basculé en famille d'accueil en décembre 2023

8  en famille solidaire

5  chez un tiers

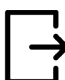
Nationalités :



Répartition par sexe



Sorties :

 **3** sorties du dispositif :

- 1 majeur avril 2023
- 1 dispositif dédiée Château d'Angleterre – juin 2023
- 1 majeur avec CJM en octobre 2023

Fermeture du dispositif au 31 décembre 2023

Sortie et fermeture des 22 suivis :

- 3 jeunes partis à la Maisonnée
- 3 sorties majeurs et ARSEA
- 8 familles d'accueil (*référente : CeA*)
- 5 chez un tiers (*prise en charge et suivi CeA*)
- 1 Domie 2
- 1 VIA
- 1 Relai MNA - Association Le Relais

BILAN DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN SCOLAIRE

Pendant l'année scolaire, chaque jeune du collectif et les jeunes résidants chez des tiers bénévoles bénéficient d'un accompagnement scolaire sous la forme d'une aide aux devoirs hebdomadaire assurée par des bénévoles extérieurs à la structure. Au fil des mois un véritable lien se crée entre le jeune et l'adulte.

Sur la période estivale (*du 10/07/2023 au 03/09/2023*), les bénévoles étant moins disponibles, nous avons embauché une animatrice chargée de mettre en place

des activités de soutien scolaire. Cette activité matinale a concerné les 10 jeunes du collectif.

- Alphabétisation : 2 jeunes
- Français Langue Etrangère A1/A2 : 4 jeunes
- Français niveau 4ème 3ème : 4 jeunes

Chaque jeune avait cours environ deux heures par semaine, réparties en deux sessions d'une heure. L'effectif variait entre un et deux jeunes par groupe, selon les niveaux d'apprentissage de chacun.e.

LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

L'enjeu des cours d'alphabétisation reposait essentiellement sur la lecture et l'écriture des lettres, des syllabes puis des mots, en se servant de supports comme le planisphère pour rendre plus concret et imaginer l'apprentissage. Quant à l'écriture, les thèmes de la présentation de soi et des recettes de cuisine ont été privilégiés.

Quant aux cours de Français Langue Etrangère (*niveau A1/A2*), les pratiques artistiques ont été un précieux outil afin de dynamiser les cours : le théâtre et plus précisément les jeux de rôle autour de situations de leur vie quotidienne ont bien fonctionné avec un des groupes. Un autre jeune étant particulièrement intéressé par le dessin, l'apprentissage du vocabulaire passait dans ce cas surtout par l'alternance entre dessin, lecture et écriture.

Les cours de français aux francophones ont plutôt été axés sur le thème du texte argumentatif, à l'écrit puis à l'oral. Ils ont pu s'essayer aux enjeux de la dissertation, à partir de thématiques telles que la justice. Nous avons également travaillé à partir du film *Persepolis* de Marjane Satrapi que nous sommes allés voir au cinéma dans le cadre d'une activité. Des exercices plus formels ont également été réalisés, comme des dictées afin de travailler orthographe, grammaire et syntaxe.

Ainsi, dans l'ensemble, comme ce fut le cas aussi pour les activités de loisirs proposées, le respect des horaires était parfois difficile à instaurer. Néanmoins, dès lors qu'ils étaient entrés dans la salle de cours, tous montraient de l'investissement et s'entraidaient dans l'apprentissage.

A la demande des jeunes, certaines interventions se sont transformées en cours de mathématiques ou de géographie.

Des projets ont été montés avec certains jeunes. Par binômes, ils ont travaillé durant plusieurs séances ainsi que de façon personnelle sur la construction d'un plaidoyer sur un sujet convenu, chacun défendant soit la positive soit la négative. En accord avec les programmes de la fin collège ont ainsi été travaillés : l'analyse d'un sujet, l'organisation d'un argumentaire et la restitution en vue de convaincre et persuader un lecteur/public.

L'aide aux devoirs ne repose pas uniquement sur les bénévoles : les éducateurs du Réseau participent également à cette activité. Depuis septembre 2023, nous avons mis en place une permanence d'aide aux devoirs, en soirée, les mercredis et les samedis après-midi dans la continuité de ce qui avait été mis en place en été. Et les bénévoles ont repris leur accompagnement individuel auprès des jeunes.

BILAN DES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES DE L'ÉTÉ 2023 PAR LES ANIMATRICES D'ÉTÉ

ACTIVITÉS CULTURELLES

- Visite de la ville de Strasbourg
- Visite du planétarium
- Visite du jardin botanique
- Concert en plein air
- Médiathèque
- Cinéma
- Découverte du « Wagon Souk »
- Activités sportives
- Piscine, lac et parc aquatique
- Sport dans les parcs strasbourgeois
- Activités du quotidien
- Réalisation des achats pour le collectif
- Préparation de repas, goûter pour le collectif

ACTIVITÉS MANUELLES

- Cueillette de fruits et légumes pour le collectif
- Ménage général des parties communes du collectif
- Peinture des murs de leur chambre (*4 jeunes au total*)

En général, les jeunes étaient intéressés et investis dans les activités. Celles-ci l'étaient d'autant plus lorsqu'elles étaient proposées par certains jeunes eux-mêmes. Par exemple, la piscine était une activité plutôt unanime que la majorité des participants attendaient et dans laquelle ils s'investissaient pleinement.

Leur engagement était aussi conditionné par les compétences qu'ils pouvaient déployer dans l'activité : par exemple, la cuisine semblait constituer un espace dans lequel ils se sentaient acteur et ayant une

responsabilité pour le collectif.

Quant aux activités culturelles comme les concerts ou les visites du planétarium et du jardin botanique, bien que les jeunes n'aient pas semblé très réceptifs, elles n'en demeuraient pas moins importantes car elles ont permis de les ouvrir à des lieux dans lesquels ils ne seraient pas aller par eux-mêmes. Elles pouvaient également servir de support lors des cours de français, rendant parfois plus concrets leurs apprentissages.

Il s'agissait souvent des mêmes jeunes en demande d'activités. Cependant, tous et toutes ont pu participer au minimum à quelques activités de l'été. Il m'a d'ailleurs semblé intéressant que le nombre de participants es varient sur chaque activité car cela permettait de souder le collectif comme de créer des moments privilégiés invitant à la confiance parfois plus difficile à obtenir dans l'espace du quotidien. Ce temps consacré aux activités a donc semblé pertinent car il permet de lier ludique et éducatif, notamment sur le travail autour de la notion de l'argent.

LES COLONIES DE VACANCES

Cet été, 10 jeunes dont 6 du collectif et 4 en Famille d'accueil ou chez des tiers ont pu profiter d'un séjour en colonie de vacances dans une autre région de France. Les thématiques des colonies étaient choisies en concertation avec les jeunes et en fonction de leur centre d'intérêt : la mer, l'équitation, le foot, la nature, la danse.

LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

BILAN DE L'ATELIER D'ART THÉRAPIE

Entre le mois de juin et d'octobre 2023, 12 jeunes ont été suivis en atelier d'art-thérapie, et 52 séances se sont tenues.

La plupart des séances qui se sont déroulées depuis la période estivale ont eu pour but de faire connaissance avec les nouveaux arrivants, et de leur permettre également d'appréhender un peu mieux leur environnement. La prise de contact, la découverte d'outils artistiques divers, la mobilisation progressive en vue de l'immersion dans un projet personnel, ont permis à ces nouveaux arrivants de solliciter leur curiosité et leur spontanéité, et de favoriser ainsi l'ouverture, tout en répondant au besoin de comprendre et maîtriser ce qui les entoure.

De nombreux jeunes adhèrent spontanément au projet d'art-thérapie sans recourir à l'obligation de participation. En raison de l'affluence récente de nouveaux jeunes, la participation aux ateliers a été laissée à la libre appréciation des jeunes. Cependant, parmi les jeunes ayant choisi de venir à l'atelier, nous n'avons pas repéré de différence quantitative significative dans les taux de présence par rapport au moment où l'atelier était très fortement encouragé. Ainsi, chez la plupart des jeunes, malgré un comportement souvent renfermé au départ, une disponibilité et une motivation intrinsèque

émergent et croissent avec le temps, les séances et le développement de leur découverte des possibilités de cet espace hors-quotidien.

La plupart des jeunes comprend bien que l'atelier représente un espace d'expression libre et s'approprie cette possibilité d'immersion dans des projets personnels et d'expression de sa subjectivité. Par un travail sur la mobilisation de l'esprit de découverte et la dynamique d'apprentissage, de nombreux jeunes parviennent à développer davantage leur sentiment de sécurité et un locus de contrôle plus interne. En outre, des outils tels que ceux proposés par la psychologie positive ont été utilisés pour développer l'auto-réflexion et l'élaboration, la prise de conscience de ses ressources et développer une posture d'acteur.

Dans ce contexte de sécurisation par l'appropriation de l'environnement et de compréhension et de stabilisation émotionnelle, certains jeunes ont fait le choix libre et éclairé d'un processus thérapeutique plus explicitement dédié à leur symptôme et ont développé à la fois une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de leur besoin, et aussi des modalités d'expression progressivement plus adaptées à leur environnement social tout en maintenant l'authenticité et l'ancrage à leurs valeurs intimes.

BILAN DES AUTRES ATELIERS

Poursuite de l'atelier cuisine : une à deux fois par semaine, plusieurs jeunes volontaires font les courses et préparent à manger pour le groupe entier. Ce temps de préparation puis de partage du repas renforce les liens entre les jeunes. Il permet à certains d'apprendre à cuisiner en compagnie de leurs camarades plus expérimentés ou de découvrir de nouvelles recettes et à tous d'apprendre et de maîtriser la gestion d'un budget. S'en suit un temps de nettoyage de l'espace cuisine à tour de rôle.

Cet été, nous avons mis en place un atelier de nettoyage. Après une courte formation auprès de l'agent d'entretien qui travaille au foyer, les jeunes familiarisés avec les différents produits et techniques ont pris l'habitude le samedi matin de consacrer une heure au nettoyage de leur chambre individuelle et de leur salle de bain et une heure au nettoyage des espaces communs (*cuisine, salon, buanderie*).

L'objectif au travers de ce temps dédié et accompagné par un adulte étant de les amener à une autonomie la plus complète possible. Ils ne manquent pas de manifester leur satisfaction d'un lieu propre.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ACCUEIL

L'accompagnement individuel des familles d'accueil a été ralenti durant l'été en raison de la réduction des professionnels en congés à tour de rôle. Toutefois les visites à domicile ont repris, entrecoupées d'échanges téléphoniques avec les éducateurs référents.

Deux rencontres avec l'ensemble des familles d'accueil, un éducateur et la cheffe de service ont eu lieu l'une le 24 juin et la dernière le 30 septembre. Ces rencontres appelées « café des familles » donnent l'occasion aux familles d'exprimer et de partager leurs expériences, leurs satisfactions mais aussi leurs questionnements, leurs doutes, leurs inquiétudes notamment sur l'avenir de l'accompagnement après la fermeture du réseau d'Accueil Solidaire.

RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

PRÉSENTATION DU SERVICE

SERVICE DES RÉSIDENCES JEUNES, DISPOSITIF VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE ET ACCOMPAGNEMENT DE CONTRATS JEUNE MAJEUR INSERTION

Résolument tournées vers toutes les jeunes, les « RJ » ont ouvert tout au long de cette année leurs portes à des jeunes d'horizons différents, parfois éloignés, avec pour seul dénominateur commun la rencontre.

Fort de sa vocation à soutenir chaque jeune en quête d'autonomie, ce service inscrit son action dans l'investissement envers et pour la jeunesse d'aujourd'hui.

Chercher sa voie professionnelle, s'installer « chez soi », se construire un réseau amical, social et culturel, connaître les droits et devoirs du devenir adulte et pouvoir se fier à quelqu'un pour le faire sont autant de facteurs d'épanouissement lorsqu'on démarre dans la vie.

Mais débiter seul n'est pas simple. Qui plus est quand les premières années de vie ont été marquées par les difficultés ou encore que le pays qui nous a vu naître devient le lieu de tous les dangers.

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'année 2023 a été marquée par une série de développements et de collaborations qui ont renforcé notre engagement envers les jeunes que nous accompagnons.

Voici un aperçu des principaux points de notre activité au cours de cette année.

RÉORGANISATION EN ÉQUIPES DÉDIÉES

Nous avons procédé à une réorganisation de nos équipes, avec la création d'équipes spécifiquement dédiées à l'accompagnement des jeunes pris en charge, différenciant les équipes VIA-CJMI (*Vers l'Insertion et l'Autonomie - Contrat Jeunes Majeurs insertion*) et Résidences Jeunes. Cette transition nous a permis de mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes, en offrant un accompagnement renforcé et adapté à chaque groupe.

DÉVELOPPEMENT DES LOGICIELS

Nous avons déployé de nouveaux logiciels pour améliorer nos processus d'animation, de suivi des dossiers de candidature et de gestion des logements et des créances. Ces outils nous permettent de mieux organiser et d'optimiser nos activités, et d'offrir un service plus efficace aux jeunes que nous accueillons.

En résumé, l'année 2023 a été une année de consolidation et de développement pour les Résidences Jeunes. Nous avons renforcé notre capacité à accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'insertion sociale, tout en consolidant nos partenariats et en améliorant nos infrastructures et nos outils de travail. Nous restons engagés à offrir un soutien de qualité à tous les jeunes que nous accueillons, et nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour répondre au mieux à leurs besoins.

Les Résidences Jeunes, ce sont 189 logements répartis en sein de quatre résidences :

- la Résidence Tomi UNGERER et ses 96 logements ;
- la Résidence Paul HAEBERLIN, dernière née, avec ses 60 logements ;
- la Résidence Ève LUQUET, très sollicitée avec ses 19 logements ;
- la Résidence Saint-Exupéry, la doyenne, et ses 14 studios.

Auxquels viennent s'ajouter 20 logements situés à Strasbourg et destinés aux jeunes accompagnés par le dispositif Vers l'Insertion et l'Autonomie.

Apprentis, alternants, étudiants boursiers en voie directe, jeunes actifs, bénéficiaires d'un Contrat d'Engagement Jeune, en recherche d'emploi, services civiques, stagiaires de branches professionnelles, soutenus par un Contrat Jeune Majeur Insertion ou encore anciens Mineurs Non-Accompagnés devenus majeurs, représentent la pluralité de notre jeunesse hétéroclite et originale dont le pouvoir d'agir est accompagné quotidiennement par une équipe experte de travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et d'un animateur.

ACTIONS COLLECTIVES ET PARTENARIATS

Nous avons organisé plusieurs actions collectives, telles que des semaines écologiques, des ateliers sur les éco-gestes et des marches de ramassage de déchets, dans le but de sensibiliser les jeunes à l'environnement et de promouvoir des comportements responsables.

Parallèlement, nous avons renouvelé et développé de nouveaux partenariats avec des acteurs clés tels que la Maison Universitaire Internationale, le CROUS, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et d'autres organisations, renforçant ainsi notre réseau et nos capacités d'intervention.

AMÉLIORATIONS DES INFRASTRUCTURES

Nous avons entrepris des travaux de réhabilitation dans la Résidence Saint-Exupéry, visant à améliorer les conditions de vie des résidents et à garantir un environnement sûr et accueillant pour tous.

COMMUNICATION ET ACCUEIL

Nous avons mis à jour notre livret d'accueil pour offrir aux jeunes résidents toutes les informations nécessaires sur nos services, nos partenaires et les ressources disponibles pour les accompagner dans leur parcours.

RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

CHIFFRES CLÉS - RÉSIDENCES JEUNES

Résidence
Saint Exupéry

Résidence
Tomi Ungerer

Résidence
Eve Luquet

Résidence
Paul Haeberlin

Nombre total de candidatures résidents



Taux d'occupation 2023

77% | 79% | 94% | 93%

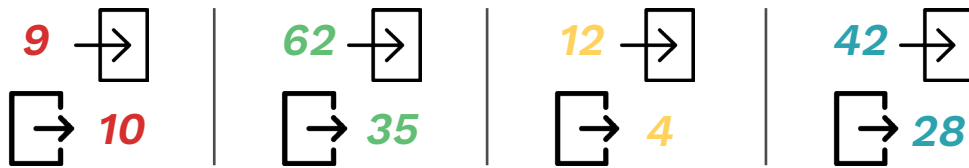


Durée moyenne du séjour*

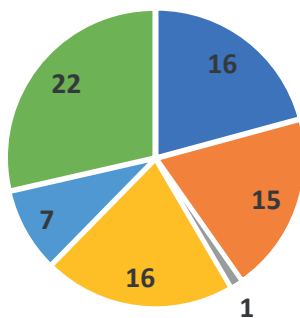
561 | 563 | 460 | 227



Entrées / Sorties (nombre de jeunes)



LIEUX DE SORTIES



- Logement parc privé
- Logement parc social
- Sous locataire/bail glissant
- Hébergement par des tiers
- Hébergement en structure
- Autre

PROFILS

Apprenti



Etudiant non salarié



Salarié



Jeune pris en charge



Formation pro



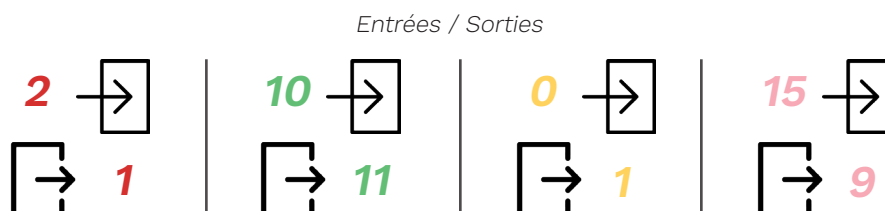
26-30 ans



RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

CHIFFRES CLÉS - VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE (VIA)

Résidence Saint Exupéry | Résidence Tomi Ungerer | Résidence Eve Luquet | Logements diffus

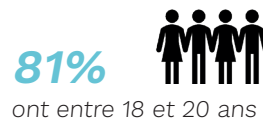


Durée de séjour moyen VIA Intra + Diffus*

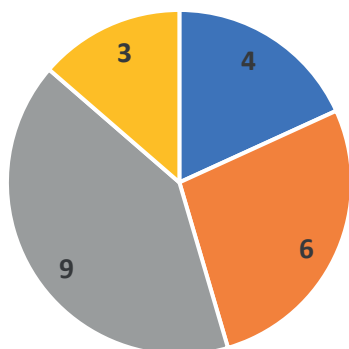
298 | 449 | 518 | 619



Âge des jeunes // entrée sur le VIA en 2023



LIEUX DE SORTIES



- Logement parc privé
- Logement parc social
- Hébergement en structure
- Autre

CENTRE ROSA PARKS

PRÉSENTATION DU SERVICE

Depuis 17 ans, la vocation du Centre Rosa Parks consiste à proposer un accompagnement dit global aux jeunes majeurs accueillis ; que ce soit dans leurs démarches liées à la formation, à l'accès logement, aux droits, à la santé, la vie citoyenne, ou à leur démarche d'accès à la culture et aux loisirs.

Le projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des missions de la protection de l'enfance de la Collectivité Européenne d'Alsace, s'adressant aux jeunes entre 18 et 21 ans signataires du Contrat Jeune majeur Insertion (CJMI). Ce contrat est, dans la majorité des cas, d'une durée maximale de 6 mois et renouvelable à la demande du jeune en fonction de son projet de formation et d'insertion.

Les jeunes majeurs sont accompagnés par une équipe de 4 travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés. Le projet personnalisé vient définir les contours et les objectifs à mettre au travail pour favoriser l'insertion sociale et l'accès à l'autonomie. Ce projet personnalisé est coconstruit avec chacun des jeunes, et doit permettre l'acquisition des différentes compétences et responsabilités nécessaires à toute prise d'indépendance.

L'hébergement au CRP a été volontairement pensé de façon individuelle, dans une volonté d'affranchissement du collectif. Et aussi, pour conforter une mise en situation avantageant la préparation à l'accès au logement et à la vie d'adulte. 25 logements (Studio/T1) d'insertion en diffus, repartis sur l'EMS, Haguenau et Obernai, doivent

permettre aux jeunes d'être à proximité des bassins de l'emploi et des centres de formations.

Nous proposons un accompagnement qui se veut sécurisant dans l'exercice de la prise d'autonomie et de l'apprentissage des démarches liées à l'occupation d'un logement. Pour soutenir ce travail des entretiens hebdomadaires et des visites à domicile sont organisées régulièrement avec l'éducateur référent. Les jeunes ont la possibilité, s'il le souhaite, d'être accompagné dans ses démarches extérieures.

Le Centre Rosa Parks se doit d'être force de proposition vis-à-vis des actions individuelles et collectives menées en direction des jeunes. Toutes les occasions sont prétexte à débats et expérimentations, avec toujours ce même objectif ; l'acquisition de son indépendance ! Qu'il s'agisse d'action collectives d'informations, de prévention, ou de loisir, les interventions socio-éducatives doivent pouvoir permettre de lever les freins, et confirmer le pouvoir d'agir et l'émancipation de chaque individu. L'insertion et l'indépendance ne peuvent se mettre au travail sans le consentement du jeune accueilli, il faut permettre à ce dernier d'être acteur de son projet.

C'est pour cette raison, que dès leur orientation, les jeunes sont invités à s'engager dans leur projet par le biais d'un dossier de candidature. Ce procédé doit pouvoir leur permettre d'argumenter et de motiver par eux même leur choix d'intégrer le CRP et d'y être accompagné.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Durée moyenne de prise en charge



Jeunes accompagnés sur l'année



Sur 43 dossiers, 32 concernent d'anciens MNA

Logements



20 à Strasbourg
4 Haguenau
1 Obernai

Total entrées



Total sorties



... dont **7** vers le logement en accès direct
5 orientations vers le DBGJ
3 glissements de bail CJMI CRP
3 en FJT (Résidences Jeunes)
2 orientations vers de la collocation coachée
1 orientation vers le CROUS
1 CHRS

18,5 ans : moyenne d'âge à l'entrée

86% des jeunes orientés sont sortants de MECS/FAE

56% des jeunes ont des ressources moyennes de 789€ /mois (diplômes en alternance) à la date de leur accueil au CRP

ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'ANNÉE 2023 EN PRATIQUE

L'orientation des jeunes majeurs vers notre établissement ne peut-être travaillée sous la contrainte ou dans le cadre d'une orientation « forcée ». L'Action du Centre Rosa Parks est à destination de jeunes majeurs volontaires et motivés par des perspectives et des dynamiques d'insertion. Que ce soit par le biais du travail ou le biais du logement, c'est une démarche d'insertion qui est mise en œuvre tout au long de l'accompagnement socioéducatif proposé.

Avec une capacité de 25 places en logement individuel et diffus, c'est 43 jeunes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de leur Contrat Jeune Majeur Insertion au sein du Centre Rosa Parks en 2023.

Le Contrat Jeune majeur Insertion dans lequel s'inscrit les missions du Centre Rosa Parks, n'offre qu'une temporalité brève pour mener celles-ci à bien (*CJMi de 6 mois renouvelable sous conditions*). Nos actions doivent donc s'inscrire dans une logique d'insertion, de prise d'autonomie et d'émancipation plutôt que de protection de l'enfance.

L'équipe éducative veille à ce que le projet de chaque jeune adulte s'élabore autour d'une logique de montée en compétence, au regard de la prise de responsabilité, d'accès aux droits et du « *savoir habiter* ».

Quelques définitions peuvent nous aider à comprendre l'objectif des actions que nous menons auprès du public jeune. Comme celle du terme « *Autonomie* » ou autrement, de la faculté d'agir librement. Ou encore, la capacité de comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons, de savoir où chercher des informations, des conseils, de décider par soi-même de ce que nous voulons faire et comment nous voulons le faire.

Ou encore le terme d'« *Indépendance* » : il s'agirait de l'état d'une personne qui n'est tributaire de personne sur le plan matériel, moral et intellectuel. La possibilité de s'affranchir des autres quant à sa vie quotidienne en ayant une activité professionnelle rémunérée, permettant d'accéder à un logement et de ne plus être pris en charge par une quelconque institution.

LES ANCIENS MNA

En 2023, c'est 32 jeunes dits anciens Mineurs Non Accompagnés qui ont pu bénéficier d'un accueil au sein du Centre Rosa Parks. La temporalité et le cadre de la prise en charge, obligent les jeunes accueillis à acquérir l'habileté, les expériences d'autonomie et de prise d'indépendance de manière efficace. Ils doivent redoubler d'effort lorsqu'ils sont en plein apprentissage de la langue française.

C'est un travail d'insertion spécialisée qui se dessine pour l'équipe. Il faut à la fois être formé sur les différents démarches d'obtention de titre de séjour et connaître les différentes problématiques liées au parcours migratoire de ces jeunes gens.

Au Centre Rosa Parks les missions se diversifient en fonction des différents profils accueillis. Il s'agit-là d'un véritable savoir-faire construit sur des années.

L'INCLUSION EN 2023

Une jeune femme en situation de handicap moteur, dont le projet d'insertion professionnelle et locatif engagé déjà en 2022 s'est concrétisé par l'accès au logement autonome au mois d'octobre 2023 (*dispositif d'habitats inclusifs ARASQ*). Résultat de l'investissement de son éducateur référent et de l'ensemble de l'équipe, dans une volonté de travailler l'accès à l'autonomie pour tous, nourrit par les valeurs d'émancipation de la personne et de droit à la dignité.

En effet, mise à part le besoin d'un logement adapté, cette jeune femme a pu bénéficier du même accompagnement que les autres jeunes majeurs au sein de l'établissement.

Ce travail d'inclusion, cher à l'équipe, nécessite cependant des moyens adaptés pour pouvoir s'étendre à d'autres jeunes en situation de handicap.

C'est à la suite de cet accompagnement qu'une convention annuelle avec la résidence jeune travailleurs Paul HAEBERLIN a pu être signée. Cette convention nous permettant de conserver le studio assimilé PMR en location. Ainsi, même sans reconnaissance MDPH, les jeunes les plus vulnérables qui nous sont orientés peuvent bénéficier d'un hébergement en résidence collective, avec une présence éducative.

LES STUDIOS DU CENTRE ROSA PARKS

En 2023 une campagne de renouvellement du parc logement à débiter. Il nous a été possible de dénoncer 2 logements d'insertion les plus vétustes du parc. Pour être remplacé par des studios en meilleur état pour l'occupation des jeunes.

Cet été, un logement d'insertion du parc privé a vu son bail passer au nom du jeune. Cet accès au logement autonome est le fruit du travail de partenariat mené par l'équipe avec le bailleur privé, qui nous a donné sa confiance. Ce qui démontre le rôle précieux que le Centre Rosa Parks peut avoir en tant que garant moral pour l'accès au logement des jeunes accompagnés.

Pendant les mois de juillet et d'août, le parc logement du CRP est donc redescendu de 25 places à 22. C'était sans compter sur nos forces en matière de captation de logement. En 2023, 3 studios sur l'ensemble de l'EMS ont pu venir compléter le parc de l'établissement. Les missions et le travail de captation de logement, que ce soit pour compléter le parc de logement d'insertion ou pour les projets d'accès direct des jeunes, est plus discret. Il est pourtant, l'un des fondamentaux de nos moyens d'action pour le travail d'insertion des jeunes adultes.

UN ACCOMPAGNEMENT DIT « GLOBAL » FAVORISANT L'ÉMANCIPATION DES JEUNES ACCUEILLIS.

L'accompagnement proposé aux jeunes évolue autour de 3 axes permettant de favoriser le bien être du jeune. 3 axes abordés avec le travailleur social en référence du projet personnalisé du jeune majeur :

- Axe socio-professionnel : co-construction, pérennisation, accès aux droits...

CENTRE ROSA PARKS

- Axe résidentiel : gestion du budget, vie quotidienne, prise de responsabilité à l'égard du logement mis à sa disposition, élaboration d'un projet locatif...
- Axe santé/relationnel : santé (*physique ou psychique*), relation à l'autre (*famille-amis-tiers*), accès à la citoyenneté, à la culture et au sport.

L'ACCÈS AUX DROITS OU LA CONNAISSANCE ET LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES QUI Y SONT LIÉES

L'accès aux droits et à la citoyenneté, ou plus simplement le travail d'insertion que les jeunes adultes contractuels du CJMi doivent mettre en œuvre ne va pas sans l'initiation et l'apprentissage des différentes démarches administratives.

Celles-ci, de plus en plus numériques et chronophages sont encore inédites pour ces jeunes devenus majeur il y a peu. Entamer un parcours d'insertion sociale nécessite le renseignement de nombreux dossiers et formulaires (*parcourep, sécurité sociale, demande de logement social, impôts, démarches préfectorales...*). Sans compter sur les difficultés liées à l'apprentissage de la langue, frein essentiel à lever du public des anciens mineurs non accompagnés.

Ce travail d'appropriation des démarches administrative, pour toutes ces raisons, est souvent chronophage et représente une part « *lourde* » et laborieuse de notre travail et nos missions.

Pour faciliter l'accès aux documents administratifs, des actions collectives sont régulièrement proposées aux jeunes. En 2023, deux ateliers de vulgarisation autour de la déclaration d'impôts ont été menés par l'équipe éducative, offrant la possibilité aux jeunes, les plus avancés, de prendre une place de pair aidant auprès de leurs camarades.

DE PRÉCIEUSES COLLABORATIONS AUX BÉNÉFICES DES JEUNES

Cette année nous avons pu faire appel à un nouvel intervenant, Monsieur L. HENSLER, formateur en « *Rhétorique* ». Il propose des ateliers de 2h le samedi matin, offrant la possibilité aux jeunes de développer les compétences d'expression et d'argumentation à l'écrit comme à l'oral. Il développe avec les jeunes une boîte à outil d'expression confiante et normalisée dans la visée de la démarche d'insertion professionnelle des jeunes adultes accompagnés.

Depuis quelques années maintenant, une réunion d'information avec le conseiller expert de l'apprentissage de la Chambre des Métiers d'Alsace est au programme des actions collectives du CRP. Ce temps d'échange et d'information permet aux nombreux jeunes apprentis que nous accueillons de faire le point sur leurs devoirs/responsabilités mais surtout leurs droits face à leurs employeurs.

Au Centre Rosa Parks, il est possible de faire appel à l'intervention d'une juriste, ce qui permet de solidifier et de sécuriser le travail d'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes. Comme pour tout ce qui concerne le droit au séjour des anciens MNA. Par le biais d'entretiens individuels, les questions complexes relatives au droit au séjour peuvent être abordées et traitées (*démarches*

consulaires, autorisation de travail, renouvellement ou changement de statut, demande de nationalité).

La possibilité de faire appel aux connaissances et aux compétences de différents intervenants vient renforcer et étayer les moyens de la prise en charge des jeunes majeurs. Cela représente un recours des plus précieux, et nous permet de bénéficier d'un regard d'expertise sur des questions dites « *courantes* » ; droit du travail, évolution des lois... d'ordre pénale, etc... Visite du parlement, info col Démarches de demande de naturalisation.

En 2024, l'établissement du Centre Rosa Parks conformément à la réglementation, sera soumis à son Evaluation externe.

2023 aura aussi été l'année de la remise en réflexion du projet de service, de ses pratiques, de la culture de cet établissement qui existe depuis plus de 15 ans.

L'équipe, par le biais de l'organisation de plusieurs réunions de travail, a pu remettre à jour l'ensemble des documents formels liés à la prise en charge. L'ensembles des pratiques professionnelles ont été revues par l'intermédiaire de la rédaction d'un nouveau projet d'établissement.

Les fiches de postes liées aux différentes disciplines et savoir-faire présents au sein de l'équipe ont été révisées en équipe, dans le but de correspondre aux missions actuelles.

Les jeunes ont été mobilisés avec les professionnels. Ils se penchent actuellement sur un travail d'amélioration de l'utilisation et de la compréhension de leurs droits.

2024 EN COULEURS

Pour la nouvelle année, toute l'équipe et les jeunes majeurs volontaires se sont lancés dans le projet de restauration et d'embellissement de la salle d'accueil de Rosa Parks. En partenariat avec l'artiste strasbourgeoise Pauline DUBOST, jeunes adultes et professionnels ont pu être guidés dans la réalisation d'une œuvre monumentale.

Fusion entre les pays d'origines des jeunes et de l'Alsace « *Terre d'Accueil* », cette œuvre d'art colorée est visible au 12 rue des bonnes gens.

Même s'ils sont devenus majeurs il y a peu, donner la possibilité aux jeunes d'exprimer leur créativité renforce leur capacité d'abstraction de jeunes adultes et invite à la rencontre de l'autre. Ainsi vous apprendrez peut-être que ce jeune homme arrivé du Tchad il y a 4 ans parle l'alsacien aujourd'hui.

Au Centre Rosa Parks, il y a toujours beaucoup de défis à relever. Mais c'est sans compter l'envie et l'énergie déployée par les jeunes adultes accueillis et soutenus par l'équipe éducative investie et volontaire, toujours source de proposition à l'ouverture des possibles pour cette jeunesse à qui l'avenir appartient.

Aujourd'hui, nous comprenons que les freins que nous aurons à lever sont liés aux difficultés d'apprentissage de la langue et aux autres problématiques d'insertion en lien avec le statut d'anciens mineurs isolés.

DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

PRÉSENTATION DU SERVICE

LE FINANCEMENT

C'est en 2019 que le projet du Dispositif Baux Glissant Jeunes (DBGJ) naissait dans le cadre d'un co-financement Etat (DREETS Grand-Est) / Caisse d'Allocations Familiales (CAF) / Collectivité Européenne d'Alsace (CEA67). La convention tripartite et triennale du financement du Dispositif Baux Glissant Jeunes allait donc être mise en test durant l'année 2023.

Et, c'est avec une joie non dissimulée, que nous avons pu obtenir en 2023 le renouvellement du financement.

En date du 20 octobre 2023 la délibération de la commission permanente du conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace, a signé la convention de partenariat entre l'Association Foyer Notre Dame et la CEA au bénéfice de l'insertion des jeunes majeurs par le logement.

Notons que la nouvelle convention du Dispositif Baux Glissant Jeunes n'a pas bénéficié du financement de la CAF cette année, comme cela avait pu être le cas auparavant.

LE PROJET

Le DBGJ porté par l'AFND vise à faciliter l'insertion par le logement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, son action couvre la captation d'un logement avec la possibilité d'un glissement du bail, assorti d'un accompagnement global renforcé. Le DBGJ vient en complément des dispositions d'intermédiations locatives, dont l'accompagnement ne répond pas toujours suffisamment aux besoins spécifiques de ce public.

Dans ce cadre et conformément à son objet statutaire, l'AFND poursuit un accompagnement global visant à assurer la continuité de la prise en charge des jeunes sortants de l'ASE.

« Les objectifs généraux de la politique de la CEA en faveur des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'enfance, visent à accompagner ces derniers, en proposant des modes de prise en charge distincts de ceux dédiés aux mineurs ».

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Dossiers de suivi



dont 25 anciens MNA

Nombre de places (agrément)



Répartition par sexe



Taux d'occupation



avec un mois d'octobre à 78% de taux d'occupation

Total entrées

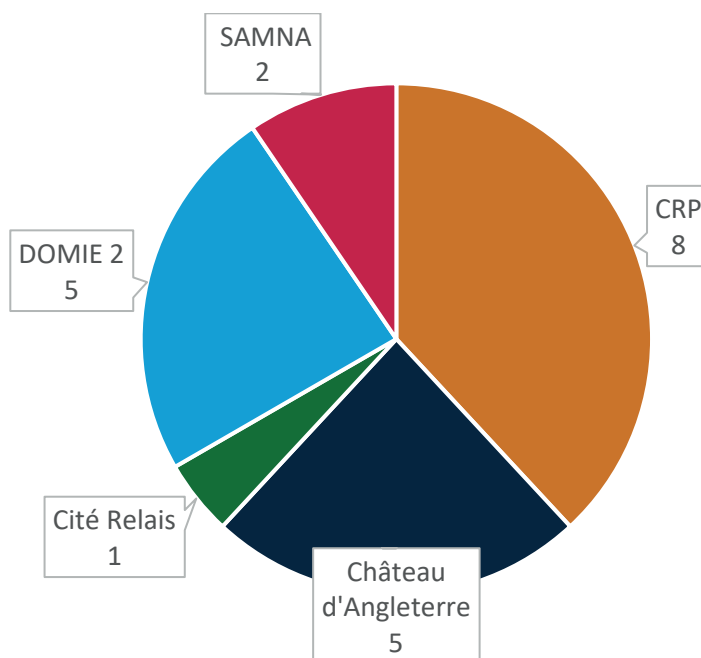


Total sorties



... dont 9 glissements de baux, dont 2 avec une demande Pass'Acc

3 accès directs



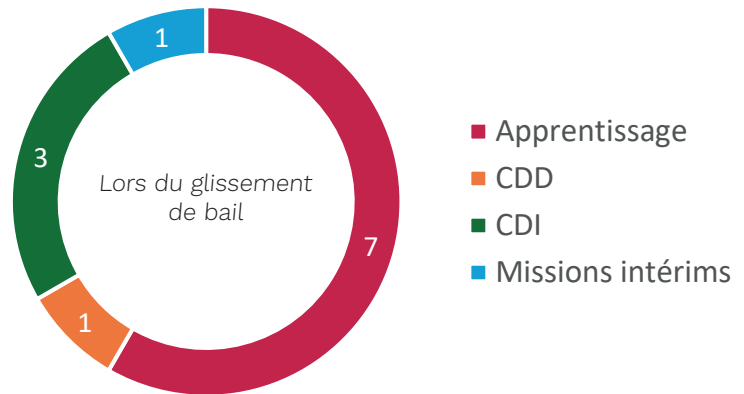
21 jeunes orientés au DBGJ pendant leur CJMI en 2023

DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

20 ans moyenne d'âge au glissement de bail

982 € revenus moyens à l'orientation

Durée moyenne de prise en charge (mois)



ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

PROFILS DES JEUNES ORIENTÉS

Les jeunes orientés vers le dispositif sont tous issus d'établissements éducatifs, ou de services « jeunes majeurs », avec une proportion toujours plus masculine (2 femmes font partie du dispositif en 2023). Lors de leur arrivée, ces jeunes gens sont tous en apprentissage, CDD ou CDI, avec un salaire mensuel en moyenne de 800€.

Les jeunes orientés vers le DBGJ sont tous en fin de prise en charge ASE. A ce moment déterminant de leur parcours, accéder à un dispositif d'intermédiation locative représente une belle opportunité. Même si ce projet se veut sécurisant avant une prise d'autonomie locative complète, il peut être perçu comme un changement brutal.

Ces jeunes adultes, jusqu'alors, bénéficiaient d'un cadre de vie contenant, au sein d'établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance ne favorisant que trop peu l'accès à l'autonomie, et ne permettant pas une perception des réalités et des responsabilités liées à l'accès à la majorité.

Notre travail nous permet d'observer d'années en années, qu'au-delà du fait de n'avoir pu expérimenter la vie seul en appartement, une majorité des jeunes accompagnés dans le cadre du DBGJ découvre pour la première fois l'impératif de gagner en autonomie et en indépendance dans un temps imparti qui se veut très court (6 mois).

Ils passent d'une prise en charge où nombre de choix et démarches sont faites à leur place, où nombre de choses leur sont dues et où les réalités en lien avec une vie d'adulte et ses contraintes sont encore méconnues, à une situation dans laquelle il leur est demandé d'être pleinement acteurs de leur projet.

C'est pour ces raisons que le projet d'accompagnement social lié à l'accès au logement autonome dans le cadre de l'IML pour ces jeunes adultes prend une toute autre mesure. Celui-ci doit pouvoir prendre en compte toutes les dimensions composantes du parcours d'insertion sociale et professionnel des jeunes.

Ainsi, l'équipe de travailleurs sociaux doit assurer un suivi socio-éducatif dit « global » auprès des jeunes, afin de garantir leur accès au logement.

L'accompagnement proposé peut donc être mis en parallèle avec l'accueil provisoire des jeunes majeurs proposé par la CEA67 (CJMi), reposant sur les 3 axes principaux qui suivent.

1. L'AXE RÉSIDENTIEL

Les jeunes gens arrivant au sein du DBGJ, ont tout à apprendre concernant les démarches liées à l'accès au logement. Comme la gestion raisonnable du logement occupé, la gestion d'un budget modeste (assurer le paiement du loyer, les différentes charges afférentes ainsi que les dépenses de la vie quotidienne). Ils doivent aussi pouvoir découvrir des différents « lieux ressources » en lien avec la localisation de leur appartement. Toutes ces thématiques sont alors à mettre au travail avec les jeunes sous-locataires, qui ont tout à apprendre.

Dès le premier entretien d'admission des jeunes, l'équipe doit penser à la déconstruction des représentations que les jeunes peuvent avoir au regard de l'accès au logement.

2. L'AXE PROFESSIONNEL

Il s'agit là de la fondation du projet des jeunes accompagnés dans le dispositif. Sans ressources, il n'est pas envisageable de prétendre à l'accès au logement autonome. L'équipe éducative accompagne les jeunes déjà en emploi vers la pérennisation de leur activité salariée, et le cas échéant dans la conception d'une réorientation professionnelle.

3. L'AXE SANTÉ / RELATIONNEL

La santé, qu'elle soit physique ou psychique, l'accès à la citoyenneté, aux lieux de droits communs, à la culture, au sport sont autant de points à aborder afin de favoriser le bien être, l'épanouissement personnel et l'inclusion sociale des jeunes accompagnés.

LES ACTIONS CONDUITES AU DBGJ

En pratique, une fois le dispositif intégré, des entretiens réguliers sont programmés tous les 15 jours entre le jeune sous-locataire et le travailleur social référent. Ce rythme est toujours en lien avec les réels besoins du jeune, mais volontairement espacé. Le rythme de ces rencontres doit favoriser la prise de conscience de notre public de son imminent accès à l'indépendance.

Des visites à domicile, dédiées à la consolidation d'un « savoir habiter » sont elles aussi programmées. Elles permettent de sensibiliser le jeune sous-locataire à tout ce qui a attiré à l'entretien d'un logement et au respect des relations de bon voisinage.

Les jeunes, pour devenir locataires, vont devoir acquérir

DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

rapidement des connaissances pour mener à bien des démarches d'accès aux droits et d'aides financières auxquels ils peuvent prétendre. Il leur faudra être en mesure de renseigner nombre de dossiers et formulaires dans tous les domaines liés à leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les démarches administratives de plus en plus dématérialisées, peuvent être un véritable parcours du combattant tant pour les jeunes français que les jeunes dits anciens Mineurs Non Accompagnés, qui pour leur part sont à leur arrivée encore en pleine apprentissage de la langue.

LA CAPTATION DE LOGEMENTS EN BAUX GLISSANTS

La captation des logements est le pilier de l'action menée au DBGJ. Ce travail de captation, qui dans le parc privé reste complexe, nécessite une mobilisation quotidienne du référent logement.

• Le parc Privé

Depuis la mise en œuvre du projet, plusieurs freins ont été identifiés, non sans impact sur l'accompagnement des jeunes orientés :

- Toujours en tension (*offres de logement inférieur à la demande*), le marché locatif strasbourgeois propose des loyers de plus en plus élevés. Sans compter la concurrence directe avec la population étudiante qui représente 64% des recherches de locations pour les mêmes biens, qui peut de surcroît bénéficier de garants solvables bien plus séduisant aux yeux des bailleurs privés.
- Les ressources faibles (*820€ en moyenne*) et de nature peu pérenne avec des contrats de travail de jeunes en apprentissage ou en CDD, l'absence de garants physiques (*même si la garantie VISALE peut compenser ce manque*) et la précarité sociale viennent renforcer la vigilance des bailleurs qui se retrouvent souvent face à des impayés. De plus, le fait que de nombreux propriétaires souscrivent la garantie loyers impayés (*80% du parc privé*), nous exclue de ce réseau en raison du statut juridique des associations.

En 2023, c'est 3 glissements de bail du parc privé qui ont échoué, le flou juridique lié à la contractualisation de baux glissant permet aux propriétaires de refuser même après un contrat de sous-location honoré. Plus concrètement, 3 jeunes investis dans leur projet d'accès au logement autonomes se sont donc vu refuser le glissement de bail à leur nom. Force est de constater une certaine méfiance et même un certain ostracisme à l'égard des jeunes en concurrence avec des demandeurs plus matures. Et, plus déplorablement, il arrive que les propriétaires ne souhaitent pas louer leur bien à de jeunes étrangers.

• Le parc Public

Avec des loyers plus modérés et des critères d'accès moins strictes, le logement social reste le plus adapté à la conduite de nos missions. Mais tout comme pour le parc privé, il nous faut faire face à une pénurie de petits logements, correspondant aux ressources de notre public, à savoir des studios ou T1.

Les logements du parc public sont souvent situés dans des quartiers désavantagés, sans tissus associatifs, avec

des communs insalubres et un taux de délinquance élevé. Cela pose la question de la démarche d'insertion sociale, bien qu'abordable aux jeunes adultes actifs que nous accompagnions.

Aussi, ces logements peuvent présenter des problèmes techniques qui allongent les délais de captation et d'entrée effective du jeune sous-locataire.

Même si dans le cadre de l'IML la captation de logements privés nous est demandé, l'accès aux logements du parc social demeure plus adapté.

En 2023, ce sont 12 jeunes qui ont pu accéder au logement. Grâce au travail engagé de toute l'équipe et l'investissement actif, ils ont pu devenir locataires à part entière. Chaque glissement de bail représente une victoire et continue de conforter le bien fondé de la mission qui nous est confiée.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, la moyenne de prise en charge en 2023 est d'un peu plus d'une année, contre 7 mois en 2022. En effet, il nous est possible de proposer un avenant de quelques mois aux 6 mois du premier contrat et ce, au vu de la nécessité de prolonger l'accompagnement afin de conforter et d'asseoir la situation du jeune locataire au regard des propriétaires.

C'est grâce à un travail de partenariat mené tout au long des années que le dispositif est aujourd'hui bien repéré auprès des bailleurs sociaux présents dans l'Eurométropole. Une relation de proximité qui permet à certains logements au profil type DBGJ de nous être proposés directement par les bailleurs.

La reconnaissance de notre travail d'IML en direction de la jeunesse sensibilise les bailleurs sociaux présents sur le territoire, et fort heureusement quelques bailleurs privés engagés. Ces liens privilégiés précieux de partenariat font la force du Dispositif Baux Glissant Jeunes.

La perspective que nous autorise le renouvellement de la convention pour le financement du DBGJ pour une période de 3 ans renforce notre expertise et notre action. Elle nous permet de nous projeter vers un travail de construction d'un projet de service, et d'adapter les contours de notre prise en charge ainsi que de nos missions au regard de l'insertion locative.

En équipe, nous repensons les points qui vont définir les actions de notre dispositif pour qu'il continue de favoriser et sécuriser le parcours d'insertion des jeunes.

En 2023, il nous a été possible de mener un travail d'inclusion. Ce sont 2 jeunes adultes, anciens Mineurs Non Accompagnés en situation de handicap qui ont pu voir les baux glisser en leur faveur. C'est le reflet du succès à la fois d'une initiative d'inclusion, mais aussi d'un travail engagé d'insertion, cher à notre équipe.

Aujourd'hui, nous devons pérenniser notre travail de sensibilisation et de prévention relatif aux discriminations auxquelles les jeunes actifs, pour la plupart originaires de pays étrangers peuvent être confrontés.

C'est dans une dynamique enthousiaste et toujours engagée que l'ensemble de l'équipe maintient ses efforts pour mener à bien ses missions dans le cadre de l'IML Jeunes.



REVUE
DE
PRESSE

Episodes



Foyer Notre-Dame : 100 ans d'engagement dans un livre

1923 - 2023 : les deux dates sont fièrement affichées sur le livre centenaire de l'Association Foyer Notre-Dame. Un ouvrage qui vient de sortir pour fêter les 100 ans d'engagement de la structure auprès des femmes, dans un premier temps, auprès des migrants, désormais. Ce livre retrace les grandes étapes qui ont marqué l'histoire de l'association, créée à l'origine dans une dimension chrétienne.

DNA Dernières Nouvelles d'Alsace L'ÉDITION DU SOIR Cebrat | ESTE | Lundi 22 mai 2023

STRASBOURG

Foyer Notre-Dame : 100 ans !



Photo DNA / Antoine B.

PAGE 4

Il était une fois l'Association Foyer Notre Dame

Avec la sortie mercredi du livre « Un siècle d'expérience aux côtés des jeunes et des personnes issues de la migration forcée », l'Association Foyer Notre Dame fête son centenaire d'une fort belle manière. Autour de ses trois valeurs : l'accueil, le respect et la solidarité.

« Une idée saugrenue », de l'aveu d'Antoine Breining, le président de l'Association Foyer Notre Dame (AFND) depuis 2006. « Un challenge et surtout un vecteur d'adhésion pour nous faire connaître », complète, enthousiaste, Samuel Bohagheit, le directeur général. L'ambition de faire un livre « garanti au sein du conseil d'administration », reconnaît le président de l'association qui en assure la paternité.



Ce mercredi au Münsterhof à Strasbourg, l'équipe de l'AFND a présenté le livre du centenaire à ses salariés. De gauche à droite: Samuel Bohagheit, directeur général, Antoine Breining.

Lancé il y a un peu plus d'un an, le projet se pouvait laisser indifférent François Muller, passionné d'histoire, Grande confédération et diacre à la cathédrale de Strasbourg. L'ambition de faire un livre « garanti au sein du conseil d'administration », reconnaît le président de l'association qui en assure la paternité.

surprenants », sourit-il. « On a fouillé partout », reprend celui qui se refuse d'en dire plus. L'histoire s'accroche, se met en quête de l'histoire de cette belle institution. Il finit par rassembler une somme conséquente de documents, après avoir visité les archives municipales et départementales. Frappé à la poste de Fêviché, consulté les fonds documentaires du grand séminaire et de Caritas. « Il fallait chercher la petite phrase moquée dans tel document », relève-t-il. C'est à force de persévérance qu'il finit par reconstruire la période d'avant-guerre.

« À l'approche de la guerre, l'énergie que nous avons acquise, la bêtise - appelle « Marienfeld » - est transformée en chamboule tout individuel pour y héberger des jeunes filles qui se rendent à Strasbourg pour travailler chez des particuliers ou dans le commerce. Originaires de milieux ruraux, elles s'ont pas la possibilité de retourner dans leur famille.

« Une grande expertise dans le domaine de la demande d'asile ». En 1977, les pouvoirs publics sont confrontés à l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique: le Foyer Notre-Dame obtient l'agrément de Centre d'hébergement provisoire pour personnes réfugiées. Une activité d'accueil de réfugiés et de demandeurs d'asile qui se développe au fil des années au point de devenir une mission fondamentale de l'association. On a vu lors de la crise algérienne en 2021 et de la guerre en Ukraine où l'association a travaillé en lien étroit avec l'État. Ce qui n'empêche pas l'AFND de développer son activité originale: historique de l'hébergement des jeunes.

« Un travail de bénédictin ». Foncier, François Muller découvre très vite que la tâche ne sera pas aussi aisée. Faute de sources. Il entame un travail de bénédictin. « Certains documents étaient légers, voire

différents partenaires. Quelques exemplaires sont disponibles moyennant l'adhésion à l'association (cotisation annuelle de 25 euros) ou moyennant le versement d'un don. Pour passer commande du livre, écrire à: siege@foyer-notredame.org.

« Un travail de bénédictin ». Foncier, François Muller découvre très vite que la tâche ne sera pas aussi aisée. Faute de sources. Il entame un travail de bénédictin. « Certains documents étaient légers, voire

différents partenaires. Quelques exemplaires sont disponibles moyennant l'adhésion à l'association (cotisation annuelle de 25 euros) ou moyennant le versement d'un don. Pour passer commande du livre, écrire à: siege@foyer-notredame.org.

« Un travail de bénédictin ». Foncier, François Muller découvre très vite que la tâche ne sera pas aussi aisée. Faute de sources. Il entame un travail de bénédictin. « Certains documents étaient légers, voire

Sozial Foyer Notre Dame à Strasbourg : un siècle au service des jeunes et des réfugiés



Le 19 décembre 2022, suite de la Bourse à Strasbourg, les salariés de l'AFND ont organisé l'accueil de plus de 1.400 réfugiés ukrainiens présentés dans le Bas-Rhin. Photo archive DNA/Christophe B.

Spécialiste dans l'hébergement et l'accompagnement de jeunes réfugiés et de personnes de l'étranger pendant un siècle, l'Association Foyer Notre-Dame (AFND) a été créée en 1923. Elle est devenue active à l'accueil des réfugiés puis des demandeurs d'asile à partir des années 1970. La structure, qui emploie 175 salariés répartis au sein de 13 établissements et services, fête ce centenaire mardi 23 mai à l'Échal à Strasbourg.

En 1923, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

En 1975, alors que la France est confrontée à son premier afflux de réfugiés en provenance de l'étranger, de la Belgique, l'Association Foyer Notre-Dame répond aux sollicitations du gouvernement en accordant un asile de courte durée à ces personnes. L'accueil et l'accompagnement de ces personnes est le point de départ de ce qui sera le projet social de l'association. C'est par l'intermédiaire de l'association que le HLM de l'agglomération strasbourgeoise est financé. Cette expérience constitue un tournant pour l'association, qui jusqu'à là, se consacrait à la construction de logements pour les personnes de la Ville de Strasbourg.

STRASBOURG Treize dispositifs répartis en deux pôles d'activités



Dans ce centre d'activités hébergé par Foyer Notre-Dame, seize personnes de 18 à 23 ans, après avoir suivi des ateliers de formation, se retrouvent à Strasbourg. Photo: DNA/Laurent R.

« C'est avec une grande fierté et émotion que l'Association Foyer Notre Dame (AFND) a célébré son centième anniversaire lors de sa traditionnelle assemblée générale, ce mardi à l'IRCAD. L'occasion de rendre hommage à l'histoire riche de l'association.

L'AFND a accueilli des invités de marque lors de cette journée spéciale. Josiane Chevalier, préfète de la Région Grand Est et de Bas-Rhin, Nicolas Mant, vice-président de la CAF du Bas-Rhin, ont honoré l'association de leur présence avec de nombreux élus. Leurs discours inspirants ont témoigné de leur soutien indéfectible envers les équipes dévouées et les partenaires de l'AFND, dans leur mission d'accompagner au mieux les usagers.

Le président Antoine Breining a retracé l'histoire de l'AFND en revenant sur la plupart des étapes qui ont jalonné cette centaine d'années (DNA du 22 mai 2023). Il a insisté sur l'engagement originel de l'association en faveur de la jeunesse dans ses différentes structures d'accueil et de résidences pour jeunes. Il a ensuite rappelé le virage pris par l'association en 1976 pour organiser l'accueil des premiers réfugiés du Sud-Est asiatique. Cette mission d'accueil de réfugiés et de demandeurs d'asile se représente aujourd'hui près de 60 % de l'activité de l'association.

« L'accès au logement des jeunes constitue une priorité ». Il a également évoqué ces moments exceptionnels d'accueil des familles algériennes en 2021 et des familles ukrainiennes fuyant la guerre en 2022. Antoine Breining a salué l'engagement de tous les salariés et partenaires. Il a insisté sur les relations que l'association développe avec les services de l'État avec la CAF et la Ville de Strasbourg.

parcours les belles valeurs portées par l'AFND. « Un parcours associatif assez rare qui démontre des basses solides et un développement durable. [...] Pour votre association, je détecte plusieurs ingrédients : un engagement sans faille, une générosité, sans limite de tous les acteurs. Je vous remercie sincèrement pour ces énergies et pour cette dynamique associative, secteur du vivre social, du partage et du vivre ensemble. Quelle belle réussite ! Ne pas renoncer ni résister mais consentir à accepter les évolutions sociétales. » Le vice-président de la CAF, Nicolas Mant a quant à lui abordé la question de l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, pour lesquels l'AFND constitue une action exemplaire. La prise en charge de ces jeunes est une mission difficile qui nécessite un accompagnement bienveillant et soutenu. « Nous allons nous-mêmes devoir réfléchir nos modèles, revoir nos schémas de protection, répondre à des besoins d'intégration. Il faut pouvoir permettre aux gens de s'intégrer dans la durée, permettre à ces jeunes qui arrivent de construire une vie. C'est cette responsabilité partagée qui nous incombe. »

« Il y a beaucoup de défis devant nous ». Enfin, Josiane Chevalier, préfète du Grand Est et de Bas-Rhin, s'est réjouie de se retrouver

avec les salariés et le conseil d'administration de l'AFND dont elle connaît l'engagement depuis son arrivée à Strasbourg. Elle a insisté sur la question du travail, sur l'engagement de ses salariés et sur tous les dispositifs conduits en partenariat avec les services de l'État. « Accueillir, aider, accompagner, sont vraiment les missions qui sont le ciment de votre association depuis plus de 100 ans. Ces missions sont essentielles, elles ont d'ailleurs beaucoup évolué. [...] Il y a aussi beaucoup de défis devant nous, dont certains que nous ignorons encore. Le défi climatique nous amènera aussi probablement à accueillir des réfugiés climatiques dans les années à venir. »

Après cette prise de parole, le directeur général de l'association, Samuel Bohagheit, a présenté à l'assemblée le rapport d'activité de l'année 2022. À travers une présentation dynamique et accompagnée de vidéos faisant ressortir l'activité de différents services, il a su capter l'attention d'une salle qui a beaucoup apprécié ces moments filmés, qui font écho au travail quotidien des équipes au sein de l'association.

Après avoir renouvelé le mandat de plusieurs administrateurs et élu un nouveau, Christian Kieffer, le président Antoine Breining a clos cette assemblée générale de manière festive et conviviale.



L'INVITE DE BONSOIR ALSACE

L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME CENTENAIRE

Hussam, réfugié syrien : une autre vie près des fourneaux

23 mai 2023 à 15h12 - Modifié : 23 mai 2023 à 15h51 par Jules Schreier



Hussam est aujourd'hui à la tête de son propre restaurant. Crédit: Topmusic

<https://www.topmusic.fr/hussam-refugie-syrien-une-autre-vie-pres-des-fourneaux>

En ville

Le goût des autres

FESTIVAL Si cette année marque l'entrée de Stamish parmi les porteurs de la Semaine des réfugiés, l'association organise l'édition strasbourgeoise du Refugee food festival depuis 2019. Le mois de juin ne dérogera pas à cette habitude et des restaurateurs prêteront à nouveau leurs fourneaux à des cuisiniers étrangers. « L'assiette met tout le monde d'accord », observe Sophie Renard, responsable insertion socioprofessionnelle. Le festival sera inauguré aux Pâtilles cantines le 15 juin, par un apéro dînatoire préparé par Antje (Turquie) ainsi qu'une « bibliothèque vivante » où des personnes issues de la migration livreront leur histoire dans un cadre intimiste. Le restaurant Honey accueillera également Rabbab (Syrie) ce soir-là. Pour le déjeuner du 16, la pizzeria Picola Negra travaillera avec Iliana (Bulgarie), et en soirée, c'est Maher (Syrie) qui régèlera à l'Orée 85. Le 17, rendez-vous à la Grillefretelle pour un brunch concédé par Marigona (Ouzbékistan). Enfin le 18, la soirée de clôture du Refugee food festival et de la Semaine des réfugiés animera l'ancienne Manufacture des Tabacs. ● L. G.



La Marche des parapluies partira de la place Kléber à 19h le 14 juin.

Strasbourg, terre d'accueil

Autour de la Journée mondiale des réfugiés, plusieurs rendez-vous grand public rappellent la vocation hospitalière de la ville.



Le 20 juin marque la Journée mondiale des réfugiés : c'est l'occasion pour Strasbourg de réaffirmer son engagement de ville hospitalière, tissé avec un réseau d'associations et d'institutions. « Nous souhaitons faire changer les regards sur la migration forcée, bousculer les préjugés et proposer aux habitants de découvrir les parcours de vie des personnes réfugiées », décrit Emilie Cordier, du Foyer Notre-Dame. L'association organise à cet effet, en lien avec

la Ville et l'association Stamish (lire ci-contre) la cinquième édition de la Semaine des réfugiés. Du 10 au 18 juin, pas moins de 57 rendez-vous seront proposés. Des tables-rondes et des conférences, mais aussi des spectacles, des dégustations, des balades, des expositions et même des séances de sport se dérouleront dans différents quartiers de la ville. « Nous avons tablé cette année sur un éventail d'événements assez large, afin de toucher un public moins sensibilisé », poursuit Emilie Cordier. Aussi, le temps fort du mercredi 14 juin, qui se tiendra place Saint-Thomas, est-il pensé pour les familles. Il sera précédé de la Marche des parapluies, à laquelle tout le monde

On compte **32,5 millions** de personnes réfugiées dans le monde.

est convié à participer (départ place Kléber à 19h) sous ce symbole de la protection des réfugiés.

RENCONTRES POLITIQUES EUROPÉENNES DE L'ACCUEIL Autant de rendez-vous pour s'informer sur les réalités de la migration forcée à Strasbourg et dans le monde. On apprendra,

« Nous voulons changer le regard du grand public sur la migration forcée. »

Emilie Cordier
association Foyer Notre-Dame

par exemple, que le nombre de personnes réfugiées a triplé en une décennie pour s'établir à 32,5 millions en 2022 (dont 50% d'enfants et d'adolescents), que l'Allemagne est le premier pays d'accueil européen ou encore que Strasbourg a enregistré l'an passé un peu plus de 5000 nouvelles demandes d'asile. C'est également dans le cadre de cette semaine mondiale qu'aura lieu les troisième rencontres de l'Alliance migration, un organisme qui rassemble l'OCU (Organisation pour une citoyenneté universelle) et l'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants), dont la maire Jeanne Barseghian est co-présidente. En clôture de ces rencontres, une conférence sera ouverte au grand public le 16 juin à 18h, à l'Aubette. Autour de la table siègeront des experts, des journalistes et des personnes issues de la migration, pour déconstruire les idées reçues. ● Lisette Gries

DU 10 AU 18 JUIN À STRASBOURG

Une Semaine des réfugiés pour déconstruire les préjugés

La cinquième édition de la Semaine des réfugiés se tiendra du 10 au 18 juin à Strasbourg. Les maîtres mots sont partage et rencontres.

La Ville de Strasbourg, l'association Foyer Notre-Dame, Stamish et le Refugee food festival portent ensemble ce rendez-vous qui met l'accent sur l'apport des personnes réfugiées dans leur pays d'accueil. « Le but de cette semaine d'actions est de fédérer et valoriser les expériences des associations et institutions du territoire qui œuvrent pour l'accueil de réfugiés, mais également de lutter contre les stéréotypes », rappelle l'adjointe à la maire en charge des solidarités Floriane Varietas.

Expos, spectacles, tables rondes...

« Ce, dans un contexte où on s'attend à une loi immigration qui risque de bousculer nos pratiques et sur laquelle nous serons vigilants », poursuit l'élu. Après avoir rappelé, par ailleurs, le contexte national de « montée des discours d'exclusion ».



La « marche des parapluies » aura lieu à nouveau lors de cette édition 2023. Photo archives DNA/Jean-François BADIAS

La programmation, très dense, proposée par 52 structures et institutions partenaires, comprend autant des expositions que des spectacles, des jeux et ateliers, des tables rondes et du sport, toujours dans l'optique de favoriser la ren-

contre entre personnes réfugiées et autres citoyens de la ville. Dans cette programmation, on peut relever des événements en continu, comme l'exposition de photographies « Les Balladins de Brème » à la T'Réve (4, rue Saint-Joseph). Ces images

ont été ramenées de la résidence créative dans les Vosges d'une cinquantaine de personnes, réfugiés et animateurs de quatre associations. Cette résidence a donné lieu à un conte musical puisant son inspiration chez Grimm et ses « musiciens

de Brème » : soit quatre « laissés-pour-compte » qui tracent la route dans l'espoir d'une vie meilleure. Ce spectacle sera donné le jeudi 15 juin à 18 h et 20 h 30 dans la salle de spectacle de Saint-Pierre-le-Vieux protestante (Nootoo).

Le lundi 12 juin de 18 h 30 à 20 h 30, le Conseil de l'Europe, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Ordre des avocats invitent à une table ronde dans l'auditorium de l'École des avocats du Grand Est. Il y sera question des « conditions d'accueil en Europe et de rétention administrative » avec des intervenants experts de ces questions, des trois organisations précitées.

Cortège symbolique le 14 juin

Le 14 juin à 13 h, la désormais traditionnelle « Marche des parapluies » ira de la place Kléber à la place Saint-Thomas. Le cortège symbolique de la protection des réfugiés ambitionne de les mêler aux Strasbourgeois, qui seront également les bienvenus à l'arrivée sur la place Saint-Thomas pour une après-midi des familles. Se mé-

leront sur ce site spectacle de danse, ateliers de création, une fresque participative ou encore un buffet de pâtisseries à prix libre.

Évidemment, le Refugee food festival (dont l'association Stamish est le bras armé à Strasbourg depuis 2019) fait partie des incontournables de cette Semaine des réfugiés.

Le principe simple est celui de la fusion (tant aux fourneaux que dans les assiettes) entre les cultures culinaires. Cette programmation dans la programmation se déroule du 15 au 18 juin dans six restaurants et une pâtisserie de la ville, où des réfugiés originaires de Turquie, de Syrie, du Kosovo, de Géorgie feront frémir les papilles des gastronomes.

MSK

La Semaine des réfugiés, du 10 au 18 juin sur tout le territoire de Strasbourg. Programmé complet sur le site : semainedes-refugies-strasbourg.unicorn-platform.page. Pour le Refugee food festival, on peut prendre connaissance du programme sur Instagram et Facebook. Les réservations se font directement auprès des restaurants.

67L-LO1 16



NEWSLETTER INSERTION

DECEMBRE 2023

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS



INFOS SUR LE FLE - SITE DE LA CEA

- **CONTENU** : PUBLICS, CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE, INSERTION PROFESSIONNELLE DES BPI, RESSOURCES POUR APPRENDRE EN AUTONOMIE
- **POUR EN SAVOIR PLUS** : [SITE WEB](#)

DES INFOS POUR LES BPI EN 7 LANGUES



APPLICATION REFUGIES INFO

- **PUBLIC** : BPI ET ACCOMPAGNATEURS
- **CONTENU** : INFORMATIONS TRADUITES EN 7 LANGUES SUR LES THÉMATIQUES DE L'INTÉGRATION
- **INFORMATION** : [SITE WEB](#)

UN OUTIL POUR LES ACCOMPAGNATEURS



PLATEFORME INFO-REFUGIÉS

- **PUBLIC** : PROFESSIONNELS ET BENEVOLES AUPRÈS DES RÉFUGIÉS
- **CONTENU** : UNE APPLICATION, UNE PERMANENCE PAR MAIL ET TÉLÉPHONE, DES MATINALES D'INFOS SUR L'INTÉGRATION DES BPI
- **INFORMATION** : [MAIL](#)

CAROLE.MEIDINGER@OFII.FR - INTEGRATION.STRASBOURG@OFII.FR

RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉS

Un an après le début de l'invasion russe, des Ukrainiens continuent d'arriver en Alsace

Ecouter (07 min)

Diffusion du 24 février 2023

Alsace

De Aude Raso

Vendredi 24 février 2023 à 7:45 - Mis à jour le vendredi 24 février 2023 à 10:32

Par France Bleu Alsace



Line Lecerre, chargée des questions juridiques à l'association Foyer Notre-Dame, en charge du premier accueil des réfugiés ukrainiens, revient sur un an de solidarité. Réécoutez son interview.



Les Ukrainiens de la région mulhouseoise célèbrent la Fête d'indépendance de l'Ukraine le 24 août 2022 à Mulhouse © Maxpp - DAREK SZLISTER

Festival Pluriel : les réalisateurs afghans ont touché les spectateurs

Dans le cadre du festival culturel et humaniste Pluriel, un collectif de réalisateurs afghans réfugiés en France a présenté son travail jeudi 16 mars au soir, au foyer Notre-Dame-de-la-Paix. La projection a été suivie d'un débat.



Les quatre réalisateurs afghans. Photo ONA

La salle du foyer est bien remplie et la soirée démarre avec une lecture de poèmes sur l'Afghanistan, d'abord en français, puis traduits en dard. Ce moment poétique fait place ensuite à la présentation de quatre courts-métrages qui pour certains, « ont été présentés dans des festivals à l'étranger et en Afghanistan, avant l'été 2021, soit avant l'arrivée des talibans au pouvoir, et entre autres au Festival International des Femmes en Afghanistan », expliquent les quatre réalisateurs.

Ces films d'auteurs ont obtenu plusieurs prix ; il s'agit des productions suivantes : Colorless/Ronaldo par Abdul-Hamid Mandan, *Un panier de soie* par Aref Sidiq-Poosh, *Bicolor* par Sarajudin Bayat et de *In a few moments* par Quadratullah Benyamin.

« On souhaite réaliser des films en France »

Les réalisateurs sont jeunes et pourtant, leurs films sont tous empreints de problématiques fortes, dans un pays où entre cruauté et extrémisme religieux, « la vie facile » ne va

pas de soi. Et c'est bien ce qui questionne le public qui, dès la fin de la projection, interroge sur « les conditions et les volontés derrière ces créations artistiques ».

Et ce n'est pas toujours simple, car au-delà de la formation universitaire des réalisateurs, ils se heurtent vite à la question financière (ils doivent souvent « mettre la main à la poche »), et à la difficulté de trouver des acteurs afghans, surtout lorsqu'il s'agit de faire jouer des femmes ou des en-

fants. Ils ont d'ailleurs souvent dû faire appel aux membres de leur propre famille afin de réaliser ces courts-métrages qui touchent profondément l'âme du spectateur.

La volonté de diffuser et de dire au monde est plus présente que jamais : « On souhaite réaliser des films en France, on a des projets, même si on n'a pas encore de date précise pour le moment », explique le quatuor, optimiste et le sourire aux lèvres.

Sel. 5.

foyer notre dame

— ASSOCIATION —

www.foyernotredame.org
www.residencesjeunes.org

